

RAPPORT 2011

Neuvième édition

**JOURNÉE MONDIALE
CONTRE LA PEINE DE MORT**

LA PEINE DE MORT EST INHUMAINE

**10 OCTOBRE
2011**

**JOURNÉE MONDIALE
CONTRE LA
PEINE DE MORT**

www.worldcoalition.org

**COALITION
MONDIALE**
CONTRE LA PEINE DE MORT

**COALITION
MONDIALE**
CONTRE LA PEINE DE MORT



JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

LA PEINE DE MORT
EST INHUMAINE

10.10.11

**9^e Journée mondiale
contre la peine de mort**



www.worldcoalition.org

LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Composée de 126 ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort est née à Rome le 13 mai 2002.

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur.

La Coalition mondiale s'attache à atteindre ce but en menant des actions de lobbying auprès des organisations internationales et des États, en organisant des événements de portée internationale et en facilitant la constitution ou le développement de coalitions nationales et régionales contre la peine de mort.

Depuis 2003, la Coalition mondiale a instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort. Cet événement est célébré partout dans le monde et tout particulièrement dans les pays qui continuent à appliquer la peine de mort.



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne, du Barreau de Paris et de l'AFD. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Coalition mondiale contre la peine de mort et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne, du Barreau de Paris ou de l'AFD.

Coalition mondiale contre la peine de mort

3, rue Paul Vaillant Couturier, 92320 Châtillon – France
Tél. : + 33 1 57 63 03 57
contact@worldcoalition.org
www.worldcoalition.org

© Coalition mondiale contre la peine de mort, 2011

[TABLE DES MATIÈRES]

[1]

Une Journée mondiale dédiée au caractère cruel, inhumain et dégradant de la peine de mort 5

Les Journées mondiales contre la peine de mort	6
• Historique	6
• Impact	6

10/10/11 : 10 raisons pour abolir la peine de mort	7
---	---

Peine de mort : les faits et chiffres 2011	8
• Pays abolitionnistes et non abolitionnistes	8
• Condamnations à mort et exécutions	8
• Instruments internationaux en faveur de l'abolition	10

La 9 ^e édition de la Journée mondiale : la peine de mort est inhumaine	11
• Il n'y a pas de manière humaine de tuer	11
• Les conditions inhumaines des couloirs de la mort	12
• Un processus de déshumanisation	13
Focus : Iran	14
Focus : Jamaïque	16
Focus : Maroc	18
Focus : Bélarus	20
Focus : Inde	21

Jurisprudence internationale en matière de
peine de mort et de peines ou traitements
cruels, inhumains et dégradants

- Le droit de ne pas être soumis
à des peines ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants
- Méthodes d'exécution
- Les conditions de vie dans les
couloirs de la mort
- Les familles des personnes
condamnées à mort

[2]

Le rôle de mobilisation de la Coalition mondiale 31

La reconnaissance croissante du 10 octobre comme Journée officielle	32
• Mobilisation des organisations internationales et régionales des droits de l'Homme	32
• La mobilisation institutionnelle dans les pays rétentionnistes et le rôle des délégations européennes	35
• La mobilisation croissante des états abolitionnistes	36
Focus : Rwanda	37

Une mobilisation accrue des membres de la Coalition mondiale	38
Focus : Le rôle des familles de victimes de meurtres contre la peine de mort	40
• Les outils d'information et de mobilisation	42

[3]

[TABLE DES MATIÈRES]

<p>[3] Les initiatives par région 45</p> <p>■ Afrique Sub-saharienne (95 ACTIONS DANS 23 PAYS) 47</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche pratique n° 1 Travailler avec les victimes : un guide pour les activistes 49 <p>■ Amériques (34 ACTIONS DANS 8 PAYS) 50</p> <p>■ Asie-Pacifique (57 ACTIONS DANS 12 PAYS) 51</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche pratique n° 2 Comment faire participer le public lors de sa conférence 53 <p>■ Europe (148 ACTIONS DANS 18 PAYS) 54</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche pratique n° 3 Fiche Jeu sur les méthodes d'exécution 55 <p>■ Moyen Orient et Afrique du Nord (20 ACTIONS DANS 6 PAYS) 57</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche pratique n° 4 Une méthode peu coûteuse et efficace : le marketing viral grâce au bouche à oreille 58 	<p>[4] La couverture médiatique 59</p> <p>Revue de presse région par région 60</p> <p>Nouveaux médias 62</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche pratique n° 5 Comment faire un communiqué de presse 63 <p>[5] Les suites de la Journée mondiale 65</p> <p>L'abolition en marche 66</p> <p>Poursuivre la mobilisation 66</p> <p>La Journée mondiale 2012 66</p> <p>[6] Annexes 67</p> <p>[1] Liste des initiatives 68</p> <p>[2] Communiqués de presse 86</p> <p>[3] Revue de presse 98</p> <p>[4] Les Membres de la Coalition mondiale 109</p> <p>[5] Notes 117</p>
--	--

[1] Une Journée mondiale dédiée au caractère cruel, inhumain et dégradant de la peine de mort



Manifestation organisée par l'ACAT Parakou au Bénin pour la 9^e Journée mondiale.

[4]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[5]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

Les Journées mondiales contre la peine de mort

Historique

Au cours des éditions précédentes, les initiatives locales ont été lancées dans le monde entier : l'édition de 2003 a été célébrée dans 63 pays, avec 188 initiatives avec une progression notable puisqu'en 2009 et 2010 on a compté près de 500 initiatives. Depuis 2005, un thème est choisi pour la célébration de cet événement, afin d'attirer davantage l'attention et de motiver les initiatives dans le monde.

Le premier thème choisi fut celui de l'abolition de la peine de mort en Afrique. En 2005, sur ce continent, seuls 12 pays avaient aboli la peine de mort, 21 la maintenaient et 20 états africains n'avaient pas exécuté de condamnés à mort depuis plus de dix ans.

L'édition de 2006 fut consacrée aux échecs de la justice : discriminations, exécutions des populations vulnérables, exécutions d'innocents et procès inéquitables. Toutes ces formes d'échecs de la justice furent illustrées par des cas particuliers, cherchant à sensibiliser la population et ainsi motiver la signature des pétitions et la mobilisation.

L'année suivante, la Coalition mondiale a décidé d'encourager la mobilisation

internationale en faveur de la résolution appelant à établir un moratoire international sur l'application de la peine de mort lors de la 62^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Puis, en 2008 ce fut le tour de l'Asie, le continent qui compte le plus grand nombre d'exécutions au monde.

En 2009, la Coalition mondiale a lancé la campagne « Éduquer à l'abolition ». Parallèlement elle s'est mobilisée pour appeler à l'arrêt des exécutions des mineurs dans les pays qui en exécutent encore.

Enfin, la Journée mondiale de 2010 a eu pour but de renforcer la tendance vers l'abolition aux Etats-Unis d'Amérique.

Impact

En neuf ans, le 10 octobre s'est imposé comme un événement fédérateur du mouvement abolitionniste et l'impact des actions menées à cette occasion a été exponentiel. La Journée mondiale de 2007 est devenue officiellement Journée européenne contre la peine de mort. Cette même année, la mobilisation pour le 10 octobre a démontré que la résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort était soutenue par la société civile du monde entier, contribuant ainsi à son succès.

La plupart des revendications de la communauté abolitionniste pour la Journée mondiale de 2008 sur l'Asie ont été entendues : le Vietnam et la Chine ont réduit le nombre de crimes passibles de la peine de mort, le Japon lève progressivement le secret

10.10.11

10 RAISONS POUR ABOLIR LA PEINE DE MORT

- 1. Aucun État ne devrait avoir le pouvoir d'ôter la vie d'un citoyen.**
- 2. Elle est irréversible.** Aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et dans tous les pays, des innocents sont condamnés.
- 3. Elle est inefficace.** Il n'a jamais été démontré que la peine de mort a un effet dissuasif plus efficace que les autres sanctions pénales.
- 4. Elle est injuste.** La peine de mort est discriminatoire et est souvent utilisée massivement contre les pauvres, les malades mentaux, les personnes victimes de discrimination pour leur orientation sexuelle, ou leur appartenance à une minorité raciale, ethnique, nationale ou religieuse.
- 5. Toutes les familles de victimes de meurtres ne sont pas favorables à la peine de mort.** Un nombre croissant de familles de victimes fait entendre leur voix contre la peine de mort à travers le monde, car elle ne ramène pas à la vie et n'honore pas la mémoire de leur proche assassiné ; elle n'apaise pas la souffrance liée au meurtre et viole leurs croyances éthiques et religieuses.
- 6. Elle crée davantage de souffrance indirecte et en chaîne.** Les proches du condamné, les familles de ceux qui ont été exécutés, les membres du personnel pénitentiaire, etc.
- 7. Elle est inhumaine, cruelle et dégradante.** Les conditions de vie déplorables dans les couloirs de la mort infligent des souffrances psychologiques extrêmes et l'exécution elle-même est une agression physique et mentale.
- 8. Elle est appliquée en violation des normes internationales.** Elle ne respecte pas les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui dispose que toute personne a le droit à la vie et que nul ne sera soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle est également en contradiction avec la tendance internationale vers l'abolition reconnue par trois fois à l'Assemblée générale des Nations unies, appelant à l'établissement d'un moratoire universel sur l'application de la peine de mort (résolutions 62/149, 63/168 et 65/206 adoptées en 2007, 2008 et 2010).
- 9. Elle ne garantit pas une meilleure sécurité pour tous.**
- 10. Elle interdit toute possibilité d'amendement pour le criminel.**

sur les exécutions et le Pakistan n'a pas exécuté de prisonniers depuis deux ans.

La Journée mondiale de 2009 a vu la naissance du « Guide pédagogique » qui a été largement diffusé et continue d'être utilisé par les membres de la Coalition dans leurs

actions de sensibilisation. Plus récemment, en mars 2011, l'abolition dans l'Illinois est le symbole du succès de la 8^e Journée mondiale contre la peine de mort consacrée aux États-Unis.

[6]

[7]

Peine de mort : les faits et chiffres 2011

Les faits et chiffres mentionnés ci-dessous sont tirés des différents rapports d'Amnesty International parus en 2011 sauf mention spéciale et de la base de données sur la peine de mort dans le monde « Death Penalty Worldwide ». Amnesty International, Hands off Cain, Harm Reduction International, Human Rights Watch, Iran Human Rights et Stop Child Executions, cités ci-après, sont membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Pays abolitionnistes et non abolitionnistes

Plus de deux tiers des pays du monde ont supprimé la peine de mort en droit ou en pratique.

- 98 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes¹;
- 7 pays ont l'abolie pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels, tels que ceux commis en temps de guerre² ;
- 35 pays peuvent être considérés comme abolitionnistes *de facto*³ : la peine de mort est toujours prévue par leur législation, mais ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins dix ans.

Ce sont ainsi 140 pays qui ont aboli la peine capitale de jure ou de facto.

Mais 58 pays⁴ et territoires (avec le Sud-Soudan) continuent à appliquer la peine de

mort même si seuls 23 pays⁵ ont procédé à des exécutions en 2010.

Progrès réalisés vers l'abolition mondiale de la peine de mort

Depuis 1990, plus de 57 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes. Certains sont des pays d'Afrique (parmi les exemples récents figurent le Gabon, le Burundi et le Togo) ; d'autres, des Amériques (Mexique, Paraguay, Argentine) ; d'autres encore, d'Asie et du Pacifique (Philippines, Samoa, Kirghizstan, Ouzbékistan) ou bien d'Europe (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Chypre).

Condamnations à mort et exécutions

Au cours de l'année 2010, au moins 527 prisonniers ont été exécutés dans 23 pays mais ce chiffre ne tient pas compte des milliers d'exécutions qui ont eu lieu en Chine, puisque ce pays ne communique pas les chiffres relatifs à la peine de mort. Cette même année, au moins 2024 personnes ont été condamnées à mort dans 67 pays. Ces chiffres reflètent uniquement les cas dont Amnesty International a eu connaissance et sont en deçà de la réalité. La peine de mort reste en effet un secret d'Etat dans de nombreux pays.

• En Asie : la Chine toujours au premier rang

Cette année, comme les années précédentes, les pays du continent asiatique ont exécuté et condamné plus de personnes que les autres pays du reste du monde.

En Chine, les statistiques nationales officielles sur l'application de la peine capitale restent un secret d'Etat. Il est par conséquent très

difficile d'avoir des informations réelles et fiables sur la situation de la peine de mort dans le pays. Amnesty International indique cependant qu'en 2010, la Chine a continué d'infliger largement la peine de mort à des milliers de personnes. Pourtant, même dans ces conditions, une évolution positive est en cours et en février 2011, l'Assemblée nationale populaire de Chine a adopté une loi réduisant de 68 à 55 le nombre d'infractions passibles de la peine de mort.

Amnesty International a reçu des informations faisant état d'au moins 60 exécutions en Corée du Nord en 2010. Les exécutions se déroulent généralement en secret mais de nombreuses exécutions auraient eu lieu en public afin de servir d'exemples.

En 2010, 11 pays asiatiques ont prononcé des condamnations à la peine capitale mais ont continué à ne pas aller jusqu'à l'exécution :

**l'Afghanistan,
le Brunei Darussalam,
la Corée du Sud,
l'Inde,
l'Indonésie,
le Laos,
les Maldives,
Myanmar,
le Pakistan,
le Sri Lanka,
la Thaïlande.**

De nombreuses avancées politiques ont aussi eu lieu dans la région : le gouvernement de la Thaïlande a déclaré qu'il avait l'intention d'abolir la peine de mort, comme annoncé

dans son plan pour les droits de l'homme pour les années 2009-2013 ; en janvier 2010, le Président de la Mongolie a annoncé un moratoire sur la peine de mort et une loi réduisant le nombre de crimes passibles de la peine de mort de 8 crimes est entrée en vigueur au Vietnam.

Au Tadjikistan, un groupe de travail sur l'abolition de la peine de mort a été créé en avril 2010.

L'Indonésie n'a exécuté aucun condamné depuis 2008 et Hands off Cain explique qu'« *il y a eu un changement perceptible dans l'attitude du pays. Peut-être la meilleure explication quant à la réticence de procéder à des exécutions réside dans la décision de la Cour constitutionnelle de 2008 selon laquelle la peine capitale doit être utilisée avec parcimonie et les condamnés à mort doivent avoir la possibilité d'être réhabilités.* »

En 2010, pour la sixième année consécutive, l'Inde n'a procédé à aucune exécution. Le 10 février 2010, la Cour suprême a décidé que l'incarcération et les facteurs socio-économiques menant à la criminalité sont des considérations pertinentes permettant d'atténuer les condamnations à mort en prison à vie. En 2010, le président indien Pratibha Devisingh Patil a procédé à 13 commutations et Harm Reduction International a rapporté qu'en 2011, la Haute Cour de Bombay a annulé la peine de mort obligatoire pour les infractions relatives aux drogues.

Plus récemment, en mai 2011, le nouveau Président du Myanmar a commué toutes les condamnations à mort en emprisonnement à vie.

[8]

[9]

• Iran, Arabie Saoudite et Yémen

Selon les informations recensées par Amnesty International, l'Iran a exécuté au moins 252 personnes en 2010. Selon le rapport annuel d'Iran Human Rights, au moins 546 personnes ont été exécutées en 2010 dont 312 exécutions ont été confirmées officiellement ou officieusement par les autorités iraniennes. Ces chiffres confirment la place de l'Iran au deuxième rang des exécutions dans le monde. Au Yémen, au moins 53 personnes ont été exécutées en 2010.

L'Arabie Saoudite a exécuté moins de prisonniers par rapport à 2008 et 2009 mais le nombre de personnes reste parmi les plus élevés : au moins 27 personnes ont été exécutées.

• États-Unis

Aux États-Unis, en 2010, 12 États ont procédé à des exécutions, ôtant ainsi la vie à 46 personnes. Le Texas, avec 17 exécutions, est l'État qui a le plus exécuté aux États-Unis, suivi de l'Ohio (8 exécutions).

En mars 2011, l'Illinois est devenu le 16^e état à abolir la peine de mort après le Nouveau Mexique en 2009 et le New Jersey en 2007.

Le 22 novembre 2011, le gouverneur de l'Oregon, John Kitzhaber, a imposé un moratoire sur les exécutions en déclarant : « *Je refuse de participer à ce système douteux et inéquitable et je n'autoriserai aucune exécution tant que je serai gouverneur.* »

Instruments internationaux en faveur de l'abolition

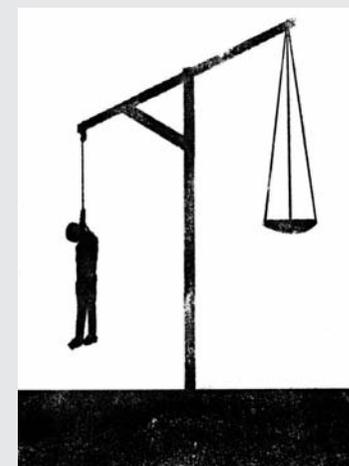
L'un des progrès majeurs réalisés ces dernières années réside dans la ratification croissante de traités internationaux par lesquels les États s'engagent à ne pas avoir recours à la peine capitale.

• **Le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques**, visant à abolir la peine de mort, qui a été ratifié par 73 États. Trois autres pays ont signé le Protocole, signifiant ainsi leur intention de devenir partie à cet instrument à une date ultérieure ;

• **Le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme**, traitant de l'abolition de la peine de mort, qui a été ratifié par 12 États du continent américain ;

• **le Protocole n° 6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales** (Convention européenne des droits de l'Homme) concernant l'abolition de la peine de mort, qui a été ratifié par 46 États européens et signé par un autre ;

• **le Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales**, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, qui a été ratifié par 42 États européens et signé par 3 autres.



© Poster For Tomorrow

En plus de ces traités, de nombreuses résolutions adoptées ces dix dernières années par l'Assemblée générale des Nations unies font référence à la question de la peine de mort.

Parmi les plus récentes, la Résolution 65/206 pour un moratoire sur l'application de la peine de mort adoptée en décembre 2010 demande notamment à tous les États qui maintiennent encore la peine de mort de limiter progressivement l'application de celle-ci, de réduire le nombre d'infractions qui sont sanctionnées par cette peine et d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort.

Les résolutions de l'Assemblée nationale ne sont pas juridiquement contraignantes mais elles ont une portée symbolique capitale. Elles constituent l'expression légitime de la majorité des États membres des Nations unies et sont dotées d'une force morale indéniable. Elles traduisent aussi une tendance mondiale vers l'abolition.

9^e édition de la Journée mondiale

La peine de mort est inhumaine

Le but de cette journée mondiale était double : sensibiliser les citoyens du monde sur l'inhumanité de la peine de mort pour l'ensemble du processus, de la condamnation à l'exécution et entamer un débat au niveau des organisations internationales pour faire reconnaître la peine de mort comme une violation du droit à ne pas être soumis à la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Pour cela, la Coalition mondiale a fourni à ses membres des arguments à destination du grand public autour de trois thématiques : les méthodes d'exécution, les couloirs de la mort et le processus de déshumanisation.

Il n'y a pas de manière humaine de tuer

Toutes les méthodes d'exécution sont inhumaines et violent le droit de ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les méthodes d'exécution les plus utilisées dans le monde sont la décapitation, l'électrocution, l'injection létale, la lapidation, la pendaison, ainsi que le peloton d'exécution. La forme d'exécution varie d'un pays à pays : en Chine, Thaïlande, Vietnam et aux États-Unis d'Amérique, l'injection létale s'est imposée comme méthode d'exécution ; en Iran, en Irak

ou au Japon, la pendaison est la méthode la plus commune.

Dans l'histoire récente, les méthodes d'exécution ont évolué pour tenter d'établir une façon « humaine » de tuer des condamnés. La guillotine française a été ainsi nommée d'après un médecin, Monsieur Guillotin, qui faisait campagne pour son utilisation comme alternative humaine à l'exécution par pendaison.

En 2010, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que la pendaison était « *une méthode de mise à mort inefficace et extrêmement douloureuse, à tel point qu'elle constitue un traitement inhumain et dégradant* ». L'exécution par lapidation est considérée comme une « *méthode d'exécution particulièrement cruelle ou inhumaine* » par le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Même l'injection létale, qui est parfois considérée comme une méthode d'exécution plus humaine, a causé des souffrances physiques s'apparentant à un traitement cruel et inhumain à de nombreux prisonniers. A titre d'exemple, il est parfois difficile de trouver une veine pour l'injection résultant en un acharnement prolongé et inutile pour piquer les veines d'un condamné. De même, un mauvais dosage de l'anesthésiant risque de laisser le détenu conscient quand le poison pour le tuer est injecté.

Stanley Tookie Williams est un des nombreux exemples de procédure d'injection létale bâclée. Le 13 décembre 2005, il a été torturé à mort pendant 35 minutes. Pendant les dix dernières minutes, son corps s'est tordu, déformé et il a agonisé dans la douleur.

Les conditions inhumaines des couloirs de la mort

Partout dans le monde, les condamnés à mort sont détenus dans des conditions effroyables. Les cellules, les aliments et les conditions de vie générales sont déplorable. Le niveau d'hygiène et l'entretien des détenus sont bien en deçà des normes internationales. De nombreux prisonniers ne reçoivent pas les soins médicaux dont ils auraient besoin et beaucoup de détenus souffrent de détérioration de leur santé physique et mentale.

En République démocratique du Congo, les condamnés à mort n'ont pas de cellule ou de nourriture adaptée et les soins médicaux sont inexistant.

Au Vietnam, de nombreux détenus sont enchaînés et ne peuvent que rester debout, couchés ou assis en raison de la proximité entre les chaînes et l'objet auquel elles celles-ci sont attachées. Cette inactivité corporelle peut conduire à une déperdition musculaire et à la perte de l'usage des jambes.

Aux États-Unis, la durée moyenne dans les couloirs de la mort est de plus d'une décennie tandis qu'un nombre significatif de prisonniers ont été condamnés à mort depuis plus de 20 ans. Pendant ce temps, ils sont généralement isolés des autres détenus et les exercices physiques étant restreints, ils passent jusqu'à 23 heures par jour seuls dans leur cellule. Selon le Death Penalty Information Center, « *des psychologues et des avocats aux États-Unis et ailleurs ont fait valoir que des périodes prolongées dans les confins du couloir de la mort peut rendre les détenus suicidaires, délirants et*

fous. » Certains ont évoqué les conditions de vie dans les couloirs de la mort - l'isolement et les années sombres de l'incertitude quant au jour de l'exécution - comme le « phénomène des couloirs de la mort ».

Un processus de déshumanisation

La peine de mort est inhumaine non seulement à cause de ce qu'elle fait aux condamnés des couloirs de la mort mais aussi à cause de ce qu'elle provoque dans le reste de la société. Comme le dit Renny Cushing, directeur de l'ONG regroupant des familles de victimes de meurtres qui militent pour les droits de l'homme, Murder Victims' Families for Human Rights – MVFHR, « *Si nous laissons les meurtriers nous donner envie de tuer à notre tour, nous devenons ce que nous disons exécuter* ».

Partout dans le monde, un nombre croissant de membres de familles de victimes assassinées se prononcent contre la peine de mort car ils ne veulent pas d'un autre meurtre perpétré en leur nom. Ces « survivants » témoignent que la réponse à une violation des droits de l'homme (ôter la vie par un meurtre) ne doit pas être une autre violation des droits de l'Homme (ôter la vie par une exécution). Au lieu de cela, ils recommandent d'honorer la mémoire et de rendre hommage aux victimes de meurtres tout en travaillant pour prévenir de nouvelles violences.

Le processus de déshumanisation des condamnés à mort eux-mêmes se retrouve partout dans le monde, même si les conditions dans les couloirs de la mort peuvent changer d'un pays à un autre.

Au Bélarus, dernier état européen à exécuter, les condamnés à mort sont traités comme des personnes sans avenir. Des avocats ont déclaré que leurs clients avaient été « *traités comme s'ils n'existaient pas* » ou « *comme s'ils n'étaient plus des êtres humains* ».

Au Japon, entre la condamnation à mort et l'exécution, les prisonniers des couloirs de la mort sont « *socialement éteints* » par de sévères restrictions de l'État sur le droit de visite et la correspondance. Les détenus se voient refuser toute communication avec leurs proches, les visites de membres de la famille et des représentants légaux sont rares et étroitement surveillées. Aucun contact physique avec les membres de la famille, les amis ou même leurs avocats n'est autorisé. Même dans les heures qui précèdent l'exécution, le prisonnier n'est pas autorisé à voir sa famille ou un proche. Dans beaucoup de pays asiatiques, tout ce qui concerne l'information sur les exécutions est considéré comme un secret d'État, et même la famille du condamné ne sait ni quand ni où son proche sera exécuté. Dans certains pays, les familles ne sont même pas autorisées à récupérer le corps après l'exécution.

La douleur psychologique des familles des condamnés est extrême. Parfois ces familles ne savent même pas si leur proche est vivant. Le procès, la condamnation, les recours et l'attente ont des effets sur la santé physique, émotionnelle et mentale des membres de la famille des condamnés. Martina Correia, sœur du condamné à mort américain Troy Davis, exécuté le 21 septembre 2011 en Géorgie, a déclaré : « *Ce n'est pas seulement le détenu qui est dans le couloir de la mort, c'est toute la famille qui est dans le couloir de la mort.* »

Extrait du rapport présenté lors de la 47^e session du Comité contre la torture des Nations Unies (31 octobre – 25 novembre 2011), préparé par Advocates for Human Rights

Méthodes d'exécution

L'Iran continue d'appliquer des méthodes d'exécution considérées comme inhumaines et dégradantes. L'Iran se distingue ainsi par le record du monde du nombre d'exécutions publiques⁶.

Malgré l'instauration d'un moratoire sur de telles exécutions en 2008, le nombre d'exécutions publiques est en augmentation⁷. Iran Human Rights signale qu'au moins dix-neuf exécutions publiques ont eu lieu en 2010⁸. Amnesty International évalue le nombre de ces exécutions à 14 en 2010⁹. Plus récemment, en juillet 2011, Amnesty International signalait que l'Iran avait procédé à 28 exécutions publiques au moins sur l'ensemble de l'année¹⁰.

Amnesty International indique qu'une vidéo montrait l'exécution par pendaison de trois hommes sur la place Azadi, dans la ville de Kermanshah, le 19 juillet 2011¹¹. Parmi la foule de spectateurs se trouvaient des enfants¹².

Amnesty International indique également que début mai 2011, trois arabes Ahwazi ont été exécutés en public dans la province du Khuzestan¹³. Le 20 avril 2011, deux mineurs (seulement identifiés comme « A.N. » et « H.B. ») faisaient partie des trois personnes pendues en

public à Bandar Abbas¹⁴. Au 27 avril 2011, l'Iran était le seul pays au monde à avoir exécuté des mineurs au cours de l'année¹⁵. Le 16 avril, trois hommes ont été pendus en public à Shiraz et quatre autres ont subi le même sort près de Kazeroun, dans la province de Fars¹⁶.

Depuis la révolution islamique de 1979, Amnesty International a enregistré au moins 77 lapidations¹⁷. Pourtant, en décembre 2002, l'Ayatollah Shahroodi avait décrété un moratoire sur les exécutions par lapidation¹⁸.

Quoi qu'il en soit, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) signale au moins sept exécutions par lapidation depuis l'instauration du moratoire¹⁹.

Plus récemment, la FIDH signalait l'exécution de trois hommes par lapidation le 25 décembre 2008, et celle d'un autre homme le 5 mars 2009²⁰.

Depuis 2009, aucune mise à mort par lapidation n'a été signalée²¹. Cependant Amnesty International a indiqué que plusieurs personnes en étaient encore menacées²². En effet, en décembre 2010, au moins dix femmes et quatre hommes ont été condamnés à mort par lapidation²³.

Conditions de détention dans les couloirs de la mort

Le Comité des droits de l'homme a exprimé des inquiétudes concernant les mauvaises conditions de détention des détenus des couloirs de la mort. Ces inquiétudes concernent notamment :

- (1) les restrictions de visite et de correspondance²⁴,
- (2) l'exiguïté des cellules, le manque de nourriture et d'exercice²⁵ »,
- (3) les températures extrêmes, l'absence de ventilation, l'infestation d'insectes et le temps insuffisant passé hors de la cellule²⁶,
- (4) les railleries sur l'exécution imminente²⁷,
- (5) les simulacres d'exécution²⁸,
- (6) le retard injustifié pour la notification au détenu d'un report de son exécution ou pour l'extraction de sa cellule²⁹.

Plusieurs rapports ont fait état de mauvais traitements infligés à des détenus des couloirs de la mort en Iran. Ces rapports affirment que les détenus (condamnés à mort et autres détenus) sont soumis à l'isolement prolongé et à des privations sensorielles extrêmes (que l'on dénomme parfois torture masquée), à des coups, des viols et des humiliations sexuelles ; ils peuvent être contraints à des positions inconfortables, recevoir des coups de pied infligés avec des bottes militaires, être pendus par les bras et les jambes, menacés d'exécution, brûlés avec des cigarettes, se faire arracher les ongles des orteils, être privés de sommeil et recevoir des coups

sévères et répétés infligés avec des câbles ou d'autres instruments, dans le dos ou sur la plante des pieds³⁰. Les détenus ont signalé des coups reçus sur les oreilles provoquant une surdité partielle ou totale, des éclats dans la région des yeux provoquant une cécité oculaire partielle ou totale, et l'utilisation de poisons provoquant des maladies³¹.

Le 30 avril 2010, Hadi Aravand, un détenu du couloir de la mort de la prison de Sari, aurait été torturé à mort³². Le médecin légiste a affirmé qu'Aravand avait succombé à un arrêt cardiaque par suffocation, avec un sac plastique noué autour de la tête, et a confirmé que ses bras et ses jambes étaient attachés au moment du décès³³.

Les familles des personnes condamnées à mort

Le 9 mai 2010, cinq activistes kurdes ont été exécutés sans que le gouvernement en informe leurs familles et leurs avocats au préalable³⁴.

Début mai 2011, l'Iran a exécuté au moins huit arabes Ahwazi, dont un mineur³⁵. Le seul corps restitué à la famille était celui du mineur, Hashem Hamidi, dont la tête aurait été arrachée au cours de la pendaison³⁶.

Le 27 décembre 2010, la famille d'Ali Saremi s'est rendue à la prison d'Evin car elle avait entendu que l'exécution de Saremi était imminente³⁷. Après avoir attendu dehors jusqu'à l'aube, la famille a appris que l'exécution avait déjà eu lieu.

Extrait du rapport présenté lors de la 103^e session du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies (17 octobre – 4 novembre 2011), préparé par Advocates for Human Rights

Les conditions de détention dans les couloirs de la mort en Jamaïque demeurent catastrophiques

La Jamaïque indique que la construction d'un nouveau centre correctionnel pour adultes est à l'étude et que des efforts sont faits pour améliorer les conditions de détention dans toutes les prisons³⁸. Malgré cela, les conditions de détention demeurent déplorables, y compris dans les quartiers des condamnés à mort³⁹. Une délégation du Conseil indépendant pour les droits de l'homme en Jamaïque, qui s'est rendue dans les couloirs de la mort en 2006, en fait la sinistre description suivante :

« Le couloir de la mort est constitué d'un bâtiment de béton de deux étages nommés Gibraltar 1 et 2, comprenant au total 52 cellules. « Gibraltar » est tout simplement une prison dans la prison, séparée des autres quartiers pénitentiaires par des fils de fer barbelés⁴⁰. Les cellules font environ 5 pieds sur 10 et la lumière y entre par une petite lucarne. Elles ne sont pas équipées de toilettes ni de lavabo. Les détenus voient les seaux hygiéniques et se lavent sous un tuyau à l'extérieur du bâtiment⁴¹. »

Les condamnés à mort disposent « en général, mais pas toujours, d'un matelas de mousse et d'une couverture ». Ils sont autorisés à vider leur seau hygiénique deux

fois par jour et peuvent se laver chaque jour avec un tuyau⁴². Les deux toilettes et les deux salles de bain destinées aux condamnés à mort ne fonctionnent pas, ce qui les contraint à utiliser des toilettes sèches et un robinet extérieur pour se laver et laver leurs vêtements. Le robinet n'est pas caché et son utilisation ne permet aucune intimité⁴³. Les détenus l'utilisent également pour boire. Ils remplissent des récipients (tels que des bouteilles de soda vides) afin de disposer d'eau potable dans leurs cellules⁴⁴. Pendant la journée, la chaleur à l'intérieur des cellules est insupportable⁴⁵. La toilette et la collecte d'eau doivent être réalisées dans les 5 à 6 heures que les détenus sont autorisés à passer à l'extérieur de leur cellule. L'espace de détente extérieur, qui est partagé avec les autres détenus, est tout à fait inapproprié. Il est constitué d'une cour exiguë et sale (de 5 x 10 mètres) et de deux autres espaces ouverts très petits⁴⁶. Certains détenus, maltraités/violés par des surveillants de prison, n'ont pas accès aux soins de santé nécessaires faute de médecin disponible (seuls trois médecins sont affectés à l'ensemble de la population carcérale adulte de l'île⁴⁷).

Un rapport⁴⁸ préparé en 2011 par The Death Penalty Project⁴⁹ et le Conseil indépendant pour les droits de l'homme en Jamaïque, décrit ainsi les conditions de détention sordides des couloirs de la mort :

« Auparavant, chaque cellule de condamné à mort contenait un bloc de béton qui faisait office de lit. Ces blocs ont été supprimés au cours des dernières années (apparemment par crainte que les détenus dissimulent des objets non autorisés à l'intérieur) et les détenus utilisent maintenant un fin matelas de mousse (lorsqu'ils ont la chance d'en avoir un) posé à même le sol dallé. Au moment de la visite, trois des huit condamnés à mort n'avaient pas de matelas et devaient dormir sur un drap fin, ou sur un morceau de carton, placés sur un sol très dur. La majorité des matelas sont vieux et usés ; le tissu de couverture s'en détachant, ils sont souvent couverts de moisissures et se disloquent, ce qui reflète la saleté et l'absence d'hygiène qui règnent dans les cellules, et l'incapacité de l'institution à fournir de nouveaux lits. Qu'ils disposent ou non de matelas, compte tenu de l'absence de lit et de la finesse des matelas, les détenus dorment tout près du sol, qui est toujours très sale. L'une des plaintes les plus fréquentes des détenus porte sur le fait que lorsqu'ils dorment, et plus généralement lorsqu'ils sont enfermés dans leur cellule, une multitude d'insectes (cafards, fourmis et punaises de lit) grimpent sur leur corps, jusqu'à le recouvrir⁵⁰. »

Des viols collectifs ont été signalés au centre correctionnel pour adultes de Sainte Catherine où se trouvent des détenus condamnés à mort⁵¹. En outre, le docteur Clayton Sewell, un psychiatre indépendant qui travaille auprès de détenus, qualifie les conditions de détention des personnes souffrant de troubles mentaux de « cauchemar de santé publique⁵² ».

En 2005, le Centre for Capital Punishment Studies de l'Université de Westminster a dressé le portrait de Clifton Shaw, un détenu condamné à mort en 1996 dont la peine a été commuée en détention à vie en 2002. Sous les coups de bâtons que lui ont infligés ses surveillants, M. Shaw a été blessé aux reins et à la cheville. Une infection rénale a été diagnostiquée sans qu'il reçoive de traitement. Les effets du couloir de la mort sur M. Shaw sont très évidents :

« Maintenant dans sa dixième année de détention, Clifton Shaw est un homme malade. Ses séjours dans le couloir de la mort et dans les deux principales prisons de l'île ont eu des conséquences physiques et mentales dévastatrices sur cet homme. Sa diction est saccadée, il est en permanence anxieux et agité, et souvent déprimé. Parfois, il refuse de communiquer avec les agents. Clifton Shaw ne reçoit aucune visite, a perdu tout contact avec sa famille et a des difficultés à tenir une conversation⁵³. »

Un autre rapport de la même institution signale le cas de Junior Campbell, qui s'est pendu dans sa cellule le 25 août 2009⁵⁴ après avoir séjourné deux ans dans le couloir de la mort (y compris deux semaines après avoir gagné l'appel concernant sa condamnation à mort).

Extrait du rapport présenté lors de la 47^e session du Comité contre la torture des Nations Unies (31 octobre – 25 novembre 2011), préparé par *Advocates for Human Rights*

Conditions de détention dans les couloirs de la mort

Le Maroc continue de prononcer des condamnations à mort en dépit d'un moratoire de fait sur les exécutions. Le rapport de l'Etat indique que la majorité des condamnés à mort sont détenus dans la prison de Kenitra, située à environ 130 kilomètres au nord de Casablanca⁵⁵.

En 2008, on dénombrait 150 détenus dans les couloirs de la mort⁵⁶, un chiffre différent des 103 détenus « officiels » déclarés en 2011⁵⁷. Le Comité contre la torture a demandé au Maroc, « *compte tenu du moratoire sur la peine de mort* », de « *fournir des informations relatives au nombre de détenus condamnés à mort, à la date de leur condamnation, à leur lieu de détention, aux conditions et au régime de détention, et d'indiquer si la peine a été commuée*⁵⁸ ».

Les rapports soumis au Comité contre la torture indiquent que les conditions de détention dans la prison centrale, où se trouvent la majorité des détenus condamnés à mort, ainsi que dans d'autres prisons, sont au mieux « *désastreuses* » et au pire « *extrêmement graves* » (mettant la vie des personnes en danger). Selon ces rapports, ces prisons sont sous-financées et insalubres. Les mauvais traitements y sont tolérés, les traitements médicaux absents, l'alimentation inappropriée. Ces prisons sont surpeuplées et les détenus sont

menacés du « *syndrome du couloir de la mort*⁵⁹ ».

Dans son rapport publié en 2007, l'Observatoire marocain des prisons (OMP), une organisation indépendante qui étudie les conditions de détention, indique qu'en raison de leur sous-financement, les établissements pénitentiaires sont incapables d'assurer les « *services sanitaires de base*⁶⁰ ».

Selon le journaliste Khalid Dimal, l'humidité provoque, chez les détenus des couloirs de la mort mais aussi sur l'ensemble de la population carcérale, des « *maladies graves telles que l'asthme et des maladies de la peau et des yeux*⁶¹ ». Dimal a également remarqué que les détenus des couloirs de la mort ne reçoivent ni vêtements ni chaussures⁶².

Le Maroc est depuis longtemps un mauvais élève en matière de détention. Une commission évoque des « *décennies de torture, de disparitions forcées, de mauvaises conditions de détention et de violence sexuelle*⁶³ ».

Abdelkebir Goumarra est un détenu du couloir de la mort de la prison centrale de Kenitra et fait partie des 3000 personnes (environ) arrêtées lors de l'attentat suicide de mai 2003 à Casablanca. Goumarra affirme que dès son arrivée à la prison, il a été dévêtu, « *forcé de s'asseoir sur une bouteille de coca-cola* » et torturé pendant sept jours⁶⁴. Même s'il ne savait pas lire, il a

été forcé de signer des documents qu'il ne comprenait pas. « *Des groupes de défense des droits humains indiquent qu'au Maroc, les détenus sont régulièrement maintenus au secret et soumis à de mauvais traitements (parfois des actes de torture) pendant les interrogatoires*⁶⁵ ».

Des rapports indiquent que les autorités pénitentiaires « *oublent souvent de fournir un traitement médical approprié* » aux détenus des couloirs de la mort⁶⁶.

Le rapport annuel 2005 de l'Observatoire marocain des prisons, qui ne concerne pas seulement les condamnés à mort, fait état de 124 décès de détenus en prison⁶⁷. « *Pour 36 d'entre eux, le décès était lié à une maladie cardiaque, pour 30 autres, à une maladie des poumons, tandis qu'une douzaine de détenus ont succombé à diverses infections, en particulier d'un cancer du colon*⁶⁸ ». Selon ce rapport, le budget « *Médicaments* » des prisons ne dépasse pas 400 000 dirhams (environ 48 646 dollars ou 35 652 euros⁶⁹), et le budget « *Équipements médicaux* » est encore plus restreint⁷⁰. Selon le journaliste Khalid Dimal, l'achat de médicaments dépend du bon vouloir des autorités pénitentiaires. Même lorsqu'ils sont autorisés, les médicaments sont toujours de piètre qualité et arrivent avec des semaines de retard⁷¹.

Le rapport de l'association de surveillance des prisons, l'Observatoire marocain des prisons, souligne également des problèmes graves de sous-nutrition des détenus, un effet supplémentaire de la mauvaise gestion des prisons⁷². Le Ministère des affaires étrangères américain (Department of State) signale en outre que même si les autorités ont fourni trois repas par jour aux détenus, la quantité de nourriture

était inadéquate, et les détenus comptaient sur les colis alimentaires de leurs familles et amis⁷³. Ce point est corroboré par le témoignage d'un Américain détenu au Maroc pendant treize mois pour trafic de stupéfiants, qui a indiqué à sa sortie de prison que la nourriture était très insuffisante, les détenus n'avaient pour toute nourriture que celle fournie par leur famille et [qu'il n'a] survécu au début qu'avec quelques pommes de terre et carottes que des codétenus ont pu lui donner jusqu'à ce que sa famille lui envoie des vivres, qui ne lui seraient par la suite remises que de manière irrégulière⁷⁴.

Le syndrome du couloir de la mort

Le « *syndrome du couloir de la mort* » désigne la dégradation de l'état de santé mentale d'un détenu en raison des tensions psychologiques subies lors d'une période de détention prolongée dans un couloir de la mort ou en raison du report de l'exécution en cas de vice de procédure imputable aux autorités de l'Etat⁷⁵.

Il n'est pas surprenant que ce syndrome affecte particulièrement les détenus marocains. En raison du moratoire de fait sur les exécutions, les condamnés à mort sont détenus de manière indéfinie. Le débat sur la peine de mort patine et la possibilité d'être exécuté continue de planer au-dessus de leur tête.

Mohamed Kouhlal, écrivain et spécialiste des droits de l'homme, a indiqué que « *la menace permanente de l'exécution provoque chez les détenus des couloirs de la mort des troubles mentaux graves*⁷⁶ ».

FOCUS Belarus

Extrait de la Brochure d'Amnesty International publiée pour la 9^e Journée mondiale contre la peine de mort (Amnesty International - octobre 2011
Index : ACT 51/002/2011)

La souffrance causée par les conditions d'emprisonnement est amplifiée par le secret qui entoure souvent la peine de mort. Dans de nombreux pays, les représentants de l'État ne communiquent la date d'exécution ni aux condamnés, ni à leurs familles. Ce faisant, ils privent les prisonniers d'un dernier contact avec leurs proches. En outre, une fois l'exécution achevée, les représentants de l'État peuvent refuser de rendre le corps à la famille, ou simplement ne pas révéler où il se trouve. Ces refus, ajoutés au secret qui entoure l'exécution elle-même, équivalent à un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Pas moins de 400 personnes auraient été exécutées au Bélarus depuis que le pays a accédé à l'indépendance en 1991. Au recours à la peine de mort s'ajoute un système de justice pénale entaché d'irrégularités et tout porte à croire que la torture et les mauvais traitements sont utilisés pour arracher des « aveux », qui servent ensuite de fondement à la déclaration de culpabilité. Les prisonniers ne sont informés de leur exécution que quelques instants auparavant. On leur tire une balle dans la nuque et, parfois, une balle ne suffit pas. En mars 2010, après une année d'interruption au cours de laquelle, pour la première fois, aucune exécution n'a été signalée en Europe et dans l'ex-Union soviétique, les autorités bélarussiennes ont exécuté deux hommes, Vassily Youzeptchouk et Andreï Jouk, d'une balle dans la nuque. Leur mort et

l'attitude des autorités vis-à-vis de leurs familles sont caractéristiques de la façon dont ce châtement cruel est appliqué au Bélarus.

Comme dans beaucoup d'autres pays du monde, la peine de mort est entourée du plus grand secret. Les familles ne sont informées de l'exécution qu'après que celle-ci a eu lieu, et on ne leur dit même pas où leur proche est enterré.

Le 19 mars 2010, quand la mère d'Andreï Jouk a essayé de faire parvenir un colis de nourriture à la prison de Minsk, où son fils était détenu, le colis lui a été retourné par les autorités de la prison, qui lui ont signalé que son fils avait été « transféré ». Elles lui ont dit de ne plus se rendre à la prison pour tenter de voir son fils mais d'attendre une notification officielle du tribunal. Le 22 mars au matin, elle a été informée par le personnel pénitentiaire que son fils avait été exécuté, en même temps que Vassily Youzeptchouk.

En octobre 2010, la mère d'Andreï Jouk a déposé plainte contre les autorités bélarussiennes pour violation de son droit à exprimer et à pratiquer sa religion, du fait de leur refus de lui rendre le corps de son fils ou de lui dire où il avait été enterré. Elle a parlé de sa détresse de ne pas savoir où se trouve le corps de son fils. Elle a raconté que le jeune fils d'Andreï se tient souvent debout en silence devant le portrait de son père. « À quoi pense-t-il ? Je ne sais pas », dit-elle.

[20]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

FOCUS Inde

Information soumise par by Lawyers for Human Rights International, une ONG indienne membre du Comité de pilotage de la Coalition mondiale

Des conditions de détention inhumaines dans les couloirs de la mort en Inde

Les avocats de Lawyers for Human Rights International ont pu obtenir la fin de l'isolement de 17 prisonniers dans les États du Pendjab et du Haryana en Inde en 2011. Bien que la Cour suprême de l'Inde ait statué en 1978 que les prisonniers condamnés à mort ne peuvent être maintenus dans l'isolement et doivent être détenus avec d'autres prisonniers afin qu'ils puissent converser et partager leurs sentiments jusqu'à l'exécution, dans

toute l'Inde, des prisonniers sont maintenus dans l'isolement et ne sortent de leurs cellules que pour une heure le matin et le soir. Dans certaines prisons, ils n'ont même pas d'électricité ou l'eau courante dans leur cellule, et les prisonniers vivent dans des conditions inhumaines, simplement parce qu'ils ont été condamnés à mort. Les permissions de visites avec les parents de ces prisonniers sont aussi très restrictives, et ils sont coupés du reste de la prison et du monde extérieur.

[21]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

Jurisprudence internationale en matière de peine de mort et de peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants

Afin d'entamer un débat au niveau des organisations internationales pour faire reconnaître la peine de mort comme une violation du droit à ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Coalition mondiale a travaillé avec le cabinet d'avocats Sutherland Asbill & Brennan LLP, et ses membres Advocates for Human Rights et la Commission internationale des juristes pour préparer une note sur la jurisprudence des différentes organisations internationales et régionales à ce sujet.

Cette note a été diffusée à un public spécialiste du droit international et a permis de définir les priorités pour le débat de haut niveau sur la jurisprudence internationale organisé le 10 octobre 2011 à l'ONU à Genève.

La note était divisée en 4 sections : le droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, les méthodes d'exécution, les conditions de vie dans les couloirs de la mort et les familles des personnes condamnées à mort

1. Le droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

LES NATIONS UNIES

• Le Comité des droits de l'Homme

Le Comité des droits de l'Homme est l'organe de l'ONU composé d'experts indépendants chargé de surveiller l'application et l'interprétation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de ses deux protocoles⁷⁷.

L'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*⁷⁸ ».

LES MÉCANISMES RÉGIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

• La Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples

La Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples a pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'Homme et des Peuples en vertu de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples⁷⁹. En 2005, un groupe de travail sur la peine de mort a été créé. En mai 2011, la présidente du groupe de travail déclarait : « *La Commissaire, qui participe au groupe de travail sur la peine de mort en Afrique aux côtés du Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique, souhaite*

rappeler aux États signataires de la Charte africaine que « La peine capitale est cruelle et donc injustifiable, inutile, irréversible et illogique ; elle représente une violation des plus sérieuses des droits humains fondamentaux, en particulier du droit à la vie prévu par l'article 4 de la Charte africaine⁸⁰ ».

• La Cour européenne des droits de l'Homme

La Cour européenne des droits de l'Homme est un tribunal international établi par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme⁸¹. Elle permet d'introduire un recours en dernière instance à toute personne ayant le sentiment que ses droits humains ont été violés par une nation partie à la Convention européenne⁸².

La Cour européenne des droits de l'Homme a utilisé l'article 3 de la Convention européenne pour mettre en évidence les dures réalités qui accompagnent l'imposition et l'application de la peine de mort : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*⁸³ ».

Dans l'affaire *Al-Saadoon et Mufdhi c. Le Royaume-Uni*⁸⁴, la Cour européenne des droits de l'Homme a déclaré en 2010 que le gouvernement du Royaume-Uni avait violé l'article 3 en renvoyant en Iraq Faisal Al Saadoon et Khalaf Mufdhi, deux citoyens iraqiens, alors qu'il était connu que ces deux hommes risquaient d'y être pendus.

La Cour a considéré que « *la peine de mort, qui implique la destruction délibérée et préméditée d'un être humain par les autorités de l'État, causant une douleur physique et une intense souffrance psychologique du fait de*

[22]

[23]

cette mort annoncée, peut être considérée comme une peine inhumaine et dégradante, contraire à l'article 3⁸⁵».

• La Cour interaméricaine des droits de l'Homme

La Convention américaine sur les droits humains⁸⁶ (ou Pacte de San José) a été adoptée par différents pays des Amériques réunis à San José (Costa Rica) le 22 novembre 1969. Elle est entrée en vigueur le 18 juillet 1978. Les organes chargés de contrôler le respect des dispositions de la Convention sont la Commission interaméricaine des droits de l'Homme et la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, deux organes de l'Organisation des États américains (OEA)⁸⁷.

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme, s'appuie sur l'article 4 (1) de la Convention américaine relatif au droit à la vie, et sur son article 5 interdisant les traitements cruels et inhumains, pour limiter le recours à la peine de mort.

Article 5 Droit à l'intégrité de la personne

1. Toute personne a droit au respect de son intégrité physique, psychique et morale.

2. Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Toute personne privée de sa liberté sera traitée avec le respect dû à la dignité inhérente à la personne humaine⁸⁸ ».

2. Les méthodes d'exécution

LES NATIONS UNIES

• Le Conseil économique et social

Le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) est l'organe créé en vertu de la Charte des Nations unies pour coordonner les questions internationales d'ordre économique et social, et pour formuler des recommandations politiques à l'intention de ses États membres et du système onusien, et pour encourager le respect universel des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Le document intitulé « Garanties pour la protection des personnes passibles de la peine de mort » envisage la peine de mort mais dispose que :

« Lorsque la peine capitale est appliquée, elle est exécutée de manière à causer le minimum de souffrances possibles⁸⁹ ».

• Le Comité des droits de l'Homme

Le Comité des droits de l'Homme des Nations unies a jugé « particulièrement odieuses⁹⁰ » les méthodes d'exécution qui entraînent des souffrances physiques et morales non nécessaires⁹¹, les qualifiant de traitement cruel contraire à l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Selon l'observation générale n° 20 du Comité, lorsqu'une peine de mort est prononcée, l'exécution doit être menée de façon à engendrer une « souffrance physique et mentale minimale⁹² ». Par exemple, le Comité

a conclu que l'asphyxie dans une chambre à gaz est un acte « particulièrement odieux⁹³ »

• La Commission des droits de l'Homme (remplacée par le Conseil des droits de l'Homme)

La Commission des droits de l'Homme des Nations unies a décrit la lapidation comme un « mode d'exécution particulièrement cruel et inhumain⁹⁴ ».

• Le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Le Rapporteur spécial sur la torture est un expert indépendant nommé par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU pour examiner les questions relatives à la torture⁹⁵. Son mandat couvre tous les pays, qu'ils aient ou non ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En janvier 2009, le Rapporteur spécial a explicitement qualifié la peine de mort de forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant :

« Si l'amputation des membres est considérée comme une peine cruelle, inhumaine ou dégradante, comment pourrait-il en être autrement de la décapitation ? Si même des formes de châtement corporel comparativement indulgentes, comme l'imposition de dix coups de canne sur les fesses, sont absolument interdites en droit international des droits de l'Homme, comment la pendaison, la chaise électrique, les pelotons d'exécution et d'autres formes de peine capitale peuvent encore être justifiés par les mêmes dispositions ?⁹⁶ »

LES MÉCANISMES RÉGIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

• La Cour européenne des droits de l'Homme

Dans l'affaire *Al-Saadoon et Mufdhi c. Le Royaume-Uni*⁹⁷, la Cour européenne des droits de l'Homme a déclaré que le Royaume-Uni avait violé l'article 3 en renvoyant en Iraq deux hommes qui risquaient d'y être pendus, la Cour a aussi indiqué que la méthode d'exécution elle-même pourrait également violer l'article 3. La pendaison notamment, est « une méthode d'exécution inefficace et extrêmement douloureuse, de sorte qu'elle peut être considérée comme un traitement inhumain et dégradant⁹⁸ ». La Cour a ainsi déclaré de manière explicite que « quelle que soit la méthode d'exécution, l'extinction de la vie entraîne une douleur physique ainsi qu'une souffrance psychologique intense du fait de cette mort annoncée⁹⁹ ».

LA JURISPRUDENCE DES TRIBUNAUX NATIONAUX

• La Cour suprême de l'État de Géorgie (États-Unis d'Amérique)

La Cour suprême de Géorgie a considéré que la chaise électrique constitue une peine cruelle et inhabituelle¹⁰⁰.

3. Les conditions de vie dans les couloirs de la mort

LES NATIONS UNIES

• Le Comité des droits de l'Homme

Le Comité de droits de l'Homme a établi que les mauvais traitements infligés aux détenus dans les couloirs de la mort par les surveillants et d'autres membres du personnel peuvent constituer des traitements cruels, inhumains et dégradants, comme par exemple :

- un retard injustifié pour informer un prisonnier d'un sursis d'exécution et extraction de sa cellule¹⁰¹ ;
- des railleries quant à une exécution imminente¹⁰² ;
- des simulations d'exécution¹⁰³ d'un condamné à mort.

Selon la jurisprudence du Comité des droits de l'Homme, le « syndrome du couloir de la mort » peut constituer un traitement cruel, inhumain et dégradant si le retard d'exécution de la peine résulte de défaillances de l'État¹⁰⁴ et peut conduire à une détérioration grave de l'état de santé mentale du prisonnier due à la tension psychologique à laquelle il est soumis pendant une période de détention prolongée dans les couloirs de la mort, sans traitement médical approprié¹⁰⁵ .

• Le Comité contre la torture

Le Comité contre la torture des Nations unies est un organe du traité composé de dix experts indépendants qui surveille l'application et l'interprétation de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements

cruels, inhumains ou dégradants¹⁰⁶. Le Comité contre la torture considère que la surpopulation carcérale dans les couloirs de la mort peut constituer un traitement cruel, inhumain et dégradant¹⁰⁷.

• Le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Dans son compte rendu de visite en Mongolie, le Rapporteur spécial sur la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, a indiqué que maintenir les détenus des couloirs de la mort dans un isolement complet, menottés et enchaînés en permanence, sans leur fournir de nourriture adéquate « *constituent des sanctions supplémentaires qui peuvent uniquement être qualifiées de torture*¹⁰⁸ ».

LES MÉCANISMES RÉGIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

• La Cour européenne des droits de l'Homme

Au cours des deux dernières décennies, un corps important de jurisprudence s'est développé concernant l'allongement des périodes de détention dans les couloirs de la mort, surnommé « **syndrome du couloir de la mort** », qui constitue une peine cruelle, inhumaine ou dégradante.

En particulier, dans l'affaire historique *Soering c. Le Royaume-Uni*¹⁰⁹, Jens Soering, un ressortissant allemand, était menacé d'extradition vers les États-Unis, pour meurtre. S'il était reconnu coupable du meurtre, il serait probablement condamné à mort. Soering a déclaré que le stress extrême et le

traumatisme psychologique qu'il endurerait en attendant son exécution, étaient contraires à l'article 3 de la Convention européenne s'il était extradé vers les États-Unis.

« *Pour qu'une peine ou le traitement dont elle s'accompagne soient « inhumains » ou « dégradants », la souffrance ou l'humiliation doivent en tout cas aller au-delà de celles que comporte inévitablement une forme donnée de peine légitime. En la matière, il échet de tenir compte non seulement de la souffrance physique mais aussi, en cas de long délai avant l'exécution de la peine, de l'angoisse morale éprouvée par le condamné dans l'attente des violences qu'on se prépare à lui infliger*¹¹⁰ ». La Cour européenne a estimé que l'extradition du requérant vers les États-Unis d'Amérique, non seulement l'exposerait à une peine ou un traitement inhumains ou dégradants compte tenu de la « *manière dont la peine de mort est prononcée ou appliquée, la personnalité du condamné et une disproportion par rapport à la gravité de l'infraction, ainsi que les conditions de la détention vécue dans l'attente de l'exécution*¹¹¹ ».

Nommées « **syndrome du couloir de la mort**¹¹² », les conditions inhumaines et dégradantes auxquelles un détenu peut être exposé dans les couloirs de la mort incluent :

- des retards dans les procédures d'appel et de réexamen qui soumettent le requérant à une tension et une angoisse psychologiques accrues ;
- le fait que le juge ou le jury puissent ne pas tenir compte de l'âge et de l'état de santé mentale du requérant au moment des faits qui déterminent la peine ;
- les conditions extrêmes de la future détention dans le couloir de la mort, où le

requérant peut être victime de viol et d'agressions sexuelles du fait de son âge, de sa couleur et de sa nationalité ; et

- l'attente permanente de l'exécution, y compris du rituel d'exécution.

De même, dans l'affaire *Bader et Kanbor c. La Suède*¹¹³, l'éventuelle expulsion d'une famille de quatre ressortissants syriens vers leur pays, dans lequel le père était condamné à mort, a été jugée contraire à l'article 3 de la Convention européenne.

La Cour a estimé que le père et sa famille craignaient à juste titre une exécution sans procès équitable. « *En outre, la peine capitale étant appliquée dans ce pays en dehors de tout contrôle du public et sans que personne ne doive en rendre compte, le premier requérant éprouverait inévitablement une peur et une angoisse considérables quant aux circonstances de son exécution et subirait, avec les membres de sa famille, une incertitude intolérable quant au moment, au lieu et aux modalités de sa mise à mort*¹¹⁴ ».

• Cour interaméricaine des droits de l'Homme

L'avis le plus déterminant de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme est celui qui concerne l'affaire *Hilaire, Constantine et Benjamin, et al. c. Trinidad et Tobago*¹¹⁵.

La Cour a soulevé la question du caractère obligatoire de la peine de mort à Trinidad-et-Tobago et a pointé du doigt plusieurs défaillances concernant le traitement des détenus et leurs conditions de détention avant l'exécution. Chaque requérant a été reconnu coupable de meurtre et condamné à la peine de mort par pendaison.

Citant l'affaire *Soering* et le « **syndrome du couloir de la mort** », la Cour interaméricaine a considéré que « *En violation de la Convention américaine, toutes les victimes dans cette affaire vivent dans l'angoisse d'être emmenées et pendues à tout moment*¹¹⁶ ». En outre « *Les procédures préalables à la mise à mort par pendaison terrorisent et dépriment les détenus accusés de meurtre ; certains ne peuvent pas dormir car ils font trop de cauchemars, et ils sont encore moins capables de s'alimenter*¹¹⁷ ». Par leurs conditions de détention, les requérants sont contraints de « *vivre dans des conditions qui nuisent à leur intégrité physique et psychologique, et constituent donc un traitement cruel, inhumain et dégradant*¹¹⁸ » proscrit par l'article 5.

Dans l'affaire *Raxcaco-Reyes c. Guatemala*¹¹⁹ la Cour, citant à nouveau l'affaire *Soering*, a estimé que les conditions de détention subies par le requérant dans l'attente de l'exécution, constituaient un traitement inhumain et dégradant contraire aux articles 5 (1) et 5 (2).

LA JURISPRUDENCE DES TRIBUNAUX NATIONAUX

• La Cour suprême du Canada

Les « horreurs » du syndrome du couloir de la mort, même si elles sont considérées comme étant auto-infligées, font « *pencher la balance contre une extradition sans garantie [que la peine de mort ne soit pas prononcée]*¹²⁰ ».

• La Cour suprême de l'Inde

Après plusieurs années d'« agonie » dans le couloir de la mort, un détenu « *ressemble*

davantage à un légume qu'à une personne ». « *Pendre un légume, ce n'est pas la peine de mort*¹²¹ ». Dans une autre affaire, la Cour a pointé du doigt le « *caractère déshumanisant* » des retards d'application des décisions d'exécution¹²².

• Le Comité judiciaire du Privy Council¹²³

L'exécution d'hommes, après les avoir maintenu dans l'attente angoissante d'un délai supplémentaire, serait une « *peine inhumaine*¹²⁴ ».

• La Cour suprême de l'Ouganda

Un retard non justifié (supérieur à trois ans) dans l'exécution de la peine capitale, après la décision finale en appel confirmant le verdict, constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant¹²⁵.

• La Cour suprême du Zimbabwe

Une peine est cruelle lorsqu'elle implique une « *mort lente*¹²⁶ ». « *Une personne qui passe plusieurs années dans une cellule en attendant son exécution est soumise à une mort lente, le mode d'exécution prenant un temps trop long pour être acceptable. La souffrance morale due à l'attente peut être aussi intense que l'agonie physique*¹²⁷ ».

4. Les familles des personnes condamnées à mort

LES NATIONS UNIES

• Le Comité des droits de l'Homme

Dans l'affaire *Staselovich c. Belarus*, le Comité des droits de l'Homme a considéré que les membres de la famille des détenus condamnés sont victimes d'un « *traitement inhumain* » lorsque l'État manque à son devoir de les informer de la date prévue pour l'exécution et de l'emplacement de la tombe après l'exécution¹²⁸.

• Le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Dans son rapport de suivi concernant les recommandations adressées aux États, le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a déclaré que certains aspects du traitement réservé aux familles dans des affaires de peine capitale, comme leur refuser de faire leurs adieux au condamné, ne pas leur notifier la date de l'exécution ou ne pas leur communiquer le lieu de l'inhumation, sont cruels et inhumains¹²⁹.

• Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires est un expert indépendant nommé par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies pour examiner les questions relatives aux exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires et surveiller la mise en œuvre des normes internationales en vigueur en matière de garanties et de restrictions relatives au recours à la peine capitale. Le mandat du Rapporteur spécial couvre tous les pays, que leur gouvernement ait ou non ratifié les conventions internationales pertinentes¹³⁰.

Dans son rapport au Conseil des droits de l'Homme sur la Transparence et le recours à la peine de mort le Rapporteur spécial a déclaré que la pratique consistant à informer les détenus des couloirs de la mort de leur exécution imminente dans un délai très court avant l'exécution, et consistant à informer leur famille uniquement après que l'exécution a eu lieu, est un traitement « *inhumain et dégradant*¹³¹ ».

[2] Le rôle de mobilisation de la Coalition mondiale



[30]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[31]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

La reconnaissance croissante du 10 octobre comme Journée officielle

Cette 9^e Journée mondiale a été l'occasion de continuer à travailler avec de nouveaux partenaires et d'augmenter la portée de cet événement, en particulier auprès des organisations internationales.

En conclusion du Rapport sur la Journée mondiale de 2010, il est apparu que l'implication des États et institutions européennes était primordiale pour faire reconnaître la légitimité du 10 octobre. Il ne fallait toutefois pas que cette Journée devienne une Journée uniquement européenne.

Pour avancer dans cette direction, la Coalition mondiale a continué son travail auprès d'autres organisations intergouvernementales comme les Nations unies ou les organisations régionales comme l'Union africaine ou l'Organisation des États américains.

Mobilisation des organisations internationales et régionales des droits de l'Homme

L'un des objectifs de cette 9^e Journée mondiale était d'engager un débat au niveau des organisations internationales pour faire reconnaître la peine de mort comme une violation du droit à ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Pour cela, la Coalition mondiale a organisé à l'ONU, à Genève, un débat de haut niveau sur la jurisprudence internationale avec le soutien de l'Ambassadeur **François Roux**, Représentant Permanent de la Belgique auprès des Nations unies à Genève, et de l'Ambassadeur **Pedro Oyarce**, Représentant Permanent du Chili auprès des Nations unies à Genève.

Sous la modération de **Florence Bellivier**, Présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort et secrétaire générale adjointe de la FIDH, huit représentants d'organisations intergouvernementales se sont succédés pour faire état des avancées en la matière :

• **Federico Mayor Zaragoza**, Président de la Commission internationale contre la peine de mort et ancien Directeur général de l'UNESCO ;



- **Luis Gallegos Chiriboga**, membre du Comité contre la torture ;
- **Zainabo Sylvie Kayitesi**, Présidente du Groupe de travail sur la peine de mort de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- **Christof Heyns**, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires ;
- **Zaved Mahmoud**, Section démocratie et état de droit, Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme ;
- **Anna Austin**, Chef de Division à la Cour européenne des droits de l'homme
- **Elizabeth Abi-Mershed**, Secrétaire exécutive adjointe, Commission interaméricaine des droits de l'Homme ;
- **Alessio Bruni**, membre du Comité contre la torture.

Federico Mayor Zaragoza, président de la Commission internationale contre la peine de mort et ancien directeur général de l'UNESCO, a introduit la séance en déclarant que la peine de mort était « *la pire violation des droits de l'homme qui puisse être* » car elle viole à la fois le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à des peines et traitements cruels inhumains et dégradants.

Sylvie Kayitesi Zainabo, présidente du Groupe de travail sur la peine de mort de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, a parlé du rôle des juges dans l'évolution de la jurisprudence africaine : « *A travers des décisions judiciaires, nous avons constaté une tendance abolitionniste amorcée par l'Afrique du Sud en 1995 et lentement suivie par le Malawi et le Kenya.* »



Zaved Mahmoud du Haut Commissariat aux droits de l'homme a rappelé les différentes recommandations du Comité des droits de l'homme de l'ONU réduisant le champ des méthodes d'exécution possibles et des conclusions du Rapporteur Spécial contre la torture de 2009 pour qui toutes les méthodes d'exécutions sont inhumaines.

Anna Austin, Chef de division à la Cour européenne des droits de l'homme, est revenue sur l'historique des décisions de la Cour européenne qui, en 2010, a abouti à la conclusion que la peine de mort était en elle-même inhumaine quelle que soit la méthode d'exécution. La Cour a été jusqu'à juger que la crainte même qu'une sentence de mort puisse être exécutée constituait un traitement inhumain.

Elizabeth Abi Mershed, secrétaire exécutive adjointe de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, a abordé l'évolution du

système américain depuis les années 90. Elle a insisté sur l'importance des interactions entre les instances internationales, régionales et nationales. La Cour interaméricaine s'est par exemple appuyée sur des jurisprudences africaines, sur des décisions du Privy Council britannique et de la Cour européenne. La peine de mort n'est pas interdite selon la Convention américaine des droits de l'homme mais, depuis quinze ans, la jurisprudence restreint considérablement son application à travers la sanction de la violation d'autres droits comme les règles relatives à l'extradition, les droits consulaires, ou les droits de l'enfant, et ce pour aller vers une abolition graduelle. La Convention interdit par contre toute réintroduction de cette peine par un Etat déjà abolitionniste.

Luis Gallegos et **Alessio Bruni**, membres du Comité contre la torture, sont revenus sur la définition de la torture au titre de l'Article 1 de la Convention contre la torture qui exclut la peine de mort, mais ont expliqué que, selon le Comité, la peine de mort constituait un traitement cruel, inhumain et dégradant au titre de l'article 16 de ladite Convention.

Christof Heyns, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires, a conclu les débats en déclarant que le concept de traitement cruel, inhumain, et dégradant était sujet à interprétation et dépendait du contexte. Cependant, il a indiqué que l'évolution depuis une quinzaine d'année de la jurisprudence internationale avait créé une dynamique nouvelle qui a permis de faire changer les perceptions sur la question de la peine de mort en droit international.

conclusions de cette conférence ont été particulièrement intéressantes car, quelle que soit la perspective choisie et l'organisme décisionnaire, on assiste à une convergence des jurisprudences internationales vers une réduction exponentielle progressive du champ juridique pour une application de la peine de mort qui ne violerait pas les droits de l'Homme. Paradoxalement, cette convergence se fait au regard du droit à ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants et non du droit à la vie.

Ces conclusions feront l'objet d'un chapitre dans la publication dirigée par **Peter Hodgkinson**, Directeur du « Centre for Capital Punishment Studies » (Westminster University, Londres) à paraître en 2013.

La diffusion de l'évolution actuelle de la jurisprudence internationale permettra aussi d'accroître la reconnaissance de la peine de mort comme une violation des droits de l'homme, et notamment du droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Au-delà du succès de l'événement en lui-même, le débat à l'ONU a été l'occasion de prendre contact et de rencontrer un très grand nombre d'acteurs internationaux afin d'accroître l'aura de la Journée mondiale. En juin 2011, la Coalition mondiale a envoyé des courriers à quelque 200 personnalités internationales pour présenter la Journée mondiale et les inviter à participer au débat le 10 octobre. Les retombées de ces courriers ont été extrêmement positives puisque les réponses ont été nombreuses et ont émané de personnalités telles que **Navathanem Pilay**, Haute Commissaire aux droits de

l'Homme de l'ONU, ou **Lady Ashton**, Haute Représentante pour les Affaires étrangères de l'Union Européenne. D'autres personnalités du monde diplomatique, politique ou même universitaire comme **Roger Hood** ou **William Shabbas** ont également répondu à l'appel de la Journée mondiale.

La tenue de cet événement au Palais des Nations à Genève a aussi permis de sensibiliser les organes onusiens et les résultats se sont fait sentir à travers la mobilisation du Haut Commissariat aux droits de l'homme qui, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, a publié en première page de son site internet un article intitulé « *Travailler pour un monde sans peine de mort* ». Cet article a été diffusé à l'ensemble du personnel et, selon RADHOMA, en République démocratique du Congo, « *la Radio des Nations unies, OKAPI, a même organisé des débats et émissions sur la problématique de l'abolition de la peine de mort le 10 octobre 2011.* »

Enfin, grâce au succès de ce débat, la Coalition mondiale a décidé de développer une stratégie collaborative plus cohérente pour coordonner le travail au niveau international et s'assurer que la thématique de la peine de mort soit toujours abordée comme une violation des droits de l'homme lors des différents rapports sur les droits de l'Homme des pays rétentionnistes. Les contacts établis avec les organisations internationales ont permis de travailler plus étroitement avec les organes des droits de l'homme, comme lors de rencontres informelles, de processus de consultation, de rapports alternatifs et de participation aux sessions publiques. Par exemple, en collaboration avec ses membres,

la Coalition mondiale a soumis son premier rapport alternatif sur la peine de mort au Comité contre la torture pour l'examen du Maroc fin 2011.

En novembre 2011, plusieurs membres de la Coalition mondiale ont également participé à la 50^e session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et ont fait une déclaration en son nom.

La mobilisation institutionnelle dans les pays rétentionnistes et le rôle des délégations européennes

Depuis 2007, la Journée mondiale a été officiellement reconnue comme Journée européenne contre la peine de mort par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Ainsi, cette année encore, la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères, **Lady Ashton**, et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, **Thorbjorn Jagland**, ont publié une déclaration commune le 10 octobre : « *Nous considérons que la peine capitale est inhumaine et constitue une violation de la dignité humaine* ».

Si la mobilisation de l'Europe à ce sujet n'est plus à démontrer, un nouveau développement très intéressant accroît le potentiel de la Journée mondiale : l'action des délégations européenne dans les pays rétentionnistes. Suite à la mise en place du Service européen pour l'action extérieure, équivalent à un Ministère des Affaires étrangères de l'Union européenne, le rôle des délégations

européennes s'est considérablement accru, notamment en matière de promotion des droits de l'homme.

Ainsi, cette année a vu l'organisation par les délégations d'événements liés à la Journée mondiale dans de nombreux pays comme au Botswana, au Ghana, ou en Malaisie.

Ce rôle est déterminant pour faire avancer le débat dans les pays rétentionnistes, tant par la diplomatie que par la sensibilisation auprès du grand public. Plus important encore, c'est le travail conjoint des délégations européennes avec la société civile qui permet de garantir le succès de la Journée mondiale. La Coalition mondiale a ainsi été contactée par la délégation européenne au Brésil pour lui fournir les documents de campagne et la délégation européenne en Malaisie a invité un représentant de la Coalition mondiale.

Le but premier de la Journée mondiale est de susciter le débat pour permettre aux individus de s'interroger sur la pertinence de la peine de mort et prendre le temps de réfléchir à la question, notamment grâce aux arguments développés par la Coalition mondiale. En s'associant avec les acteurs non seulement internationaux, mais aussi locaux, les délégations européennes gagnent en efficacité et touchent un plus large public.

La mobilisation croissante des états abolitionnistes

Dans le rapport sur la Journée mondiale de 2010, l'appropriation de la Journée mondiale par certains Etats européens avait déjà été soulignée. Par exemple, la France avait profité de cette occasion pour organiser des conférences dans plusieurs Etats rétentionnistes comme au Tadjikistan ou au Cameroun, de même que le Royaume-Uni à Trinidad et Tobago et l'Allemagne à Taiwan.

La différence, cette année, a résidé dans la portée et l'impact de cette mobilisation. En effet, des événements de très grande envergure dépassant le cadre européen ont été organisés, comme la Conférence interafricaine contre la peine de mort organisée par le gouvernement rwandais et Hands off Cain en collaboration avec la Coalition mondiale sous l'égide de l'Union africaine et de l'Union européenne à Kigali, capitale du Rwanda.

Parmi d'autres actions menées par des gouvernements abolitionnistes, il faut noter le cas du Mexique où la Commission Nationale des Droits de l'Homme, organe gouvernemental, a déclaré, en citant la Journée mondiale, que la peine de mort était inconstitutionnelle et que le droit à la vie prévalait sur tout les autres responsabilités pénales.

On notera aussi l'engagement du Chili aux côtés de la Belgique pour la Conférence, mentionnée ci-dessus, sur la jurisprudence internationale à l'ONU et l'engagement de l'Espagne et de la Suisse auprès de la Commission internationale contre la peine de

FOCUS Rwanda

La Conférence interafricaine contre la peine de mort organisée par le gouvernement rwandais et Hands off Cain en collaboration avec la Coalition mondiale contre la peine de mort sous l'égide de l'Union africaine et de l'Union européenne à Kigali a eu lieu durant la semaine de la célébration de la Journée mondiale contre la peine de mort.

La conférence avait pour objectif de lancer un débat sur la nécessité d'abolir la peine de mort en Afrique ou au moins d'observer un moratoire sur les exécutions dans l'ensemble du continent.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le ministre de la justice, **Tharcisse Karugarama**, a témoigné : « *Au Rwanda, en 1994, la mort était présente à chaque coin de rue, le seul espoir était de survivre jusqu'au lendemain. Après le génocide, nous n'avions ni juge, ni procureur, ni police, et pourtant nous avons réussi à établir la justice sans avoir recours à la vengeance : qui aurait pu le faire mieux que nous ? C'était une expérience extraordinaire qui nous permet aujourd'hui de vivre en harmonie. Nous avons humilié la mort en refusant de lui livrer la dignité du droit.* »

Le Président rwandais, **Paul Kagame**, a ensuite évoqué l'inutilité absolue de la peine de mort en tant qu'instrument de dissuasion : « *Notre expérience nous enseigne que l'abolition a contribué à l'harmonie car le taux de criminalité a baissé. Nous n'avons pas exécuté les coupables du génocide, à la place, nous avons préféré rompre avec le passé et nous*

n'avons jamais regretté cette décision ».

Les représentants d'environ vingt gouvernements africains ont répondu à l'appel et la Coalition mondiale a pris en charge 12 représentants de la société civile africaine et internationale afin de permettre un échange entre les abolitionnistes et leurs gouvernements. Les participants à la conférence ont adopté une résolution à l'unanimité, appelant les pays africains à signer et à apporter leur soutien aux résolutions et traités internationaux sur la peine de mort et au moratoire sur les exécutions. Ils ont également invité les gouvernements à s'engager à transposer ces textes dans la législation de chaque pays.

La Coalition mondiale a organisé, en marge de la conférence, une réunion entre les représentants de la société civile pour faire un point sur les différentes coalitions régionales existantes et essayer de les fusionner dans une plus grande entité régionale.

Les ONG présentes, qui représentaient neuf pays différents de l'Afrique Centrale et de l'Est, ont décidé de maintenir les deux coalitions les plus importantes : la Coalition de l'Afrique de l'Est et la Coalition des Grands Lacs (qui deviendra Coalition de l'Afrique Centrale) et de les faire collaborer dans une même structure et avec un seul site internet (www.africabolition.org).

Les deux coalitions agiront au niveau de leur région de façon indépendante mais elles collaboreront au niveau continental et auprès des institutions africaines.

mort. Celle-ci, créée à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort en 2010, a d'ailleurs tenu sa 4^e session à Genève les 10 et 11 octobre 2011. Cette session a aussi permis d'officialiser le transfert du siège de la Commission de Madrid à Genève avec une ouverture officielle, une soirée film-débat, des réunions de travail et de réflexion d'experts sur la peine de mort.

Enfin, la France n'a pas ménagé ses efforts pour célébrer les 30 ans de l'abolition de la peine de mort.

Une mobilisation accrue des membres de la Coalition mondiale

Pour définir sa stratégie, la Coalition mondiale a lancé, fin 2010, une concertation avec l'ensemble de ses membres quant au thème de cette Journée mondiale, puis, en janvier 2011, une consultation approfondie sur les objectifs à atteindre.

Les débats passionnants qui ont ponctué cette préparation ont permis à la fois de faire participer tous les membres au processus de décision pour qu'ils s'approprient la Journée mondiale, mais aussi de définir quel était et

devait être le rôle de la Coalition mondiale dans cette campagne.

Tous se sont entendus pour dire que ce rôle était bien sûr de mobiliser la société civile, mais aussi de soulever les questions au niveau international afin que la peine de mort soit de plus en plus reconnue comme une violation des droits de l'homme.

L'un des objectifs de cette Journée mondiale a donc été d'engager un débat au niveau des organisations internationales pour faire reconnaître la peine de mort comme une violation du droit à ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Comme **Gilles Denizot** (Journey of Hope... from Violence to Healing) l'a souligné, les membres de la Coalition ont souhaité « *que cette campagne provoque de nombreux débats constructifs dans la communauté internationale* ». C'est suite à cette concertation qu'est née l'idée d'organiser une réunion de haut niveau à Genève le 10 octobre et de lancer une étude approfondie sur la peine de mort et les traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En juin 2011, l'Assemblée générale de la Coalition mondiale s'est tenue à Rabat à l'invitation de la Coalition marocaine contre la peine de mort et a réuni près de 200 participants pour la journée ouverte au public. L'une des séances plénières était consacrée à l'inhumanité de la peine de mort et a réuni **Essadia Belmir**, Vice-Présidente du Comité contre la torture de l'ONU ; **Radia Nasraoui**, Présidente de l'association de lutte contre la torture en Tunisie ; **Bernadette Jung**, membre du Bureau international de la Fédération internationale de l'Action des Chrétiens contre la Torture (FIACAT) ; et



Conférence organisée par Pax Christi Uvira en RDC pour la 9^e Journée mondiale

Rosalyn Park, Directrice de recherche, The Advocates for Human Rights. Cette séance a permis d'accroître la connaissance du sujet par les membres de la Coalition mondiale et de présenter la fiche sur la jurisprudence internationale préparée par The Advocates for Human Rights.

La grande majorité des membres de la Coalition mondiale s'est mobilisée pour la Journée mondiale elle-même, encourageant leurs affiliés, sections ou groupes locaux à mener des actions. Ils ont joué un rôle moteur en créant des événements, en contactant les médias et en mobilisant leurs propres réseaux. Grâce à eux, la Journée mondiale s'impose peu à peu comme le moment-clé de l'agenda abolitionniste. Beaucoup profitent de cette occasion pour organiser des événements de grande envergure, planifier leurs stratégies, créer des coalitions nationales ou régionales, lancer des rapports sur la peine de mort ou organiser des missions de lobbying avec les autorités et rencontrer les condamnés à mort dans leurs pays.

A titre d'exemple, cette journée mondiale a été l'occasion pour la Coalition nationale du

Niger de tenir sa réunion annuelle, pour la Coalition des Grands Lacs Africains de revoir sa stratégie et de devenir la Coalition d'Afrique Centrale, pour les abolitionnistes des Caraïbes d'établir les bases de la future Coalition caribéenne.

Elle a aussi permis des rencontres entre les ONG et les dirigeants comme en Indonésie ou au Burkina Faso et l'organisation de missions de lobbying au Cambodge et en République Dominicaine dans le cadre de la campagne de ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Les visites dans les prisons comme en Ouganda ou en Algérie furent particulièrement importantes cette année puisque la 9^e Journée mondiale sur l'inhumanité de la peine de mort dénonçait les conditions de détention des condamnés à mort. Dans l'ensemble, sur les cinq dernières années, les membres de la Coalition mondiale ont soutenu régulièrement et sans faille la Journée mondiale et la reconnaissent comme la campagne phare de la Coalition mondiale.

Le rôle des familles de victimes de

Un partage des expériences de familles de victimes de meurtre en Afrique

« En lien avec la Journée mondiale, Journey of Hope... from Violence to Healing a décidé de répondre à l'appel d'**Edward Edmary Mpagi** qui a été innocenté en Ouganda après dix-huit ans et demi passés dans les couloirs de la mort pour un crime qu'il n'avait pas commis. Il a été prouvé des années après le prétendu crime que l'homme qu'Edward était accusé d'avoir tué était bien vivant.

Quatre membres de Journey of Hope se sont envolés pour l'Ouganda le 5 octobre pour y séjourner une semaine. L'équipe était composée de **Randy Gardner**, dont le frère, Ronnie Lee Gardner, a été exécuté l'année dernière par son État d'origine, l'Utah. **Bill Babbitt** de Sacramento, Californie, avait aussi un frère, **Manny Babbitt**, qui a été exécuté. **Charity Lee** s'est également joint à nous. Son père avait été tué quand elle avait six ans. Sa fille de 4 ans, Ella, a été assassinée par son frère aîné, qui n'avait que 13 ans au moment du crime. Charity a fondé la Fondation ELLA et mène des groupes de discussions pour aider d'autres familles de victimes à travers l'amour inconditionnel.

Durant notre première journée complète sur place, nous sommes allés à la prison pour les hommes condamnés à mort pour un rassemblement spirituel. Environ 220 condamnés à mort étaient présents quand nous sommes entrés. Ils étaient tous vêtus de blanc et chantaient des chants religieux. Quelques-uns jouaient de divers types de percussions. Nous avons raconté nos histoires. Nous savions qu'ils avaient la foi, nous savions qu'ils avaient

l'espoir et nous savions qu'ils étaient bienveillants.

Le 7 octobre nous sommes allés dans les couloirs de la mort pour les femmes. Les femmes condamnées à mort portaient des robes à damiers tandis que les autres prisonnières portaient des robes roses. Il y a 34 femmes dans les couloirs de la mort.

Bien que la réunion spirituelle soit facultative, elles sont toutes venues. Lorsque nous sommes entrés dans la salle, environ 200 femmes avaient les mains en l'air et chantaient les louanges du Créateur. Ensuite, nous avons partagé nos histoires. Quelques-unes des femmes des couloirs de la mort ont partagé la leur. La directrice adjointe de la prison s'est avancée à la fin et a prononcé ces mots, « Dieu soit loué ». Ensuite, nous l'avons vu serrer dans ses bras une condamnée à mort. Je ne verrais jamais ça en Amérique.

En Ouganda nous avons également rendu visite à une femme dont le mari avait été récemment assassiné. Elle était très heureuse que nous lui ayons rendu visite. Elle nous a demandé de prier avec elle et nous l'avons fait.

Le 12, Journey of Hope a fait une présentation à Kigali, lors du sommet des pays africains pour discuter de moratoire et d'abolition. Du Rwanda, nous sommes allés à Nairobi, au Kenya pour conclure notre tournée de la Journée mondiale. Nous avons passé 3 jours dans les bidonvilles de Nairobi et avons parlé trois fois à l'église Agape et à l'école K-6 d'Agape. Ce fut une grande tournée mondiale pour la Journey of Hope... from Violence to Healing. »

Extrait du rapport envoyé par Bill Pelke, président de Journey of Hope... from Violence to Healing, membre de la Coalition mondiale.

meurtres contre la peine de mort

Un partage des expériences de familles de victimes de meurtre en Asie

« Pour la Journée mondiale 2011, une délégation de MVFHR a fait une déclaration au Centre national de la presse à Oulan-Bator, en Mongolie : « *Des membres de Murder Victims' Families for Human Rights, une organisation internationale basée aux Etats-Unis, sont en Mongolie pour apporter un soutien à ceux qui appellent à la fin de la peine de mort dans ce pays. Nous nous réunissons avec les autres membres des familles de victimes de meurtre pour partager notre douleur commune, et nous nous sommes réunis avec les autorités et d'autres pour expliquer pourquoi nous sommes opposés à la peine de mort. En tant que témoins ayant un intérêt direct dans le débat sur la peine de mort, nous rejoignons aujourd'hui l'appel à un moratoire mondial sur les exécutions. Ne répondons pas à la violence par la violence. Reconnaissons que justice n'est pas rendue pour les victimes en prenant une autre vie.* »

Pendant leur visite en Mongolie, les membres de MVFHR ont donné des interviews aux médias et participé à différentes interventions publiques. Ils ont également tenu des réunions privées avec des membres du Parlement, des procureurs, des avocats de la défense, des juges et des membres de familles de victimes. Tous ont montré leur intérêt pour travailler ensemble pour abolir la peine de mort.

Pendant les séances de questions-réponses lors des événements publics, des membres de familles de victimes se sont levés dans le public pour raconter leur propre histoire - souvent pour la première fois. En soutenant les voix des victimes à la fois localement et internationalement, MVFHR a contribué de manière significative à la compréhension du public et à la discussion sur la peine de mort à un moment critique en Mongolie, où le président a décrété un moratoire

sur les exécutions et où une loi qui pourrait débarrasser le pays de la peine de mort est à l'étude. »

« Suite à la visite en Mongolie, MVFHR et Ocean, une organisation japonaise associée à MVFHR, ont été invités par Taiwan Alliance to End the Death Penalty pour donner une série d'allocutions à Taiwan au sujet de la peine capitale, incluant la perspective des victimes d'actes criminels.

Lors d'une présentation, **Renny Cushing**, directeur exécutif de MVFHR, a raconté son calvaire après le meurtre de son père. Selon lui beaucoup de gens se trompent quand ils pensent que la peine de mort apporte du réconfort aux familles de victimes de meurtre. Il a souligné que, comme beaucoup d'autres, il ne voudrait pas voir une nouvelle famille perdre un proche à cause de la peine de mort. En se remémorant la rencontre avec le fils du meurtrier de son père un jour lors des audiences au tribunal, Renny Cushing a témoigné : « *De la même façon que je me sentais isolé, je percevais clairement l'isolement des membres de la famille du meurtrier car les gens savaient qu'ils étaient des proches de l'assassin. Et je me suis rendu compte que de tuer quelqu'un d'autre non seulement ne serait pas honorer la mémoire de mon père, mais qu'en plus, cela provoquerait le deuil d'une autre famille.* »

Toujours dans le cadre des travaux MVFHR en Asie, les membres sont intervenus à l'Assemblée Nationale de Corée du Sud le 8 septembre dans le cadre de manifestations commémorant le 5 000^e jour du pays sans exécution. »

Extrait du rapport envoyé par Kate Lowenstein, Murder Victims' Families for Human Rights (familles de victimes de meurtre pour les droits de l'Homme - MVFHR), membre du Comité de pilotage de la Coalition mondiale et d'un article de Taiwan Church News.

Les outils d'information et de mobilisation

Comme lors des éditions précédentes, la Coalition mondiale a mis à la disposition de ses membres, des médias et de toute personne souhaitant participer à la Journée mondiale des outils d'information et de mobilisation afin de sensibiliser et d'encourager la mobilisation locale dans le plus grand nombre de pays possible, notamment dans les États qui appliquent encore la peine de mort.

Tous les outils ont été envoyés par courrier à tous les membres de la Coalition mondiale et ses partenaires début juin 2011.

Ils étaient aussi disponibles sur simple demande et téléchargeables sur le site de la Coalition mondiale :

<http://www.worldcoalition.org/fr/worldday>

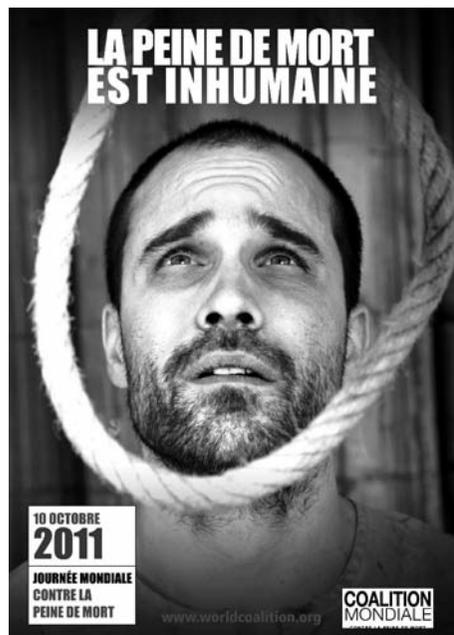
[Advocates for Human Rights : « Je trouve ça très bien que vous produisiez une très grande variété d'outils. C'est un peu comme un grand centre commercial des outils abolitionnistes où chacun peut choisir ce qui lui sera le plus utile. Par exemple, j'ai utilisé la pétition et la fiche sur la jurisprudence, j'ai transmis le guide pédagogique à un professeur, mais je n'ai pas utilisé l'affiche ou la brochure, même si je pense que ce sont de bons outils pour d'autres ».]

[RADHOMA : « Notre réseau a pensé que les actions proposées par la Coalition mondiale

contre la peine de mort cette années étaient bien conçues et utiles ainsi que complémentaires à celles des organisations membres de la Coalition. Les outils et documents mis à notre disposition lors de cette campagne nous ont beaucoup servi comme outils pédagogiques, non seulement à renforcer la visibilité de la Coalition, mais aussi à enrichir nos modules et autres outils de travail d'éducation à l'abolition de la peine de mort au niveau du réseau et au sein de la communauté en RDC ».

L'affiche de la Journée mondiale

Imprimée en 5 000 exemplaires en français et anglais, elle a été distribuée à tous les membres de la Coalition mondiale et à tous les organisateurs d'initiatives qui pouvaient la commander gratuitement auprès du Secrétariat exécutif de la Coalition mondiale.



[42]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

Elle était aussi disponible en ligne où elle a été téléchargée près de 300 fois. Enfin, certains membres de la Coalition mondiale l'ont traduite et adaptée dans leur langue comme en allemand, chinois et arabe.

[Exemple d'utilisation au Togo : les membres du Forum Africain contre la Peine de Mort ont organisé le « placardage » des affiches dans la ville de Lomé et ils ont distribué les brochures dans les services publics, entreprises et les centres culturels. **A Uvira, RDC,** les membres de Pax Christi ont distribué les affiches de la Journée mondiale dans les écoles primaires, les lycées et les collèges. Ils les ont aussi placardées sur les lieux publics et les grandes artères de la ville.]

La brochure d'information

Cette brochure d'information sur la Journée mondiale 2011 reprend les analyses de la Coalition mondiale concernant l'inhumanité de la peine de mort. Elle offre aussi un argumentaire contre la peine de mort. Elle a dû être réimprimée pour satisfaire aux besoins des membres de la Coalition mondiale et a été imprimée en tout en 6 500 exemplaires en français et anglais.

[La Coalition d'Oklahoma pour abolir la peine de mort avait commandé des brochures et les a distribuées à chaque participant lors de la



conférence de presse et la table ronde qu'ils ont organisées : « Nous avons eu un retour très positif sur ces brochures de la part des participants » ont affirmé les organisateurs ».]

Pétition

Appelant les États réticents à établir un moratoire sur l'application de la peine de mort en vue de son abolition au motif de son inhumanité, cette pétition sera envoyée aux



gouvernements concernés avant la nouvelle résolution pour un moratoire en octobre 2012.

[ACAT Luxembourg : « La pétition nous a été très utile et a rencontré un réel intérêt ». « Merci pour le matériel que vous mettez à notre disposition et qui aide beaucoup une petite structure comme la nôtre. Vous fournissez beaucoup plus de choses, supports et contenus que nous ne pouvons en utiliser ! »]

Faits et chiffres sur la peine de mort

Ce document d'information sur l'application de la peine de mort dans le monde pour l'année 2010 est un document de référence pour tous ceux qui veulent connaître la situation de la peine de mort dans le monde.

[43]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

Fiche sur la jurisprudence internationale

Informations détaillées sur la jurisprudence internationale en matière de peine de mort et de peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants.

[Ce document a été salué par tous les membres de la Coalition mondiale pour sa qualité : « La fiche sur la jurisprudence qui expliquait aussi le rôle des différents organismes régionaux et internationaux était très utile et bien faite ».]

Le Kit de mobilisation

Réalisé pour guider les organisateurs, il propose des exemples d'actions, donne des informations sur la Journée mondiale et le thème choisi. Par exemple, la partie « 10 choses que vous pouvez faire pour le 10.10 » propose 10 actions à mener dans le cadre de la Journée mondiale comme la participation à un projet d'art, l'organisation d'un

événement ou l'envoi de lettres à des condamnés à mort. Il propose aussi 10 astuces pour une action réussie et fournit les contacts des membres par pays.

[ACAT Suisse a indiqué que le kit de mobilisation était bon et qu'ils s'en étaient servis comme base pour leur guide de campagne.]

Le Communiqué de presse

Le Communiqué a été envoyé à tous les membres de la Coalition mondiale le 1^{er} octobre pour qu'ils le relaient ou l'utilisent comme modèle pour faire leur propre communiqué de presse.

[ACAT Madagascar : « Nous nous sommes inspirés du communiqué de presse pour en concevoir un autre plus adapté au contexte malagasy ».]

Le site Internet

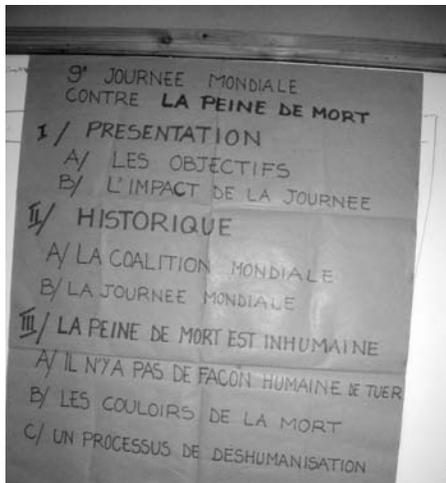
Les pages Journée mondiale du nouveau site Internet de la Coalition mondiale lancé en juillet 2011 ont été consultées plus de 30 000 fois. La plupart des membres ont indiqué l'avoir utilisé au moins une fois par jour aux alentours de la Journée mondiale, essentiellement pour obtenir des informations générales mais aussi pour télécharger des documents, signer la pétition et en savoir plus sur les activités de la Coalition mondiale.

[Observatoire National des Prisons congolaises : « Le site Internet de la Coalition mondiale a été très utile dans le sens qu'il nous a donné les orientations quant aux actions à mener et les informations sur les avancées des actions sous d'autres cieux ».]

[3] Les initiatives par régions



République Démocratique du Congo : Pax Christi Uvira a aussi organisé un ballet culturel contre la peine de mort



RADHOMA reprend les arguments de la Journée mondiale pour les expliquer.



Journey of Hope ... from Violence to Healing en Ouganda

La tendance amorcée l'année dernière s'est confirmée avec, en tout, 355 initiatives recensées dans 67 pays des 5 continents.

Le nombre d'actions menées est inférieur à l'année passée, surtout en Europe, alors que le nombre de pays concernés a considérablement augmenté, passant de 56 à 67.

On note aussi une plus grande diversité et une meilleure coordination.

Davantage d'actions communes ont été organisées par plusieurs organisations membres de la Coalition mondiale, garantissant un meilleur impact.

Cette grande participation des membres de la Coalition mondiale s'explique par leur plus grande implication dans le choix du thème et la définition du message dès la fin 2010 et par le lancement des outils de mobilisation début juin 2011.

« Il est très important d'inviter les différentes organisations à travailler ensemble autant que faire se peut. Nous pensons réellement que quand une grande diversité d'intervenants, de consultants, d'activistes ou autres avec des compétences et des connaissances dans différents domaines s'unissent et mettent leurs efforts en commun, nous pouvons vraiment faire la différence ».

Coalition italienne contre la peine de mort

[46]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

(95 ACTIONS DANS 23 PAYS)

La mobilisation en Afrique reste extraordinaire cette année, avec notamment plus de 30 événements dans pas moins de 10 villes différentes en République démocratique du Congo.

Sur les 23 membres que compte la Coalition mondiale en Afrique subsaharienne, plus de la moitié ont organisé des activités. Ceux qui s'étaient déjà beaucoup mobilisés l'an passé, loin de se reposer, ont continué la mobilisation et ont été rejoints par de nouveaux partenaires.

La plupart de ces organisations ont par ailleurs répondu au questionnaire d'évaluation de la Journée mondiale et se sont dites intéressées pour continuer leur mobilisation pour les prochaines années.

« Vu que la prochaine Journée mondiale sera la 10^e Journée mondiale, on doit bien la préparer afin qu'elle ait un éclat particulier »

Almoustapha Moussa
de SYNAFEN au Niger

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

■ Culture pour la Paix et la Justice, les coalitions congolaise et Africaine contre la peine de mort

ont organisé une conférence-débat avec le Ministre de la Justice et l'ambassadeur français à Kinshasa, ils ont assisté au lancement du livre « Abolition de la peine de mort et constitutionnalisme en Afrique » du Pr. André Mbata Betu, parlementaire qui avait rédigé la proposition de loi pour l'abolition de la peine de mort en 2010. Publié par l'Harmattan en septembre 2011, cet ouvrage examine les différents arguments développés en vue de l'abolition ou du maintien de la peine de mort en droit positif congolais. Il se termine par une plaidoirie en faveur de l'abolition de cette peine. Enfin, Lievin Gondji à répondu à un partisan de la peine de mort lors du débat télévisé « Deux sons de cloche » sur la Télévision nationale.

■ Pax Christi Uvira

a distribué des affiches de la Journée mondiale dans les écoles, les collèges et les lycées, et posté des affiches dans les lieux publics d'Uvira. Ils ont aussi organisé un ballet culturel contre la peine de mort, des débats et une conférence sur le thème de la Journée

[47]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

mondiale : la peine de mort est inhumaine. Enfin, ils ont organisé une marche contre la peine de mort en RDC et dans le monde et publié une déclaration appelant à l'abolition de la peine de mort car c'est une forme de torture.

■ L'Observatoire National des Prisons Congolais

a organisé un séminaire-atelier sur la peine de mort avec des ONG et juges de Bukavu ainsi qu'un débat au tribunal militaire de Bukavu sur la réforme militaire du Code pénal congolais. Les magistrats et juges des tribunaux militaires, les candidats parlementaires à la députation nationale, les membres de la société civile du Sud-Kivu, les clubs des jeunes ont suivi avec une particulière attention le thème de cette journée, grâce à des organisations telles que l'APRODEPED, la Fraternité des prisons, CPJ, Pax Christi Uvira, la Communauté Sant Egidio Bukavu, la Radio Maendeleo, l'ICJP, le RADHOSKI, le REPRODHOOC qui ont organisé des débats autour du thème de la journée mondiale.

■ La Ligue pour la défense et la vulgarisation des droits de l'homme (LDVDH)

a organisé une série de débats et de conférences avec les acteurs judiciaires de Kisantu, Matadi et Mbanza-Ngungu qui ont aussi participé à des interviews dans les radios et télévisions locales.

■ RADHOMA

s'est tout particulièrement mobilisé cette année en organisant des débats avec des ONG, des autorités locales, des policiers, des juges, des avocats, des défenseurs des droits

de l'homme, des femmes et des étudiants à Goma, Uvira, Bukavu, Kisangani, Ituri, Mbuji Mayi, Kindu, Bandalungwa et Kinshasa. Pendant les 30 jours qu'a duré leur campagne, ils ont aussi fait signer les pétitions, distribué les brochures, participé à différentes émissions de radio et créé des « clubs abolitionnistes » dans les universités de Kinshasa à la suite des débats.

UGANDA

■ La Foundation for Human Rights Initiatives

a profité de la Journée mondiale pour organiser un rassemblement à dans la maison des droits de l'Homme à Kampala avec des autorités ougandaises et étrangères. Cet événement leur a aussi permis de lancer un projet national pour accroître l'aide juridique aux condamnés à mort.

■ Journey of Hope... From Violence To Healing

a répondu à l'invitation d'Edward EdMary Mpagi, condamné à mort ougandais innocenté après avoir passé dix-huit ans et demi dans les couloirs de la mort en Ouganda pour un crime qu'il n'a pas commis. Du 5 au 12 octobre une délégation de quatre membres de Journey of Hope, menée par Bill Pelke, ont participé à une conférence de presse, visité les couloirs de la mort ougandais pour les hommes et pour les femmes, parlé lors de conférences dans plusieurs villes et fait des interviews pour partager leur expérience et témoigner de l'inhumanité de la peine de mort.

FICHE PRATIQUE N° 1

Travailler avec les victimes : un guide pour les activistes

Il est important d'intégrer l'expérience, la perspective et le témoignage des membres des familles de victimes dans les matériaux et activités anti-peine de mort car :

- Chaque histoire de peine de mort est aussi l'histoire d'un crime qui s'est produit. Une histoire de peine de mort ne commence pas par une exécution ou une condamnation à mort ou même par une arrestation. Elle commence avec la perte d'une victime assassinée et avec l'impact dévastateur que cette perte a sur les membres de sa famille. Parler des victimes quand on parle de la peine de mort est la bonne chose à faire.

- L'hypothèse communément admise est que tous les membres de la famille des victimes soutiennent la peine de mort. On ne peut s'attendre à abolir la peine de mort sans présenter une vision alternative. Les voix des victimes ont un puissant effet – beaucoup de législateurs ont voté contre la peine de mort à la suite d'une audience avec des familles de victimes qui témoignaient pour l'abolition. Parler des histoires des victimes lorsque l'on travaille pour l'abolition est stratégiquement sage et c'est essentiel pour attirer de nouvelles personnes dans le mouvement abolitionniste.

Voici quelques suggestions. Nous encourageons les militants à consulter MVFHR pour toute indication supplémentaire.

- Dans les outils pédagogiques ou politiques sur la peine de mort ou sur le cas d'un détenu en particulier, parlez du crime et donnez le nom de la victime. Par exemple, au lieu de dire « Eric Jones, qui risque une

condamnation à mort », dites « Eric Jones, reconnu coupable du meurtre de John Smith, risque maintenant d'être condamné à mort... »

- Comprenez que les membres des familles de victimes qui s'opposent à la peine de mort ont de nombreuses raisons, souvent différentes, d'avoir ce point de vue. Ne présumez pas que leurs raisons sont toutes les mêmes. En particulier, ne supposez pas que s'opposer à la peine de mort est la même chose que pardonner au criminel.

- Laissez les membres des familles de victimes parler pour eux-mêmes. Travaillez avec eux pour développer leurs déclarations pour des situations spécifiques mais ne leur mettez pas les mots dans la bouche ou ne les poussez pas à dire quelque chose qu'ils n'ont pas envie de dire.

- Invitez les membres des familles de victimes à être une partie intégrante de vos efforts et activités contre la peine de mort.

- Sachez que la meilleure personne pour tendre la main aux familles de victimes est un autre membre de famille de victime. MVFHR peut vous aider dans ce cadre.

- Soutenez les législations, les programmes et les services qui aident à répondre aux besoins des membres des familles de victimes de meurtre. Établissez des relations avec des groupes de victimes et démontrez que votre travail contre la peine de mort est ancré dans une volonté d'empêcher tout nouveau meurtre.

Extrait du site Internet de MVFHR : <http://www.mvfh.org/working-victims-guide-activists>

AMÉRIQUES

(34 ACTIONS DANS 8 PAYS)

La mobilisation sans précédent qui avait vu le jour aux Etats-Unis avec la Journée mondiale de 2010 s'est confirmée cette année avec près de 30 actions recensées (en 2009, 13 actions avaient été menées, contre 8 en 2008 et 11 en 2007). Les exécutions de Troy Davis, symbole de la lutte contre la peine de mort pour de nombreux militants, le 21 septembre 2011, de Lawrence Brewer le même jour, de Derrick Mason le 22 et de Manuel Valle le 28, ont déclenché une vague médiatique qui s'est poursuivie jusqu'au 10 octobre et qui a permis à la Journée mondiale d'avoir sa place dans les activités des ONG et les journaux américains.

La Coalition mondiale n'a pas de membre direct en Amérique Latine, à l'exception notable de Porto Rico où la mobilisation a été particulièrement active. Dans les autres pays, ce sont surtout des affiliés de membres de la Coalition comme ICJ au Guatemala ou Amnesty International qui ont mené des actions, sans oublier les délégations européennes.

Dans les Caraïbes anglophones, la situation est plus critique puisqu'aucune action n'y a été recensée alors même que la plupart des pays sont rétentionnistes. Plusieurs acteurs travaillent pour la création d'une Coalition caribéenne contre la peine de mort qui permettrait d'aider la société civile locale et de pouvoir sensibiliser l'opinion publique.

PORTO RICO

■ La Coalition portoricaine contre la peine de mort

s'est fortement mobilisée en travaillant avec d'autres partenaires comme Amnesty International ou le Barreau de Porto Rico. Au programme : interviews dans des radios, intervention dans des universités, ateliers sur la peine de mort au barreau, forums académiques et expositions d'art intitulé « Art pour la vie ». Elle a aussi été motrice pour la conférence qui s'est tenue à Madrid pour la création de la Coalition caribéenne contre la peine de mort.

GUATEMALA

■ Le bureau de la Commission internationale des juristes au Guatemala

a profité de la Journée mondiale pour publier deux affiches sur la peine de mort au Guatemala et un rapport intitulé *Estándares internacionales relativos a la aplicación de la pena de muerte* sur les standards internationaux en matière de peine de mort. Le document met l'accent sur le Guatemala qui connaît une période de moratoire de fait, suite à une décision de la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme qui a jugé que l'absence de possibilité de pardon était une violation du droit international.

[50]

ASIE-PACIFIQUE

(57 ACTIONS DANS 12 PAYS)

Les membres de la Coalition mondiale en Asie ont été encore une fois très actifs puisque 9 sur 12 ont mené des actions, les autres activités ayant été organisées par des sections nationales d'Amnesty International et par les délégations européennes ou ambassades de pays européens.

L'un des constats du précédent rapport était que l'Asie restait l'un des continents les moins mobilisés alors que c'était le continent le plus rétentionniste. Pour contrer cette tendance, la Coalition mondiale a essayé de se mobiliser, notamment grâce au réseau d'ADPAN (le réseau asiatique contre la peine de mort qui comprend plus de 50 organisations) et aux représentations étrangères en Asie.

Ainsi MVFHR a passé 2 mois en Asie pour rencontrer les différents acteurs asiatiques en Mongolie, Thaïlande, Japon et Taiwan.

A Singapour, l'ONG Think Center a organisé un événement public et a demandé à devenir membre de la Coalition mondiale. Des rencontres ont eu lieu avec les abolitionnistes au Cambodge et en Malaisie où le débat a été intense avec le Ministère de la Justice.

En Indonésie, KONTRAS, qui avait participé à la Journée mondiale pour la première fois en 2010, a organisé des événements de plus grande envergure cette année.

Au Pakistan, c'est une organisation militant contre le viol, « WAR Against rape », qui a

envoyé un communiqué de presse demandant au gouvernement d'abolir la peine de mort pour viol dans le code pénal.

Au Japon, la Fédération des Barreaux d'avocats du Japon a pour la première fois pris une position clairement abolitionniste.

En Asie, plus que jamais, ce sont les ONG qui, avec les avocats et les universitaires, font la différence. L'agenda asiatique a d'ailleurs été très rempli après la Journée mondiale, avec l'organisation de conférences universitaires sur la peine de mort en Asie à Hong Kong les 4 et 5 novembre et d'une conférence sur la peine de mort en Inde à la mi-novembre. Enfin, le 6 décembre, ADPAN a publié un rapport sur les procès inéquitables et des outils de campagne propre aux pays asiatiques.

JAPON

■ La Fédération des Barreaux d'avocats du Japon

a organisé son 54^e Congrès sur la protection des droits de l'homme : « *Comment doit-on aborder le crime ? Imaginons une société sans peine de mort à partir de l'expérience avec les jurés populaires* » à Takamatsu, Kagawa. A l'issue de ce Congrès, la Fédération des Barreaux d'avocats du Japon (JFBA) a exhorté l'État à entamer immédiatement une discussion avec l'ensemble de la société sur l'abolition de la peine de mort car celle-ci

[51]

ferme complètement la porte à la possibilité de la réhabilitation des personnes condamnées. La Fédération a aussi demandé à ce que les exécutions soient suspendues tant que la question sera à l'étude.

■ Centre for Prisoner's Rights avec l'Ambassade française et l'université Aoyama Gakuin

ont organisé un événement public à Tokyo.

■ Forum 90 et Amnesty International Japon

se sont associés pour un rassemblement à Tokyo et pour la projection d'un film suivi d'un débat au Ushigome Tansu Kumin Hall.

KAZAKHSTAN

■ La Fédération des Barreaux d'avocats du Japon

Le 10 octobre 2011, à l'Université kazakhe des Sciences humaines s'est tenue la projection du film *NON à la peine de mort* ! suivie un débat sur l'abolition de cette peine. L'événement a été soutenu par l'Union européenne et l'ambassade britannique au Kazakhstan et au Kirghizistan. Ont aussi participé des experts et des représentants des organisations internationales. Au début de l'événement, chaque étudiant a reçu un dossier avec un programme, un prospectus et des autocollants. Après le film et le débat, les étudiants ont pu voter de plusieurs façons. Ils pouvaient lancer une balle dans une urne ; s'ils la jetaient dans la boîte avec la marque rouge, alors ils étaient « pour la peine de mort » et contre s'ils choisissaient la verte. Les conclusions ont été frappantes : plus de 40 % de ceux qui ont voté ont changé d'avis et se sont déclarés contre la peine de mort après les débats.



Conférence organisée par PRI au Kazakhstan.

[52]

FICHE PRATIQUE N° 2

Comment faire participer le public lors d'une conférence ?

- Planifiez votre événement à l'avance (au moins un mois).
- Définissez votre public cible (grand public, médias, avocats, étudiants, etc) et la portée de l'événement (un groupe restreint de vingt personnes, cinquante ou cent personnes ou plus).
- Définir le thème de votre événement (débat, conférence, projection de film...).
- **Préparer les documents suivants en fonction de votre public cible :**
 - > Un dossier avec le programme, des documents d'information (vous pouvez demander à la Coalition mondiale d'autres brochures et outils de la Journée mondiale) et tout autre document pertinent pour votre public cible. Par exemple, pour les étudiants, des badges ou des autocollants colorés avec des slogans simples comme : « Je suis pour la vie ! Et vous ? », « La peine de mort – NON ! ».
 - > Des badges rouges et verts dans un panier.
- Quand les gens entrent dans la salle de conférence, donnez-leur le dossier et demandez-leur de choisir un badge rouge ou vert : le badge rouge signifie « Je suis

pour la peine de mort », et le badge vert « Je suis contre la peine de mort » de sorte que chaque participant a l'occasion d'exprimer son point de vue au début de la conférence ouvertement.

- Assurez-vous qu'il n'y ait aucune pression pour porter un badge vert ou rouge au début et que les gens choisissent librement.

- Lorsque la conférence / le film est fini, laissez un peu de temps pour que les gens puissent débattre et, à la toute fin, demander à l'auditoire de voter.

- A la sortie de la salle, placez deux boîtes, l'une rouge (pour la peine de mort) et l'autre verte (contre la peine de mort) et demandez aux participants de voter avec le badge qu'ils ont choisi au début (donc quelqu'un qui a pris un badge rouge au début peut voter dans la boîte verte à la fin, montrant qu'il / elle a changé d'avis pendant le débat).

- Comptez les voix et utilisez ces statistiques dans vos communications.

► (Leçons tirées de la Conférence de PRI au Kazakhstan)

[53]

EUROPE

(148 ACTIONS DANS 18 PAYS)

Comme chaque année, la Journée mondiale a été largement suivie par les associations de professionnels et les organisations non gouvernementales mais elle a aussi été largement utilisée par les Etats et les institutions européennes pour leur plaidoyer contre la peine de mort.

GRÈCE

■ Amnesty International Grèce

a organisé des projections de films et des actions publiques pour la Journée mondiale, et plus innovant encore, un jeu vidéo en ligne sur l'abolition de la peine de mort : <http://www.amnestygame.com>.

« Amnesty-le-jeu » est un jeu sérieux qui soutient les efforts d'Amnesty International au niveau mondial pour abolir la peine capitale.

C'est un projet développé bénévolement par les membres du HGDA (la Hellenic Game Developers Association), en partenariat avec la section grecque d'Amnesty International. Les joueurs ont pour mission de reprendre le flambeau de la cause abolitionniste et d'influencer les principaux pays vers l'abolition de la peine capitale.

Les actions à effectuer doivent influencer l'opinion du gouvernement contre la peine de mort dans le but de sauver la vie de certains prisonniers qui, sans aide, seront exécutés.



[54]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

FICHE PRATIQUE N° 3

Outil éducatif sur les méthodes d'exécution

- Choisissez un lieu public où il y a beaucoup de passage.
- Imprimez ou dessinez par terre une carte du monde géante avec des frontières claires pays par pays (un fichier pour impression peut être commandé auprès de la Coalition mondiale).
- Préparez différents objets en grande quantité :
 - > pour symboliser les pays abolitionnistes (par exemple un cœur ou un objet vert) ;
 - > pour symboliser les pays qui maintiennent encore la peine de mort (par exemple une tête de mort ou un objet rouge) ;
 - > pour symboliser les différentes méthodes d'exécution. Les méthodes d'exécution les plus communément

utilisées sont la pendaison, l'exécution par arme(s) à feu, l'injection létale et la décapitation. L'électrocution par chaise électrique n'est utilisée que de façon exceptionnelle par certains états américains. La lapidation n'est utilisée que pour certains crimes (essentiellement pour adultère) dans certains pays islamiques.

- Invitez les passants à placer les différents objets sur les pays correspondants (pays abolitionnistes ou rétentionnistes, méthode d'exécution la plus utilisée par pays)
- Vous pouvez aussi leur demander de se positionner sur le pays qui selon eux exécute le plus de personnes chaque année (la Chine) ou sur le premier pays abolitionniste au monde (le Venezuela).

► L'outil éducatif a été conçu par Hervé Matine de Poster For Tomorrow à l'occasion de la 9^e Journée mondiale



[55]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11



Manifestation sur la place de l'Hôtel de Ville à Paris en présence du Maire de Paris

FRANCE

■ Les 30 ans de l'abolition en France

Le 9 octobre 1981, la France devenait le dernier Etat en Europe de l'Ouest à abolir la peine de mort. 30 ans après, la mobilisation a été plus forte que jamais.

Robert Badinter, ministre de la Justice en 1981, qui avait fait de l'abolition son combat personnel et a été érigé en héros de l'abolition n'a pas ménagé sa peine, entre conférences réunissant des centaines de personnes, interviews médiatiques, échanges avec des activistes, et rencontres de haut niveau.

Entre début septembre et fin octobre, Ensemble contre la peine de mort s'est particulièrement investi pour sensibiliser le plus grand nombre en travaillant avec de multiples partenaires comme la Bibliothèque nationale de France, le Cinéma Action Christine qui a proposé, tout au long du mois d'octobre, un cycle de cinéma sur la peine de mort, des mairies, notamment la ville de Paris, régions et établissements scolaires, sans oublier tous les membres français de la Coalition mondiale pour un grand rassemblement abolitionniste, sur la place de l'Hôtel de ville, le 10 octobre.

ESPAGNE

La mobilisation en Espagne a été impressionnante dans le contexte de crise que traversait le pays, même si l'on peut déplorer qu'elle soit restée extrêmement morcelée. Elena Valenciano, secrétaire du Parti socialiste espagnol pour la politique internationale et la coopération, a prononcé un discours sur l'engagement du gouvernement espagnol dans la lutte contre la peine de mort. Le Movimiento contra la Intolerancia a lancé un programme radio sur la peine de mort. Amnesty International a organisé la lecture publique d'un manifeste contre la peine de mort par l'actrice Natalia Dicenta à Malaga ainsi que la signature de pétitions à Tolède ou encore une cyberaction pour Hakamada Iwao sur www.actuaconamnistia.org. Enfin, la Communauté de Sant'Egidio à Madrid a organisé la Conférence internationale sur la peine de mort dans les Caraïbes avec le Barreau d'avocat de Porto Rico, la Coalition Portoricaine contre la peine de mort, la Commission internationale contre la peine de mort, Death Penalty Project et le Réseau universitaire international pour l'abolition de la peine capitale, et avec le parrainage de l'Agence Espagnole pour le Développement (AECID).

[56]

MOYEN ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

(20 ACTIONS DANS 6 PAYS)

La mobilisation a été au rendez-vous en Afrique du Nord même si elle reste très difficile au Moyen Orient malgré l'espoir qu'avait suscité le printemps arabe.

Grâce à l'augmentation du nombre de membres de la région au sein de la Coalition et la tenue de l'Assemblée générale à Rabat en arabe, 6 pays ont participé cette année à la Journée mondiale (contre 4 les années précédentes).

Pour les autres, l'agenda politique était peu propice à la mobilisation, du fait des élections, des réformes qui se font attendre en Egypte, ou des conflits armés en Lybie et Syrie.

ALGERIE

■ L'Ambassade française à Alger

a organisé une visite, par l'ambassadeur français, de la prison où se trouve le couloir de la mort à Alger ainsi qu'une conférence de presse.

■ La Ligue Algérienne des Droits de l'Homme

a appelé publiquement le président Bouteflika à abolir la peine de mort.

■ Amnesty International Algérie

a organisé un débat sur la peine de mort dans le pays.

IRAK

■ La Coalition irakienne contre la peine de mort

est depuis juin 2011 membre du Comité de pilotage de la Coalition mondiale et elle s'est particulièrement mobilisée cette année pour la Journée mondiale en faisant une déclaration publique appelant à l'abolition de la peine de mort en Irak et dans le monde, en distribuant des affiches à Bagdad et en organisant des réunions avec les représentants de l'UE en Irak, afin de coordonner les efforts abolitionnistes sur place.

MAROC

■ La Coalition marocaine contre la peine de mort et Amnesty International Maroc

ont organisé des débats dans tous le pays : *sit-in* devant le Parlement et conférence de presse à Rabat, quatre tables rondes sur la nouvelle constitution, le droit à la vie et la peine de mort à Rabat, Tanger, Fès et Marrakech, ainsi qu'une campagne de lobbying dirigée vers les partis politiques.

[57]

Une méthode peu coûteuse et efficace : le marketing viral grâce au bouche-à-oreille

Définition de Wikipedia

Le marketing viral est une forme de publicité s'appuyant sur les réseaux sociaux (réels et virtuels) grâce à un processus de réplication analogue aux virus.

Cette technique présente trois avantages principaux. D'une part, son coût est très faible ; d'autre part, l'intensité et la rapidité de diffusion du message peuvent être très importantes.

Enfin, le message bénéficie d'une connotation positive liée à sa prescription par le biais d'une connaissance. Il peut être fait par le bouche à oreille ou renforcé par les effets des réseaux sociaux sur Internet.

- Choisissez deux personnes de votre entourage avec lesquelles vous n'avez jamais abordé le sujet.

- Invitez-les à prendre un verre séparément et demandez-leur quelle est leur position sur la peine de mort. Si elles sont contre la peine de mort, encouragez-les à en parler à deux autres personnes et fournissez leur les outils nécessaires. Si elles sont pour la peine de mort, présentez-leur différents arguments contre la peine de mort.

- Il est souvent difficile de répondre aux arguments pour la peine de mort. Pour enrichir votre argumentaire, aidez-vous des outils diffusés lors de la Journée mondiale, comme les 10 raisons d'abolir la peine de mort. Vous pouvez les amener avec vous lors de ces rencontres.

- Si la discussion reste bloquée, n'insistez pas, laissez le temps à la personne de réfléchir par elle-même et reparlez-lui en plus tard. Pendant ce temps, essayez d'étayer vos arguments pour répondre aux siens. Vous pouvez aussi lui proposer de voir un film ou un documentaire sur une erreur judiciaire.

- Variante : vous pouvez faire la même chose sur Internet à travers les réseaux sociaux type Facebook ou par email.



[4] La couverture médiatique



Manifestation de soutien à Troy Davis - 21 septembre @ ACATfrance

La Coalition mondiale a pu recenser plus de 322 articles sur la Journée mondiale dans 54 pays.

Alors que la couverture médiatique de la Journée Mondiale est en expansion, la réactivité des médias s'est faite en fonction du contexte politique particulier, du statut et des débats sur la peine de mort dans chaque pays.

Tandis que les médias les plus reconnus ont mis l'accent sur la profondeur du débat relatif à la peine de mort, les médias régionaux ont plus souvent utilisé des cas symboliques de la lutte abolitionniste ou ont cité des campagnes abolitionnistes ciblant des pays spécifiques. Les nouveaux médias se sont centrés plutôt sur les actions en ligne et la situation de la peine de mort dans certains pays.

Revue de presse région par région

■ Asie

Bien que plusieurs événements aient été organisés dans les pays asiatiques, la couverture médiatique a été marquée par la difficulté qu'elle a à être diffusée dans le reste du monde, du fait que la couverture se fait dans des langues asiatiques. De plus, il faut prendre en compte le fait que la peine de mort est un sujet particulièrement sensible, soumis à un contrôle gouvernemental dans plusieurs pays asiatiques. De ce fait, la plupart des médias recensés ayant publié en chinois sur la peine de mort sont à l'étranger.

■ Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne est la deuxième région en termes de mobilisation et la presse africaine a bien reflété cette tendance. Les événements organisés par les ONG africaines et par les représentations européennes ont été, comme dans les années précédentes, le centre de la couverture médiatique. La plupart des articles ont salué l'effort de la coopération européenne en faveur de l'abolition et se montrent confiantes dans la tendance vers l'abolition en Afrique. La Conférence Internationale sur l'abolition de la peine de mort en Afrique a reçu une couverture médiatique à l'échelle régionale.

■ Amérique

Bien que l'Amérique Latine soit largement abolitionniste, le débat autour de la peine de mort est loin d'être éteint, surtout dans les pays où les violences liées au trafic de drogue font des milliers de victimes par an, ce qui s'est vu dans la couverture médiatique de la 9^e journée mondiale. Au Guatemala, la journée mondiale a coïncidé avec les élections présidentielles où les deux candidats étaient en faveur de la peine de mort et au Mexique elle a coïncidé avec la décision de la Commission Nationale des Droits Humains qui a déclaré l'inconstitutionnalité de la peine de mort. Dans les deux cas, il y a eu un bourgeonnement médiatique sur la journée mondiale, surtout été lié au débat interne sur l'utilisation de la peine de mort.

Aux États-Unis, le débat autour de la peine de mort a été lancé plusieurs jours avant la journée mondiale par la récente exécution de Troy Davis. Le 10 octobre a bénéficié de l'effervescence médiatique et a reçu une bonne couverture médiatique. Il faut constater que nombreux furent les articles sur la Journée mondiale publiés aux États-Unis en langue espagnole.

■ Europe

La couverture médiatique francophone a été sans précédent puisque la Journée mondiale était célébrée conjointement avec les 30 ans de l'abolition en France. Les médias français, nationaux, régionaux et digitaux ont relaté ces 30 ans par la couverture des événements organisés par des ONG françaises, et ont même pris l'initiative de diffuser des reportages sur l'application de la peine de mort en France à travers des témoignages de

parlementaires, avocats et juges ayant été confrontés à la peine de mort.

Les événements de la Journée mondiale à Genève, et particulièrement celui de la Commission Internationale contre la Peine de Mort, ont reçu une couverture considérable dans les médias suisses et espagnols et a eu une présence dans les médias à niveau global.

En général la couverture médiatique en Europe était la plus importante et la plus variée avec des reportages, des articles d'analyse, la couverture des événements et des activités dans les blogs et dans les réseaux sociaux.

■ Maghreb et Moyen Orient

La forme dans laquelle les médias du Moyen Orient et du Maghreb ont traité la journée mondiale a été particulièrement marquée par les événements du printemps arabe. Par exemple, la couverture médiatique au Maroc a porté une attention particulière aux positions des partis politiques participant aux récentes élections eu égard à la peine de mort.

L'Algérie est un excellent exemple du croisement entre la couverture médiatique et le contexte politique. La visite de l'Ambassadeur français aux couloirs de la mort est devenue plus un instrument médiatique sur les relations franco-algériennes qu'un débat sur la peine de mort.

Nouveaux médias

La mobilisation dans les nouveaux médias a été importante et a été marquée par la multiplication des moyens de diffusion.

Plus de 50 blogs et forums ont été dénombrés traitant de la Journée mondiale 2011 et l'on a pu observer la forte présence de personnes ayant participé à la journée mondiale ou ayant des projets sur la peine de mort à travers les vidéos postées sur internet et les galeries photo sur Flickr ou Citizenside, tels que Fabio Biaso qui a réalisé un photoreportage sur Huntsville, couloir de la mort au Texas*.

Plusieurs des organisations membres de la Coalition ont utilisé leurs réseaux sociaux en ligne et leurs pages Facebook et Twitter pour diffuser et mobiliser autour de la Journée Mondiale.

Ce type de média est déterminant si l'on considère le rôle qu'il a joué dans les révolutions arabes. On peut également souligner la mobilisation pour la Journée mondiale des réseaux sociaux permettant aux usagers de faire des donations, tels que Care2 ou Causes, lié à Facebook. Cependant ils sont réservés à des organisations ayant un foyer fiscal aux États-Unis ou au Canada. La Coalición Puertorriqueña contra la Pena de Muerte s'est notamment mobilisée sur cette plateforme.

* http://www.swissinfo.ch/por/multimedia/galeria_fotos/Historia_de_uma_execucao.html?cid=31312600

**<http://amnestygame.com>

*** <http://www.worldcoalition.org/Petition.html>

Deux nouvelles formes d'utilisation des nouveaux médias sont à noter : le jeu vidéo en ligne sur la peine de mort** développé par Amnesty International Grèce et le quizz sur la peine de mort développé comme application iPhone par Poster For Tomorrow et la Coalition Mondiale.

De plus, il faut mentionner que plusieurs événements ont été retransmis en direct en streaming sur internet, notamment la Conférence Internationale sur l'Abolition de la Peine de Mort en Afrique et la Conférence Internationale sur la Peine de Mort dans les Caraïbes.

Finalement, La Coalition mondiale a mis en place, grâce à l'aide de Death Penalty Action Network, un système de pétition en ligne pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort, moratoire qui sera voté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2012***.

La page de la pétition sur le site de la Coalition a reçu plus de 18 000 visiteurs en deux mois. Certains blogueurs et activistes ont aussi profité de la Journée mondiale pour diffuser d'autres pétitions, ainsi à travers la plateforme change.org.

FICHE PRATIQUE N° 5

Comment faire un communiqué de presse

- Utilisez un papier à en-tête si vous en avez.
- Le communiqué commence par un titre court mais explicite.
- La date de la publication doit apparaître ainsi que la mention « Communiqué de presse » et le nom de votre organisation.
- **Le 1^{er} paragraphe est l'introduction. C'est le plus important de tous, la plupart des journalistes s'arrêteront ici.** Il répond aux questions de base : quoi, qui, où, quand, et doit susciter l'intérêt des journalistes.
- Les 2^e et 3^e paragraphes sont une explication du 1^{er} paragraphe et répondent aux deux questions « pourquoi ? » et « comment ? » en donnant le contexte et l'historique.
- Le 4^e paragraphe propose des citations, des faits et des chiffres. Il est important de donner de la « matière » aux journalistes. Ils auront besoin d'une citation pour leur article, leur en donner une vous permettra d'avoir plus de chance d'être cité.



De même, en leur donnant des chiffres précis et des sources fiables, vous leur facilitez le travail et augmentez les chances de voir votre communiqué repris.

- Mettez vos contacts à la fin du communiqué en indiquant votre prénom, nom, fonction, email et numéro de téléphone.
- Finissez par une brève description de votre organisation.
- Le communiqué ne doit pas dépasser une page, un trop long communiqué risque de décourager les journalistes et de ne pas être lu du tout.

[5] Les suites de la Journée mondiale



Bénin

L'abolition en marche

Depuis début 2011, la tendance abolitionniste mondiale n'a fait que se confirmer. En quelques mois l'Etat américain de l'Illinois a aboli la peine de mort, la Chine a réduit le nombre de crimes passibles de la peine de mort tandis que des projets de loi pour l'abolition totale de la peine de mort se multiplient à travers le monde comme au Bénin, au Guatemala ou en Lettonie. La Corée du Sud a célébré son 5 000^e jour sans exécution et le Japon devrait s'acheminer vers sa première année sans exécution depuis 1993.

Poursuivre et renforcer la mobilisation

Cependant, comme l'a démontré ce rapport, même si l'aura de la Journée mondiale grandit d'année en année, les défis restent nombreux. Si les organisations internationales, américaines et européennes sont clairement devenues abolitionnistes, il en est autrement des organisations africaines, sans parler des organisations asiatiques, comme la récente Commission des droits de l'homme de l'ASEAN, ou la Ligue arabe. La mobilisation et le soutien à la société civile abolitionniste en Asie et au Moyen Orient restent une des priorités pour les prochaines Journées

mondiales. C'est aussi le cas pour les Caraïbes anglophones, et la Journée mondiale 2013 leur sera d'ailleurs dédiée dans l'espoir d'accroître les capacités des acteurs locaux et de rompre leur isolement.

La Journée mondiale 2012

Le 10 octobre 2012 sera la 10^e Journée mondiale contre la peine de mort et la Coalition mondiale entend utiliser ce symbole pour accroître la mobilisation et la sensibilisation du grand public. Cette Journée sera l'occasion de revenir sur l'évolution de l'abolition dans le monde depuis 10 ans et sur les perspectives d'avenir. Les outils mis à disposition seront particulièrement importants pour montrer cette évolution, notamment visuellement à l'aide de cartes, de diagrammes et de chiffres.

2012 sera aussi la 5^e Journée européenne contre la peine de mort et la mobilisation européenne sera plus que jamais au rendez-vous.

Enfin, fin 2012, une 4^e résolution sur un moratoire sera à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies. La pétition de la Journée mondiale de 2011 sera remise aux gouvernements concernés avant la nouvelle résolution, précisément à l'occasion de la 10^e Journée mondiale. Cette Journée sera aussi l'occasion d'organiser des missions de lobbying en vue du vote à l'Assemblée générale dans tous les pays cibles de la campagne moratoire.

[6] Annexes

[1] Liste des initiatives (339 dans 67 pays)

[2] Communiqués de presse

[3] Revue de presse

[4] Membres de la Coalition mondiale

[5] Notes

[1] Liste des initiatives : 339 dans 67 pays

Cette liste partielle des actions menées pour la 9^e Journée mondiale contre la peine de mort ne contient que les actions dont la Coalition mondiale a eu connaissance.

ASIE - PACIFIQUE

Réseau des jeunes d'Asie-Pacifique

- 1) Concours de photographie sur le thème de la peine de mort
- 2) Campagne en ligne pour Chiou Ho-Shun's de Taïwan

[AUSTRALIE

Criminal Justice Coalition

- 3) Notification d'informations pour Melbourne (Australie) pour la Journée mondiale de l'action.
- 4) Atelier sur la religion et la peine de mort avec Reprieve
- 5) Focus sur le grand nombre d'étudiants étrangers en Australie, originaires de Chine, d'Indonésie, de Singapour, du Vietnam et de Malaisie

Australians Against the capital Punishment

Australian lawyers for human Rights (Les Australiens contre la peine capitale Réseau de juristes australiens pour les droits de l'homme)

- 6) Dîner de commémoration de la Journée mondiale, à Brisbane
- 7) Initiative "Tour de cou noir" en témoignage du mouvement contre la peine de mort dans le monde
- 8) Activités éducatives et d'information

[CHINE

Ambassade française à Pékin

- 9) Célébration du 30^e anniversaire de l'abolition en France
- 10) Festival du film sur la peine de mort

- 11) Traduction en mandarin de documents importants sur l'abolition de la peine de mort

Amnesty International Hong Kong

- 12) Projection de documentaires sur la peine de mort

Amnesty International Hong Kong – Commission mixte pour l'abolition de la peine de mort

- 13) Actions communes en direction des États-Unis, de la Corée du Sud et de la Chine

[INDONÉSIE

Commission pour les personnes disparues et les victimes de violences

- 14) Conférence de presse sur la Journée mondiale contre la peine de mort
- 15) Séminaire public avec intervention de défenseurs des droits de l'homme, de travailleurs migrants et de députés
- 16) Campagne médiatique sur les travailleurs migrants et la peine de mort
- 17) Réunion avec des membres du ministère des Affaires étrangères et des députés, discussion sur la question de la peine de mort et des travailleurs migrants

[JAPON

Fédération japonaise des associations de barreaux

- 18) 54^e congrès sur la protection des droits de l'homme : « Quelle approche adopter à l'égard du crime ? Imaginer une société sans peine de mort à travers l'expérience de procès avec des juges non professionnels de la ville de Takamatsu, Kagawa »
- 19) Adoption d'une déclaration en faveur de l'abolition

Forum 90, Amnesty International Japon

- 20) Réunion à Shinjuku, Tokyo
- 21) Projection d'un film suivie d'une conférence, Ushigome Tansu Kumin Hall

Centre for Prisoner's Rights (Centre pour les droits des détenus)

Ambassade de France Université de Aoyama Gakuin

- 22) Événement public à Tokyo

[KAZAKHSTAN

Penal Reform International – Asie centrale

- 23) Conférence-débat avec des étudiants sur le thème de l'abolition de la peine de mort, avec la participation de représentants de l'Union européenne et d'autres organisations internationales
- 24) Projection du film « NON à la peine de mort ! »
- 25) Sondage d'opinion auprès d'étudiants d'université

[MALAISIE

Délégation de l'Union européenne en Malaisie

Conseil du barreau de Malaisie Commission des droits de l'Homme de Malaisie

- 27) Concours de photographie sur le caractère cruel, dégradant et inhumain de la peine de mort
- 28) Exposition d'œuvres d'art sur la peine de mort : « Dans les ténèbres des couloirs de la mort »
- 29) Festival du film et du documentaire sur la peine de mort
- 30) Présentation de photographies de Toshi Kazama, membre de MVFHR

31) Forum sur la peine de mort

Comité des droits civiques de Kuala Lumpur
Selangor Chinese Assembly Hall (KLSCAH)
Amnesty International Malaisie

32) Exposition d'œuvres d'art : « Dans les ténèbres des couloirs de la mort »

33) Festival du film sur la peine de mort

34) Toshi Kazama, membre de Murder Victim's Families for Human Rights, présente son travail lors d'une exposition de photographies

[MONGOLIE]

Amnesty International Mongolie
Open Society Forum,
Murder Victim's families for Human Rights (MVFHR)

35) Projection d'un film sur l'initiative « Peine de mort et détenus dans les couloirs de la mort » pour les droits de l'homme

36) Conférence-débat sur « La contribution de MVFHR » et « Le cadre juridique de la condamnation à mort »

37) Réunion avec le président de Mongolie

38) Réunions avec des juges, des juristes, des journalistes et des familles locales ayant perdu des parents à la suite d'un meurtre ; discussion sur la peine de mort

[PAKISTAN]

Commission des droits de l'homme du Pakistan (HRCP)

39) Déclaration publique officielle appelant à un moratoire sur la peine de mort au Pakistan et dans le monde

WAR Against rape (guerre contre le viol)

40) Communiqué de presse appelant le gouvernement pakistanais à supprimer la peine capitale du code pénal en cas de viol

[SINGAPOUR]

Campagne contre la peine de mort à Singapour,
Think Centre
We Believe in Second Chances
(Accordons une seconde chance)

41) Réunion au Speaker's Corner de Singapour

42) Déclaration publique appelant à l'abolition de la peine de mort à Singapour

[SRI LANKA]

Action for Peace and human Rights
(Action pour la paix et les droits de l'Homme)

43) Publication de l'article « Caged in Time : He dreams of Being Free » (Captif du temps, il rêve d'être libre)

[TAÏWAN]

Amnesty International Taiwan
Taiwan Alliance to End the Death Penalty
(Alliance de Taïwan pour mettre fin à la peine de mort)

44) Projection du film Hindi « Dor »

45) Débat public

46) Performance de musique locale taïwanaise pour mettre fin à la peine de mort à Taïwan

47) Rédaction d'une lettre à l'intention de Chiou Ho-Shun, prisonnier condamné à mort

Taiwan Alliance to End the Death Penalty,
Murder Victim's Families for Human Rights (Familles des victimes de meurtre pour les droits de l'Homme)

48) Conférence abordant la peine capitale depuis la perspective de victimes de crime à Taipei

49) Conférence abordant la peine capitale depuis la perspective de victimes de crime à Taichung

50) Conférence abordant la peine capitale depuis la perspective de victimes de crime à Kaohsiung

51) Conférence abordant la peine capitale depuis la perspective de victimes de crime à Hualien

52) Signature d'une pétition et distribution d'une brochure à l'échelle nationale

[THAÏLANDE]

Amnesty International Taiwan

53) Événement public au marché de Bangkok pour réunir des signatures

54) Exposition photographique mobile

55) Tableau d'affichage extérieur

56) Marche pour l'abolition

57) Spectacle de rue à Bangkok

AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD, ET CARAÏBES

[BOLIVIE]

Délégation de l'Union européenne à La Paz

58) Déclaration publique appelant à l'abolition de la peine de mort

[BRÉSIL]

Délégation de l'Union européenne à Brasilia avec l'ambassade de Pologne

59) Projection du film « Thou shalt not kill », réalisé par Krzysztof Kieslowski

60) Débat et conférence sur la peine de mort, à l'ambassade de Pologne à Brasilia

[CANADA]

Amnesty International Canada

61) Actions de collecte de signatures pour la campagne réalisée par Amnesty International Belarus

62) Conférence publique avec un intervenant iranien

[GUATEMALA]

Ambassade du Royaume-Uni à Guatemala City

63) Événement réunissant plusieurs représentants de l'Union européenne autour du thème de la peine de mort

Commission internationale des juristes – Guatemala

64) Publication de 2 affiches pour la Journée mondiale contre la peine de mort au Guatemala

65) Publication d'un rapport intitulé "Estándares internacionales relativos a la aplicación de la pena de muerte"

[MEXIQUE

Comisión Nacional de Derechos Humanos (Commission nationale des droits humains)

66) La CNDH a déclaré que la peine de mort est anticonstitutionnelle et que le droit à la vie prime sur la responsabilité pénale

[PARAGUAY

Amnesty International - Paraguay

67) Rassemblement devant le ministère de la Justice et recueil de signatures

68) Représentation publique de méthodes d'exécution

69) Recueil de signatures

[PORTO RICO

Coalición Puertorriqueña Contra la Pena de Muerte (Coalition portoricaine contre la peine de mort)

70) Interviews sur Política Social, programme radio de NotiUno

71) Participation au programme radio d'Amnesty International diffusé par Boricua740

72) Intervention dans l'émission Alborada de Radio Universidad

73) Atelier abolitionniste dans les locaux de l'association du barreau portoricain

74) Interview pour le programme de Rubán Sánchez sur Canal 24

75) Forum universitaire sur la peine de mort, avec l'institut d'études comparées de sciences criminelles du Guatemala

76) Exposition d'art par « Arte por la Vida » au Colegio de Abogados de Porto Rico

77) Conférence à l'université interaméricaine

[ÉTATS UNIS

Death Penalty Focus

78) Mobilisation par l'envoi d'un courriel à une liste de 90 000 personnes et aux dirigeants de toutes les organisations membres de la National Coalition to Abolish the Death Penalty

Texas Coalition to Abolish the Death Penalty, Amnesty International

79) Conférence de presse avec des anciens condamnés à mort disculpés et avec le professeur Rick Halperin.

Texas Moratorium Network, Austin chapter of the Campaign to End the Death Penalty, Texas Death Penalty Abolition Movement, Texas Students Against the Death Penalty, Texas Death Penalty Education and Resource Center, Kids Against the Death Penalty, Texas Civil Rights Project, Amnesty International - UT Chapter, Center for Constitutional Rights

80) Marche annuelle contre la peine de mort à Austin (Texas), Texas Capitol

Advocates for Human Rights

81) Préparation de la fiche d'information sur la jurisprudence internationale relative à la peine de mort envisagée comme une violation du droit de ne pas être soumis à un traitement cruel, inhumain et dégradant

82) Conférence sur le caractère inhumain de la peine de mort - Evocation de cas réels au Maroc et en Jamaïque

83) Signature d'une pétition à Minneapolis

84) Préparation du rapport destiné au Comité des droits de l'homme des Nations Unies sur l'Iran, mettant l'accent sur le caractère inhumain de la peine de mort dans ce pays

85) Préparation du rapport destiné au Comité des droits de l'homme des Nations Unies sur la Jamaïque, mettant l'accent sur le caractère inhumain de la peine de mort dans ce pays

86) Préparation du rapport destiné au Comité contre la torture des Nations Unies sur le Maroc, mettant l'accent sur le caractère inhumain de la peine de mort dans ce pays

Oklahoma Coalition to Abolish the Death Penalty

87) Conférence de presse

88) Table ronde communautaire à Oklahoma State Capitol

89) Distribution de brochures sur la Journée mondiale

Arizona Death penalty Forum

90) Déclaration publique par le président de la Coalition des habitants de l'Arizona pour l'abolition de la peine de mort (Coalition of Arizonans to Abolish the Death Penalty)

Center for Constitutional Rights (Centre pour les droits constitutionnels)

91) Ville de New-York - USA – Publication d'un document d'orientation sur la peine de mort à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort

National Association of Criminal Defence Lawyers

92) Pour la 9^e Journée mondiale contre la peine de mort, la National Association of Criminal Defense Lawyers a publié une déclaration réaffirmant son engagement pour l'abolition de la peine de mort

Human Rights Watch

93) Human Rights Watch a publié une déclaration appelant toutes les juridictions aux Etats-Unis à rejeter la peine de mort et, ce faisant, à réaffirmer les principes fondamentaux des droits de l'homme

MONDE ARABE

[ALGÉRIE

Ambassade de France à Alger

94) Visite de l'ancien quartier des condamnés à mort à Alger avec l'ambassadeur de France ; conférence de presse

Ligue algérienne des droits de l'homme

95) Déclaration publique à l'intention du Président Bouteflika pour l'abolition de la peine de mort

Amnesty International - Algérie

96) Débat et conférence sur la peine de mort

[IRAK

Coalition iraquienne contre la peine de mort

97) Déclaration publique appelant à l'abolition de la peine de mort en Irak et dans le monde

98) Distribution d'affiches à Baghdad

99) Réunions avec des représentants de l'Union européenne en Irak pour coordonner les initiatives abolitionnistes dans le pays

[JORDANIE

Coalition arabe contre la peine de mort

100) Communiqué de presse sur la Journée mondiale

[LIBAN

Centre libanais pour les droits humains – Association Justice et Miséricorde

101) Mobilisation éclair contre la peine de mort devant le Parlement à Beyrouth

102) Stand abolitionniste avec signature d'une pétition et distribution de brochures et affiches

Ambassade de l'Union européenne au Liban

103) Débat et déclaration publique appelant à l'abolition de la peine de mort au Liban

Penal Reform International

104) Atelier sur l'abolition de la peine de mort avec des journalistes et des bloggeurs pour améliorer leur compétences techniques sur la thématique de la peine de mort

[MAROC

Coalition marocaine contre la peine de mort

105) Rassemblement devant le Parlement à Rabat

106) Conférence de presse à Rabat

107) Quatre tables rondes sur la nouvelle constitution, le droit à la vie et la peine de mort

108) Campagne de lobbying à l'intention des partis politiques

Amnesty International Maroc

109) Conférence sur la peine de mort à Rabat

110) Conférence sur la peine de mort à Tanger

111) Conférence sur la peine de mort à Fès

112) Conférence sur la peine de mort à Marrakech

[TUNISIE

Penal Reform International

113) Atelier sur le processus constitutionnel et comment il pourrait être utilisé pour avancer vers l'abolition en droit en Tunisie

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

[BÉNIN

ACAT Parakou

114) Distribution d'affiches et de brochures

115) Séances de sensibilisation

116) Discussion et débat avec Amnesty International à l'école normale pour instituteurs « Ebenezer » à Parakou

[BOTSWANA

Délégation de l'Union européenne au Botswana

117) Conférence-débat sur la peine de mort à l'université du Botswana de Gaborone

[BURKINA FASO

ACAT Burkina Faso

118) Campagne de sensibilisation lors de la réunion d'ACAT Afrique

119) Réunion avec les autorités du Burkina Faso pour abolir la peine de mort

120) Visite du seul condamné à mort à la maison de détention et d'arrêt de Ouagadougou avec des représentants de nombreux media in Burkina Faso

121) Déclaration publique appelant à l'abolition de la peine de mort

[BURUNDI

Union chrétienne pour le progrès et la défense des droits de l'homme

122) Conférences-débats sur le caractère inhumain de la peine de mort dans plusieurs écoles primaires, collèges et lycées au Burundi

[CAMEROUN

Droits et Paix

123) Plusieurs interventions dans les médias pour sensibiliser l'opinion à la question de la peine de mort

124) Conférence-débat à Douala sur le caractère inhumain de la peine de mort

125) Signature d'une pétition et distribution d'une brochure

[RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Alliance française de Bangui

126) Conférence-débat sur la peine de mort à Bangui

127) Projection du film « L'Abolition »

ACAT-RCA

128) Appel au gouvernement pour ratifier le deuxième Protocole facultative se rapportant au Pacte Internationale relatif aux droits civils et politiques

129) Publication d'une déclaration dans les journaux de la capitale

[RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Pax Christi Uvira

130) Création de T-shirts pour la Journée mondiale

131) Distribution de l'affiche de la Journée mondiale dans des écoles primaires, des collèges et des lycées publics

132) Collage de l'affiche de la Journée mondiale dans des espaces publics à Uvira

133) Ballet culturel contre la peine de mort et la torture

134) Conférence-débat sur le thème de la Journée mondiale : l'inhumanité de la peine de mort

135) Marche populaire contre la peine de mort en RDC et dans le monde

136) Déclaration publique appelant à l'abolition de la peine de mort, qui est une forme de torture

Observatoire national des prisons congolaises

137) Sondages d'opinion dans plusieurs universités de Bukavu

138) Séminaire et atelier sur la peine de mort avec des ONG et des juges à Bukavu

139) Débat au tribunal militaire de Bukavu sur le thème de la réforme du code pénal militaire congolais

140) Lettre d'information « the Abolitionist » consacrée à la Journée mondiale et au caractère inhumain de la peine de mort

141) Débats organisés pour la Journée mondiale avec APRODEPED, Fraternité des prisons, CPJ, Pax Christi Uvira, la Communauté de Sant Egidio Bukavu, Radio Maendeleo, ICJP, RADHOSKI et REPRODHO

RADHOMA

142) Conférence-débat avec des ONG, des autorités politiques, des policiers et des étudiants à Goma

143) Conférence-débat avec des défenseurs des droits de l'homme, des professionnels des médias, des femmes et des étudiants, à Goma

144) Signature d'une pétition et distribution de brochures dans le cadre d'une campagne de 30 jours à Goma

145) Différents programmes radiophoniques nationaux sur la peine de mort

146) Conférence-débat à Uvira avec des journalistes, des ONG et des autorités politiques

147) Conférence-débat à Bukavu avec des professionnels des médias et des ONG

148) Manifestation culturelle à destination du jeune public sur le thème de la peine de mort, au Centre de Recherches Hydrologiques d'Uvira

149) Signature d'une pétition et distribution de brochures dans le cadre d'une campagne de 30 jours à Bukavu et Uvira

150) Conférence-débat à Kisangani avec des hommes politiques et des ONG

151) Conférence avec des étudiants à Ituri

152) Activités de commémoration et campagne de 30 jours avec signature de pétition et distribution de brochures à Kindu

153) Débat sur la peine de mort avec des étudiants à Mbuji Mayi

154) Conférence-débat sur le caractère inhumain de la peine de mort avec des juges et des juristes à Bandalungwa

155) Conférence-débat suivie de la création de clubs abolitionnistes dans les universités de Kinshasa

La CPJ, les coalitions congolaise et africaine contre la peine de mort

156) Interview de Lievin Gondji et débat avec un rétentionniste dans le cadre du programme TV national « Deux sons de cloche »

157) Conférence-débat avec le ministre de la Justice et l'ambassadeur de France à Kinshasa

158) Lancement du livre « Abolition de la peine de mort et constitutionnalisme en Afrique », du Professeur André Mbata Betu

Ligue pour la défense et la vulgarisation des droits de l'homme (LDVDH)

159) Conférence-débat avec des représentants du corps judiciaire de Kisantu

160) Conférence-débat avec des représentants du corps judiciaire de Matadi

161) Conférence-débat avec des représentants du corps judiciaire de Mbanza-Ngungu

162) Interviews à la radio locale et à la télévision de membres de LDVDH

163) Distribution de brochures et d'affiches

[GUINÉE

Les mêmes droits pour tous

164) Débats sur la peine de mort (radio privée de Conakri)

[GHANA

Délégation de l'Union européenne au Ghana

165) Conférence de presse à Accra sur la politique de l'Union européenne à l'égard de l'abolition de la peine de mort

[KENYA

Le voyage de l'espoir... de la violence à la guérison

166) Trois conférences dans l'église d'Agape (Nairobi)

167) Conférences dans des écoles de Nairobi

[MADAGASCAR

ACAT - Madagascar

168) Information sur la Journée mondiale avec des membres d'ACAT et des ONG pour les droits de l'homme auprès des habitants de quartiers défavorisés de Tananarive susceptibles d'être condamnés à mort et ayant un accès restreint à la justice et à ses services

169) Conférence-débat sur la peine de mort avec des représentants du ministère de la Justice et de la police ainsi que des ONG

[MALI

Amnesty International - Mali

170) Conférence de presse au siège d'Al Mali, sur la peine de mort

[MAURITANIE

Coalition Mauritanienne Contre la Peine de Mort

171) Conférence sur la peine de mort au siège de la Coalition en Mauritanie

172) Visite de la prison centrale de Nouakchott par plusieurs organisations et personnalités

173) Rencontre de détenus des couloirs de la mort avec leur famille

174) Réunion avec des représentants de l'Union européenne

175) Réunion avec le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme à Nouakchott

176) Signature d'une pétition et distribution d'une brochure

[NIGER

Coalition Nigérienne contre la Peine de Mort

Association nigérienne pour la défense des droits de l'homme Syndicat national des agents de la formation et de l'éducation

177) Conférence-débat sur le thème « L'abolition de la peine de mort au Niger : quelle stratégie ? »

Syndicat national des agents de la formation et de l'éducation (SYNAFEN)

178) Conférence de presse sur le caractère inhumain de la peine de mort

179) Communiqué de presse

[NIGÉRIA]

Mouvement abolitionniste nigérian

180) Conférence-débat sur la peine de mort à Abuja

CURE Nigéria

181) L'édition de The Advocate, sous forme de lettre d'information électronique et imprimée, est consacrée à la peine de mort. Plus de 500 copies seront distribuées aux participants à l'issue de la conférence sur la réforme des prisons organisée par les associations des barreaux nationaux

[RÉPUBLIQUE DU CONGO]

Délégation de l'Union européenne en République du Congo

182) Déclaration publique sur la politique de l'Union européenne en faveur de l'abolition de la peine de mort, appel à l'abolition universelle

[RWANDA]

Rencontre de Hands Off Cain avec le ministre rwandais de la Justice, en collaboration avec la Coalition

183) Conférence internationale à Kigali sur l'abolition de la peine de mort en Afrique

184) Réunion des ONG abolitionnistes de la région

185) Déclaration publique d'une délégation britannique appelant le Rwanda à abolir la peine de mort

[SÉNÉGAL]

ACAT- Sénégal

186) Discussions dans les églises de Dakar

[SIERRA LEONE]

AdvocAid

187) Débats radio et TV sur le caractère inhumain de la peine de mort, sur la nécessité de supprimer le caractère systématique de la peine de mort et de réformer l'aide juridique proposée aux femmes condamnées à mort

[TANZANIE]

Legal and human Rights Centre (Centre juridique et des droits de l'homme)

188) Campagne de terrain visant à sensibiliser l'opinion publique sur la peine de mort en Tanzanie

189) Conférence-débat sur le contexte historique de la peine de mort, les initiatives internationales en faveur de l'abolition et le statut actuel de la peine de mort

190) Diffusion de témoignages sur les couloirs de la mort

191) Déclaration publique appelant à l'abolition de la peine de mort

[TOGO]

Forum Africain Contre la Peine de Mort

192) Collage d'affiches dans la ville

193) Distribution de brochures dans des bâtiments publics, des entreprises et des centres culturels à Lomé

194) Communiqué de presse envoyé aux médias

Amnesty International Lomé

195) Manifestation sur la plage de Lomé

196) Recueil de signatures

[OUGANDA]

Foundation for Human Rights

197) Réunions, discours et débats à la Maison des droits de l'homme de Kampala en présence de personnalités politiques étrangères en visite en Ouganda et de représentants du gouvernement

198) Lancement d'un projet d'envergure nationale visant à fournir une assistance juridique gratuite aux détenus des couloirs de la mort

Le voyage de l'espoir... de la violence à la guérison

199) Conférences de presse et conférences dans plusieurs villes

200) Visite d'une école dans le cadre du projet Edward Edmary Mpagi's Dream One World

201) Visite du quartier des hommes détenus des couloirs de la mort en Ouganda

202) Visite du quartier des femmes détenues des couloirs de la mort en Ouganda

203) Visite d'un lycée et conférence dans le sud de Kampala

204) Conférence à l'école Nelson Mandela

205) Rencontre avec une famille de victime de meurtre

206) Enregistrements pour le programme de l'université American Bible College

[ZIMBABWE]

Zimbabwe Association For Crime Prevention & Rehabilitation of the Offender (Association du Zimbabwe pour la prévention du crime et la réinsertion des délinquants)

207) Discours sur la cruauté de la peine de mort au Zimbabwe, lundi 10 octobre 2011

208) Lancement d'une campagne publique avec Amnesty International Zimbabwe

EUROPE

[AUTRICHE]

Amnesty International Autriche

209) Présentation d'un livre sur la peine de mort

210) Recueil de signatures pour l'abolition et les campagnes d'Amnesty International sur la peine de mort

[BELGIQUE]

Amnesty International Belgique

211) Action publique à Bruxelles

[DANEMARK]

Amnesty International Danemark

212) Action en ligne pour la Journée mondiale

[FRANCE]

Sénat français

213) Discours de Pierre Mauroy à l'occasion des 30 ans de l'abolition en France

Ensemble contre la peine de mort

214) Projection du film « In prison my whole life » de Marc Evans (En prison pour la vie)

215) Projection du film « Abolition » de Jean-Daniel Verhaeghe

216) Projection du film « Night train » de Diao Yi Nan (Train de nuit)

217) Projection du film « Twelve angry men » de Sydney Lumet (Douze hommes en colère)

218) Projection du film « Juan Melendez 6446' » de Luis Rosario Albert

219) Projection de la deuxième partie de « Justice in Las Vegas » de Jean-Xavier de Lestrade et Rémy Burkel

220) Projection du film « Honk ! » de Arnaud Gaillard et Florent Vassault

221) Conférence-débat à la Bibliothèque Nationale, avec Robert Badinter

222) Projection du film « Une peine infinie » suivie d'un débat en présence des réalisateurs David André et Sandrine Ageorges-Skinner

223) Présentation du documentaire « Honk ! », suivie d'un débat en présence des réalisateurs et de Curtis McCarty, ancien condamné à mort

La Fabryk

224) Plusieurs représentations de la pièce « Loi n° 81-908 » sur l'abolition en France.

Ensemble contre la peine de mort Conseil national des barreaux

225) Marathon des juristes et des comptables de Paris à Nantes (pour la convention du Conseil national des barreaux), en faveur de l'abolition de la peine de mort

Ensemble contre la peine de mort Conseil régional d'Ile-de-France La Fabryk

226) Renforcement du programme soutenu par Curtis McCarty et Sandrine Ageorges-Skinner, « Éduquer à l'abolition », destiné à des milliers de collégiens et de lycéens, à Paris et dans plusieurs villes françaises

ECPM – LDH – ACAT France – FIDH – Poster for Tomorrow – Amnesty International France – RAIDH – Collectif National de Soutien à Mumia Abu Jamal – WCADP – Solidarité Chine – La Fabryk

227) « Village de l'abolition » devant la mairie de Paris

228) Manifestation publique « La carte mondiale de la peine de mort »

229) Signature d'une pétition et distribution d'une brochure à Paris

230) Discours sur l'abolition de la peine de mort et témoignages de Curtis McCarty et Sandrine Ageorges-Skinner sur les couloirs de la mort

Comité Vie sauve pour Mumia, le MRAP 35, le MVP

231) Mobilisation sur la place de la Concorde pour Mumia Abu Jamal et à l'occasion de la Journée mondiale, avec Robert Meeropol

Coalition mondiale

232) Rencontre de Robert Badinter avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

233) Rencontre de membres d'ECPM avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

234) Rencontre de membres de la FIDH avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

235) Rencontre de membres de RSF avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

236) Rencontre du président de Avocats sans Frontières avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

237) Rencontre d'un représentant de l'association du barreau de Paris avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

238) Rencontre de représentants d'ACAT France et A.I. avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

239) Rencontre de représentants de la LDH et de Solidarité Chine avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

240) Rencontre de représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes avec une délégation de juristes chinois abolitionnistes

Ligue des droits de l'Homme, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) Barreau de Paris

241) Table ronde avec le barreau de Paris sur les perspectives du mouvement abolitionniste, avec Robert Meeropol

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

242) Interview de Robert Badinter et Sidiki Kaba, président de la FIDH

243) Mobilisation du réseau de 164 organisations membres de la FIDH

244) Publication d'un dossier en ligne sur la peine de mort, à l'occasion de la Journée mondiale

Barreau de Paris

245) Mobilisation de juristes parisiens membres du barreau de Paris à l'occasion de la Journée mondiale

246) Réunion avec le barreau de Malaisie

247) Numéro spécial du Journal du Barreau

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu Jamal

248) Interview de Jacques Lederer sur France-Culture TV

249) Manifestation d'une semaine à Portes-les-Valences et déclaration du citoyen d'honneur Mumia Abu Jamal

250) Intervention au Café littéraire de Sète (dans l'Hérault) sur la peine de mort et le cas de Mumia Abu Jamal

251) Projection du film « Honk ! » à Bobigny (Seine Saint-Denis) suivie d'un débat avec l'un des réalisateurs

FIACAT

252) Campagne de sensibilisation sur la Journée mondiale lors de la réunion des présidents d'ACAT au Burkina Faso, en septembre 2011

253) Mobilisation du réseau FIACAT par email et courrier

254) Publication de la pétition pour la Journée mondiale sur le site internet

255) Communiqué de presse le 10 octobre

ACAT France

256) Manifestation au cinéma La Place Cinema de Hayange (Moselle)

257) Projection et vente du film « American way of death »

258) Projection de films, conférences et débats sur la peine de mort avec des lycéens du département du Tarn-et-Garonne

259) Signature d'une pétition et distribution de brochures et d'affiches à l'échelle nationale

260) Mobilisation de groupes locaux d'ACAT à l'occasion de la Journée mondiale

261) Réunions

262) Interventions dans les écoles

263) Tenue de stands sur des marchés (pétition et supports de la JM)

264) Organisation d'événements/débats

265) Célébrations religieuses

266) Distribution de l'appel mensuel, en particulier dans les églises

267) Emissions à la radio locale

268) Publication d'articles dans des journaux locaux

269) Événements dans des librairies autour de livres portant sur l'abolition de la peine de mort

270) Appel mensuel de l'ACAT. L'appel mensuel est également utilisé pour sensibiliser le public : la lettre était accompagnée d'un texte sur le thème et les objectifs de la Journée mondiale 2011

271) Animation de deux émissions sur la peine de mort sur Radio protestante

272) Publication d'un dossier spécial dans le numéro 310 du Courier de l'ACAT (septembre-octobre 2011), « La peine de mort est inhumaine », distribué à 10 000 exemplaires (magazine d'information bimensuel sur les droits de l'homme)

Amnesty International France

273) Publication d'une brochure sur les différentes méthodes d'exécution

Amnesty International et ACAT France

274) Réunion sur la place Saint Georges à Toulouse

[ALLEMAGNE

Amnesty International Allemagne

275) Actions pour la Journée mondiale à Hannovre

276) Des écoliers de Lunebourg ont construit des croix en bois pour symboliser les personnes exécutées au cours des six semaines précédentes

277) Manifestation nocturne à la Porte de Brandebourg avec des lumières rouges symbolisant le Belarus comme lanterne de l'Europe

[GRÈCE

Amnesty International Grèce

278) Projection d'un film à Athènes

279) Action publique à Athènes

280) Jeu en ligne sur la peine de mort <http://www.amnestygame.com>

[ITALIE

Comité Paul Rougeau et l'Arch-confraternity of Mercy

281) Discours à Turin sur la justice et la peine de mort

Comité Paul Rougeau et Free Lance International Press

282) Intervention de Giuseppe Lodoli sur la cruauté de la peine de mort à l'occasion de la cérémonie du prix italien des droits de l'homme à Rome

Coalition italienne pour l'abolition de la peine de mort

Amnesty International Italia Gruppo Giovani

283) Conférence et projection d'un film avec Amnesty International, à Piacenza

284) Débat à Naples sur la peine de mort, avec le soutien de la ville de Naples et du Conseil de l'Europe

285) Projection du film « Dead man walking »

Amnesty International Italie

286) Exposition de photographies, « La Camera Scura » à Milan

287) Concours de création de T-shirts sur le thème de la Journée mondiale 2011

ACAT-Italy

288) Launch of the petition for the moratorium of the death penalty, as proposed by FIACAT and the World Coalition against the death penalty on the website of ACAT Italy

289) Press release sent and relayed by the Italian press

Reggio Emilia

290) Rencontre avec des écoliers dans le cadre du programme de la ville « Fall rights » avec des intervenants renommés

291) Utilisation du « Guide pédagogique » pour que les écoles s'engagent dans une sensibilisation qui ne se réduit pas à la participation des élèves à des conférences

[LUXEMBOURG

ACAT Luxembourg, Erwuessebildung, AGIR

292) Recueil de signatures dans tout le pays

293) Conférence interreligieuse sur la religion et la peine de mort

Amnesty International Luxembourg

294) Action publique à Luxembourg

[MOLDAVIE

Amnesty International Moldavie

295) Action publique devant l'ambassade des États-Unis

296) Action publique devant l'ambassade du Belarus

297) Présentations sur la peine de mort dans plusieurs écoles

[PAYS-BAS

Amnesty International Pays-Bas

298) Publication d'un article sur la peine de mort dans le magazine d'Amnesty « Amnesty en action »

[NORVÈGE

Droits de l'Homme en Iran

299) Séminaire avec Mahmood Amiry-Moghaddam, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la question de la peine de mort en Iran et de Madame Gry Larsen, responsable de la politique de la Norvège en faveur de l'abolition mondiale, à Oslo

[POLOGNE

Horizon

300) Événements dans 16 lieux en Pologne (Varsovie, Gdansk, Cracovie, Wroclaw et ailleurs), rencontres publiques, réflexion sur l'idée de justice envisagée comme un effort pour réparer des erreurs plutôt que comme une revanche

[ESPAGNE

PSOE

301) La secrétaire du PSOE déléguée à la politique et à la coopération internationale, Elena Valenciano, a prononcé un discours sur l'engagement du gouvernement espagnol en faveur de la lutte contre la peine de mort

Movimiento contra la intolerancia (Mouvement contre l'intolérance)

302) Programme de radio sur la peine de mort

Communauté de Sant'Egidio Madrid

303) Conférence internationale sur la peine de mort dans la Grande Caraïbe

Amnesty International

304) Lecture publique d'un manifeste contre la peine de mort par la comédienne Natalia Dicenta à la bibliothèque Cincochegaray, Malaga

305) Signature d'une pétition et tenue d'un stand sur la place Zocodover de Tolède

306) Mobilisation en ligne sur www.actuaconamnistia.org pour Hakamada Iwao

[SUÈDE

Amnesty International Suède

307) Événements dans 35 villes de Suède

308) Action publique devant l'ambassade du Belarus

[PORTUGAL

RTP

309) Programme radio sur la peine de mort en Biélorussie

Amnesty International - Portugal

310) Les promeneurs pourront remplir une carte mondiale de la peine de mort dans les rues de Lisbonne

311) Projection du film « The Life of David Gale » d'Alan Parker (La vie de David Gale)

312) Conférence-débat avec Luís Braga d'Amnesty International, et Ana Gomes, eurodéputée

[SUISSE

Festival du film et Forum international sur les droits humains Commission internationale contre la peine de mort Académie de droit humanitaire Département fédéral des affaires étrangères

313) Projection du film « Give Up Tomorrow » suivie d'un débat (Oublie demain)

Commission internationale contre la peine de mort

314) Événement à l'occasion du déménagement du siège de l'ICDP à Genève

315) 4^e session de l'ICDP

Coalition mondiale Mission chilienne auprès de l'ONU Mission belge auprès de l'ONU

316) Conférence sur la jurisprudence internationale relative à la peine de mort

ACAT Suisse – Lifespark

317) Distribution de matériel de campagne à l'échelle nationale

318) Marketing viral assuré par bouche à oreille à travers la ville

319) Signature d'une pétition dans des églises

Lifespark

320) Envoi d'un communiqué de presse

321) Signature de la pétition sur le Belarus avec Amnesty International

Amnesty International Suisse

322) Signature d'une pétition et distribution d'une brochure à Nyon

323) Mobilisation express à Nyon

[ROYAUME-UNI

Ministre des droits de l'Homme du Royaume-Uni

324) Lancement de la mise à jour de la stratégie du Royaume-Uni en faveur de l'abolition de la peine de mort

UK Foreign and Commonwealth Office

325) Conférence-débat sur l'importance de normes communes relatives au recours à la peine de mort

Amnesty International Secrétariat international

326) Le 50^e anniversaire d'Amnesty International coïncide avec la neuvième Journée mondiale contre la peine de mort

327) Circulaire sur la peine de mort diffusée aux membres en juillet pour souligner les liens entre peine de mort, torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

328) Lancement d'une pétition appelant le président du Belarus à établir un moratoire sur le recours à la peine de mort en vue de l'abolition

329) Rédaction d'un document public court, en anglais, français et espagnol : <http://www.amnesty.org/en/library/info/AC51/002/2011/en>

330) Courtes vidéos de campagne en anglais, français, arabe et espagnol : <http://www.youtube.com/watch?v=eRMeT1TeyC8>

331) OP-ED, diffusées dans deux journaux à Taïwan

332) Publication d'un communiqué de presse : <http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/world-day-against-death-penalty-belarus-urged-end-execution-s-2011-10-10>

333) Supports destinés aux médias sociaux

Amnesty International Université de Glasgow

334) Événement public à la Glasgow University's Library Hill

Amnesty International Royaume-Uni

335) Production d'un court métrage sur la lapidation avec Shappi Khorsandi

336) Lancement du film « I talk out loud » contre la lapidation

Harm Reduction International

337) Participation aux actions organisées à Genève

Death Watch International

338) Création et diffusion de la pétition en ligne pour la Journée mondiale

339) Campagne en ligne sur les réseaux abolitionnistes de Facebook et Twitter

[UKRAINE

Amnesty International Ukraine

340) Travail sur les médias sociaux pour la Journée mondiale

341) Activités publiques et recueil de signatures

[2]

Communiqués de presse

[COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

La Peine de Mort est Inhumaine

Lundi 10 octobre 2011

La 9^e Journée Mondiale Contre la Peine Mort est consacrée à l'inhumanité de la peine de mort. Depuis 2003, les abolitionnistes mènent, chaque année le 10 octobre, des actions partout dans le monde afin de sensibiliser l'opinion publique et de manifester leur opposition à la peine capitale. Cette année, des centaines d'événements sont organisés dans le monde entier. Pour prendre connaissance du programme complet des manifestations, consultez : www.worldcoalition.org/fr/worldday

Ainsi, l'Organisation des Nations Unies à Genève accueillera des experts de l'ONU et de plusieurs organismes régionaux des droits de l'homme pour un débat de haut niveau sur la « Jurisprudence internationale en matière de peine de mort et de peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants ». Le gouvernement rwandais organise une conférence pour rassembler la société civile africaine et les gouvernements de la région. À San Juan (Puerto Rico), le lancement de livres sur la peine de mort et la tenue de conférences dans des universités et des écoles marqueront la Journée. En France, ce sera aussi l'occasion de célébrer le 30^e anniversaire de l'abolition. Des centaines d'événements auront lieu à Taiwan, en Malaisie, au Japon, en Irak, au Maroc, au Liban, au Brésil ou encore aux Etats-Unis.

En encourageant la réflexion et l'éducation à la peine de mort, les abolitionnistes du monde entier souhaitent que chaque citoyen comprenne qu'il n'y a pas de manière humaine de tuer et que la peine de mort constitue une violation du « droit à ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Partout dans le monde, les condamnés à mort sont maintenus dans des conditions d'incarcération inférieures aux standards internationaux en matière de droits de l'homme. Les cellules ne sont

pas appropriées pour un être humain, le régime alimentaire est inadéquat, et l'accès aux soins médicaux est difficile voire impossible. L'isolement, l'incertitude de l'exécution et les conditions de vie inhumaines provoquent chez les détenus un comportement suicidaire, délirant et démentiel. Ces conditions terribles infligent des souffrances psychologiques extrêmes et l'exécution constitue une agression physique et mentale. Les méthodes d'exécutions encore utilisées sont la décapitation, l'électrocution, la fusillade, l'injection létale, la lapidation et la pendaison. L'exécution par lapidation est considérée comme une « méthode d'exécution particulièrement cruelle et inhumaine » par le Comité des droits de l'homme de l'ONU. L'injection létale, qui est parfois considérée comme une méthode d'exécution plus humaine que d'autres, a pourtant causé des souffrances physiques s'apparentant à un traitement cruel et inhumain à de nombreux prisonniers.

La peine de mort est inhumaine pour les condamnés à mort, mais aussi pour le reste de la société. Comme le dit Renny Cushing, directeur de l'ONG regroupant des familles de victimes de meurtres qui militent pour les droits de l'homme, MVFHR, « *si nous laissons les meurtriers nous donner envie de tuer à notre tour, nous devenons ce que nous disons exécuter* ».

Cette Journée mondiale est l'occasion pour les abolitionnistes du monde entier d'appeler à amplifier la tendance universelle vers l'abolition de la peine de mort. En 2010, 139 pays dans le monde avaient aboli la peine de mort en droit ou en pratique mais 23 des 58 Etats rétentionnistes procédaient encore à des exécutions. La Coalition mondiale appelle à cette occasion tous les gouvernements qui continuent à utiliser la peine de mort à établir un moratoire sur l'application de cette peine inhumaine en vue de son abolition universelle et définitive !

[86]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[87]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[AMNESTY INTERNATIONAL INDEX AI : PRE01/518/2011]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Le Bélarus doit mettre un terme aux exécutions

Lundi 10 octobre 2011

Les militants d'Amnesty International du monde entier se rassemblent à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort pour demander la fin des exécutions au Bélarus, le seul pays d'Europe et de l'ex-Union soviétique qui procède encore à des exécutions.

« *Le Bélarus est le seul pays d'Europe qui continue de tuer des gens au nom de la justice* », a indiqué Roseann Rife, experte sur la peine de mort à Amnesty International.

Selon les estimations, pas moins de 400 personnes ont été mises à mort au Bélarus depuis 1991 ; on ne connaît pas le chiffre réel en raison du secret qui entoure les exécutions. Les prisonniers qui attendent dans le quartier des condamnés à mort ne sont informés de leur exécution, d'une balle dans la nuque, que quelques instants avant l'application de la sentence.

« *Au Bélarus, la cruauté de la peine de mort se prolonge bien au-delà de l'exécution. Les familles n'en sont averties que plusieurs semaines voire plusieurs mois après, elles ne peuvent pas récupérer les corps de leurs proches et ne sont pas même informées du lieu où ils sont enterrés* », a ajouté Roseann Rife.

Le 23 septembre, la famille du condamné à mort Andreï Bourdyka a reçu un appel du tribunal régional de Grodno, l'informant qu'elle pouvait se rendre au bureau de l'état civil afin de récupérer le certificat de décès de leur fils.

Andreï Bourdyka, 28 ans, et un autre homme ont été condamnés à mort le 14 mai 2010 pour un triple meurtre. Selon certaines rumeurs, les deux hommes avaient été exécutés vers la mi-juillet 2011. La famille de l'autre homme attend toujours des informations officielles. La mère d'Andreï Bourdyka, Nina Semyonovna, réclame de savoir où est enterré son fils et a parcouru plusieurs cimetières près de Minsk pour tenter de retrouver sa tombe.

Dans une autre affaire, le 19 mars 2010, la mère d'Andreï Jouk, condamné à mort pour meurtre, a tenté de lui faire parvenir un colis ; il lui a été retourné par les autorités carcérales au motif que son fils « avait été transféré ». Les autorités lui ont demandé de ne plus se rendre à la prison pour tenter de voir son fils et d'attendre qu'un avis officiel lui soit adressé par le tribunal. Dans la matinée du 22 mars 2010, elle a été informée par des membres du personnel de la prison que son fils avait été passé par les armes, tout comme un autre détenu.

Elle a fait part à Amnesty International de l'angoisse qu'elle ressent du fait qu'elle ignore où repose le corps de son fils. Elle a aussi raconté que son petit-fils regarde souvent en silence

le portrait de son père. « *Je me demande ce qu'il peut penser de tout ça* », a-t-elle déclaré.

En 2010, Amnesty International a recensé des milliers d'exécutions dans 23 pays. Fin 2010, au moins 17 800 personnes étaient sous le coup d'une sentence capitale dans le monde, attendant que leurs gouvernements les mettent à mort.

La peine de mort est le châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. Le caractère inhumain de son application est clairement illustré par de nombreux cas dans le monde. Les détenus décrivent les conditions épouvantables dans le quartier des condamnés à mort, l'angoisse dans laquelle ils vivent en attendant leur exécution, souvent parce qu'ils ont « avoué » sous la torture un crime qu'ils affirment n'avoir pas commis.

« *Lorsqu'Amnesty International a été créée, en 1961, seuls neuf pays avaient aboli la peine de mort pour tous les crimes, et la sentence capitale était rarement abordée en tant que question de droits humains. Cinquante ans plus tard, le processus vers l'abolition universelle de ce châtement est une réalité incontestable et le combat se poursuit* », a déclaré Roseann Rife.

Note aux rédacteurs

Des centaines de militants d'Amnesty International organiseront des manifestations publiques afin de dénoncer la peine de mort dans plus d'une dizaine de pays à travers le monde, notamment au Paraguay, en Malaisie, en France, au Royaume-Uni, à Hong Kong, en Grèce, en Italie, à Porto Rico, en Ukraine et en Mongolie. Pour en savoir plus ou organiser un entretien avec l'un des experts d'Amnesty International sur la peine de mort, veuillez prendre contact avec : Josefina Salomon, tél. : +44 7778 472 116, jsalomon@amnesty.org.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux documents suivants :

- La situation de la peine de mort dans le monde : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ACT51/002/2011/fr>
- Vidéo d'un entretien avec un ancien bourreau biélorusse : <http://livewire.amnesty.org/2011/09/26/end-the-death-penalty-in-belarus/#more-4568>
- Vidéo d'un entretien avec Svetlana Jouk, mère d'un prisonnier exécuté au Bélarus : <http://www.amnesty.org/fr/appeals-for-action/save-two-men-execution-belarus>

[COMMUNIQUÉ DE PRESSE FIACAT]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

La Peine de Mort est Inhumaine

La 9^e Journée mondiale contre la peine de mort est consacrée à l'inhumanité de la peine de mort.

En encourageant la réflexion et l'éducation à la peine de mort, les abolitionnistes du monde entier, et notamment les membres du réseau de la FIACAT qui ont pour mandat l'abolition de la torture et de la peine de mort, souhaitent que chaque citoyen prenne conscience qu'il n'y a pas de manière humaine de tuer.

Pour la FIACAT, la peine de mort constitue une violation du « droit à ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Partout dans le monde, les condamnés à mort sont maintenus dans des conditions d'incarcération inférieures aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Ces conditions terribles infligent des souffrances psychologiques extrêmes et l'exécution constitue une agression physique et mentale.

Les méthodes d'exécutions peuvent également constituer une violation de l'interdit absolu de la torture. Ainsi, l'exécution par lapidation est considérée comme une « méthode d'exécution particulièrement cruelle et inhumaine » par le Comité des droits de l'homme des Nations unies. L'injection létale, parfois considérée comme une méthode d'exécution plus humaine que d'autres, a également causé des souffrances physiques s'apparentant à un traitement cruel et inhumain à de nombreux prisonniers.

En 2010, 139 pays dans le monde avaient aboli la peine de mort en droit ou en pratique ; 23 des 58 États rétentionnistes ont procédé à des exécutions. À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, La FIACAT, membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, invite tous les gouvernements qui continuent à utiliser la peine de mort à établir un moratoire sur son application en vue de son abolition universelle et définitive.

Contact presse :

Guillaume Colin
g.colin@fiacat.org
+33 (0)1 42 80 01 60

[90]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[COMMUNIQUÉ DE PRESSE - DC092 (2011)]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Déclaration conjointe de Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 10.10.2011

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe réaffirment à l'unisson leur opposition à la peine de mort, et leur engagement en faveur de son abolition partout dans le monde.

Nous pensons que la peine capitale est inhumaine, et qu'elle constitue une violation de la dignité humaine. En Europe, nous savons par expérience que la peine de mort n'empêche pas l'escalade des crimes de sang, et ne rend pas justice aux victimes de ces crimes. Si une exécution capitale est le résultat d'une erreur judiciaire, dont aucun système juridique ne peut s'estimer à l'abri, c'est une vie humaine qui est irrémédiablement perdue.

Depuis 1997, aucune exécution n'a eu lieu sur le territoire de nos États membres*.

Nous continuons de condamner l'usage de la peine de mort au Bélarus, le seul pays d'Europe qui applique encore la peine capitale. Nous incitons vivement le Bélarus à introduire un moratoire sur le recours à la peine de mort, en vue de l'abolir complètement.

Nous nous réjouissons des toutes récentes résolutions des Nations unies sur un moratoire mondial concernant le recours à la peine de mort en vue de son abolition complète, qui ont été soutenues par une large coalition d'États de toutes les parties du monde. Le soutien croissant aux résolutions des Nations unies dans ce domaine en 2007, 2008 et 2010 confirme que la tendance d'une opposition à la peine de mort gagne du terrain au niveau mondial.

Parallèlement, nous reconnaissons qu'un nombre croissant de pays a déjà aboli la peine de mort (entre 1993 et 2009, ils sont passés de 55 à 97), mais ne pouvons toutefois ignorer que 58 pays l'appliquent encore dans le monde.

*Le Conseil de l'Europe compte 47 États membres, au nombre desquels figurent les 27 pays membres de l'Union européenne.

Direction de la Communication du Conseil de l'Europe : www.coe.int

Tél. : +33 (0)3 88 41 25 60

Fax : +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

[91]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[EUROPEAN UNION DELEGATION TO MALAYSIA]

FOR IMMEDIATE RELEASE

EU committed to achieving universal abolition of the death penalty

KUALA LUMPUR, OCTOBER 10, 2011

10 October marks the World and European Day against the Death Penalty. The abolition of the death penalty worldwide is one of the main objectives of the EU's human rights policy. The EU considers the death penalty inhumane and a violation of human dignity. It also does not deter violent crime. Any capital punishment resulting from a miscarriage of justice, from which no legal system can be immune, represents an irreversible loss of human life.

« Today we mark the World and European Day against the Death Penalty. I pledge my continued personal commitment, as well as that of the European Union, to doing away with the death penalty, which has no place in the modern world, » said EU High Representative for Foreign Affairs and Security Policy and Vice President of the European Commission, Catherine Ashton.

The EU plays the leading role in and is the biggest donor to efforts by civil society organizations around the world to campaign for the abolition of the death penalty. The EU uses all available tools of diplomacy and cooperation assistance to work towards the abolition of the death penalty.

Where the death penalty still exists, the EU calls for its use to be progressively restricted and insists that it be carried out according to internationally-agreed minimum standards.

In conjunction with the World/European Day Against the Death Penalty, the European Union Delegation to Malaysia, Bar Council Malaysia and the Human Rights Commission of Malaysia (SUHAKAM) will be holding a public forum to promote the abolition of the death penalty in Malaysia on October 13, 3pm – 6pm at the Plenary Theatre, Level 3, KL Convention Centre. Those interested to attend may register at delegation-malaysia-events@eeas.europa.eu.

The forum is in line with the EU's aims to encourage public debate, strengthening public opposition and putting pressure on retentionist countries to abolish the death penalty, or at least introduce a moratorium as a first step.

The EU also acts against the death penalty in multilateral forums, such as the United Nations ; a culmination of this effort has been the series of resolutions on the moratorium on the use of the death penalty, adopted by the United Nations General Assembly. July 2011 marked the 20th anniversary of the entry into force of the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights, the main worldwide legal instrument for the abolition of the death penalty. The EU encourages all States to ratify or accede to this protocol.

The EU is also the first regional body to have adopted rules prohibiting the trade in goods used for capital punishment (and torture and ill-treatment), as well as the supply of technical assistance related to such goods. The EU's political commitment has been matched by substantial financial support for concrete projects.

-- END --

Further information :

- Between 1993 and 2009, the number of countries that abolished the death penalty by law for all crimes, grew from 55 to 97 ;
- As of December 2010, 139 countries - more than 2/3 of the countries of the world - were abolitionist in law or practice ;
- In 2010, 23 countries/territories were known to have carried out executions and at least 67 to have imposed death sentences (Malaysia, China, Iran, North Korea, the US and Saudi Arabia to name a few).
- European Union Policy on Death Penalty - http://www.eeas.europa.eu/human_rights/adp/index_en.htm
- European Union Democracy & Human Rights : Death Penalty - <http://www.eidhr.eu/highlights/death-penalty>

[REPRESENTATION OF THE PENAL REFORM INTERNATIONAL IN CENTRAL ASIA]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

Supported by the European Union and the U.K. Embassy to Kazakhstan and Kyrgyzstan in the framework of the PRI Project “Progressive Abolition of the Death Penalty and Alternatives that Respect International Human Rights Standards”

Release Date : 7 October 2011

ASTANA – On 10 October 2011, at the Kazakh Humanitarian & Juridical University in the Three Biis hall there will be a students’ debate on the abolishment of the death penalty followed by the showing of the “NO to the Death Penalty !” film. On 26 September 2007, the Committee of the Ministers of the Council of Europe decided to have the European Day against the Death Penalty every year on 10 October. The Council of Europe was a pioneer in the cause of abolishing the death penalty. As a result, since 1997 de-facto Europe has been free from the death penalty.

In Kazakhstan, the last death penalty sentence was executed against 12 people in 2003 before the announcement of the moratorium on the death penalty. The last death penalty sentence was rendered in 2005 against 2 people, but until now it has not been executed due to the announced moratorium. The death penalty for these people has been replaced by life imprisonment.

Currently, there are 89 people who are serving life imprisonment in Kazakhstan. So far the number of these people is relatively small, however the issues that the state has to deal with in connection with the introduction of this new type of punishment – life imprisonment – require special attention. It is necessary to have a serious programme for working with such convicts.

Otherwise neither those convicts, nor the general public will be ready for their release that hypothetically could start occurring already in 2025 since this type of punishment was first applied in 2000," noted Saule Mektepbayeva, Regional Director of the Penal Reform International in Central Asia.

“When opponents of the death penalty are trying to influence the public opinion they often use the following argument : ‘and what if your relatives have been victims of this criminal’.

However, it is very rare, almost never, that we think from a perspective of the mother, relatives of a person who has been sentenced to death or from a perspective of the officer who is executing the death penalty. I am against the death penalty since it is taking root throughout the entire legal system as destructively as mildew, undermining the faith in the value of a human life. The death penalty does not make any sense, as no mother could understand why a child to whom she has given life must be deprived of it,” shared her opinion Aiken Nuraly, a third-year student of the Higher International Law & International Relations School at the Kazakh Humanitarian & Juridical University.

The event will be also attended by representatives of the Delegation of the European Union to Kazakhstan, as well as by experts and representatives of international organizations.

The showing of this film is held by the Representation of the Penal Reform International (PRI) in Central Asia together with the Kazakh Humanitarian & Juridical University under the support of the European Union and the U.K. Embassy to Kazakhstan and Kyrgyzstan in the framework of the PRI Project “Progressive Abolition of the Death Penalty and Alternatives that Respect International Human Rights Standards”.

We kindly invite journalists to watch this film that will be shown on 10 October 2011 in the Three Biis hall at the Kazakh Humanitarian & Juridical University at the following address : 8 Korgalzhyn Highway, Astana at 15:00.

For additional information, please contact :

Ms Indira Barykbayeva,
PRI Projects Coordinator,
phone/fax : +7 (7172) 78 76 74
email : ibarykbayeva@penalreform.org

[INTERNATIONAL COMMISSION AGAINST THE DEATH PENALTY]

PRESS RELEASE

Geneva, 11 October 2011

On 10 and 11 October, the International Commission against the Death Penalty (ICDP) met in Geneva. ICDP organised a series of events and meetings to commemorate its first anniversary which also coincided with the World Day against the Death Penalty. The events officially marked the ICDP's permanent move from Madrid, where it was initially located, to Geneva, the city of human rights. ICDP was established one year ago in Madrid in order to strengthen the abolitionist trend and to promote, complement and support the activities and actions carried out by the United Nations and other international and regional organizations, governments, civil society and non-governmental organizations which aim to abolish the death penalty.

ICDP, which is chaired by Federico Mayor, is currently composed of 12 members. They are supported and advised by the Support Group comprising 15 countries representing all the regions of the world. The Swiss confederation will be succeeding the government of Spain in assuming the Presidency of the Support Group of the ICDP for the period of October 2011 to October 2012.

On 10 October 2011, the ICDP met with the UN High Commissioner for Human Rights Navanethem Pillay, in order to discuss future cooperation and collaboration between the two organizations.

ICDP hosted a *vin d'honneur* which was attended by over 100 Geneva-based representatives of International Governmental Organizations, Permanent Missions, academics, Non-Governmental Organizations in the presence of the representatives of the Swiss Confederation, the Canton and the Municipality of Geneva. President Micheline Calmy-Rey warmly welcomed the ICDP to Geneva and pledged strong support of the government of Switzerland to the International Commission against the Death Penalty.

On the issue of the death penalty in Africa, there was discussion on ICDP's cooperation with the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR) and in particular the ICDP's support of the activities of the Working Group on the Death Penalty of the ACHPR. The eventual goal is to make Africa free of executions. The Commission adopted the decision to support the organization of a conference on the death penalty.

On 13 and 14 October, a member of ICDP will attend a regional conference in Rwanda on the abolition and on the moratorium on executions organized by the Rwandan Government and the Italian Non-Governmental Organization Hands off Cain. The aim of the conference is to launch a major debate on the need to abolish the death penalty in Africa or at least to impose a moratorium on executions. In Africa many governments maintain longstanding *de facto* moratoriums on executions even though the death penalty remained in force and death sentences continued to be imposed.

ICDP also expressed its hope that the fight for democracy of the Arab Spring will be accompanied by the abolition of the death penalty.

The Commissioners deliberated on the death penalty situation in China, which executes thousands of people every year. The exact figures are not known. There was discussion on how to reduce the scope of the death penalty in China and how to build up contacts, especially with scholars on criminal law, the legal community and the judiciary. ICDP encourages China to publish annual statistics and thereby remove the secrecy surrounding the use of the death penalty.

During the meeting, the ICDP also discussed the issue of the death penalty for drug-related offences. ICDP is concerned about the large proportion of death sentences imposed for drug offences.

From 17 to 19 October, ICDP is co-organizing a conference on the Greater Caribbean and the Death Penalty in Madrid with the Italian Non-Governmental Organization Community of Saint Egidio, the Human Rights Office of the Spanish Ministry of Foreign Affairs and other NGOs and stakeholders. The objective of the conference is to debate the situation of the death penalty in the Greater Caribbean, to adopt strategies, and to establish a Caribbean network against the death penalty.

[96]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[97]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[3] Revue de presse

La Revue de presse comprend
322 articles dans 54 pays et
est classée par pays
dans l'ordre alphabétique.



Ouganda

ALGÉRIE

- Journée mondiale contre la peine de mort : Un progrès certain depuis 2003 en Algérie, 09/10/11, *Algerie 360*
- Día mundial contra la pena de muerte : un progreso cierto desde el 2003 en Argelia., 11/10/11, *El Moujahid*
- Des ONG et des avocats plaident pour l'abolition de la peine de mort, 11/10/11, *El Watan*
- La LADH appelle à l'abolition de la peine de mort, 11/10/11, *Reflexion*
- Journée mondiale contre la peine de mort :

L'ambassadeur français se recueille à Serkadji devant la stèle des Martyrs, 11/10/11, *Senego*

- Les Ambiguïtés de Xavier Driencourt, 12/10/11, *El Watan*
- L'ambassadeur de France, hier, à Serkadji. Retour sur le lieu du crime, 13/10/11, *Algerie News*

ALLEMAGNE

- Condena contra la pena de muerte, 10/10/11, *Deutsche Welle*
- Europa bekräftigt Ablehnung der Todesstrafe, 10/10/11, *Todesstrafe-Nachrichten*

ANTIGUES

- World Day Against the Death Penalty, 12/10/11, *Caribarena*

ARGENTINE

- Dia internacional contra la pena de muerte, 10/10/11, *La Data*
- Arabia Saudita decapito a 10 personas, 10/10/11, *Mdzol*

AUSTRALIE

- Pacific nations urged to outlaw death penalty, 11/10/11, *Radio Australia*

BÉLARUS

- Europe again Calls upon Belarus to Abolish Death Penalty, 10/10/11, *Telegraf*

BELGIQUE

- Journée mondiale contre la peine de mort – manifestation à Bruxelles, 03/10/11, *Opinion Dissidente*
- Avec obstination, le refus de la peine de mort et de la torture, 08/10/11, *Opinion Dissidente*
- No death penalty - the story of Daryl Wheatfall, 17/09/11, *Marjan*
- L'UE réaffirme son opposition à la peine de mort, 10/10/11, *Union Européenne*
- Peine de mort : chaque année le 10 octobre revient avec son rituel de déclarations et de condamnations. Utile ? Certainement ! 08/10/11, *Mieux connaître vos droits en Europe*
- EU-Council of Europe Joint Declaration on the European and World Day against the Death Penalty - 10 October 2011, 10/10/11, *EU delegation at the UN*
- Déclaration de M. Jerzy Buzek sur la Journée mondiale contre la peine de mort, 09/10/11, *European parliament*

BÉNIN

- Peine capitale, 21/10/11, *Nouvelle Expression*

BOLIVIE

- UE ratifica su compromiso contra la pena de muerte, 11/10/11, *La Razon*
- La UE comprometida con abolir la pena de muerte, 11/10/11, *Los Tiempos*

BOTSWANA

- Neuvième Journée mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *French Embassy in Gaborone*

BRÉSIL

- 10º Dia Internacional Contra a Pena de Morte, 10/10/11, *Catolica de Brasilia*
- "A pena de morte carece de todo efeito dissuasivo", 11/10/11, *Inter Press Service - Press Agency*
- Ministro para Direitos Humanos marca o Dia Mundial Contra a Pena de Morte, em 10 de outubro., 11/10/11, *UK Embassy in Brasilia*
- Dia mundial contra a pena de morte lembrado com protestos, 11/10/11, *Vitoria Conect*
- A pena de morte nao tem efeito dussuasivo, 13/10/11, *Correio do Brasil*

BURUNDI

- Abolition de la peine de mort : ACAT-Burundi plaide pour qu'on ne retourne pas en arrière, 11/10/11, *Iwacu*

CANADA

- Día Mundial Contra la Pena de Muerte, 10/10/11, *Suite101*

CHILI

- 10 de Octubre dia mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Lexweb*

CHINE

- 法国废除死刑30周年纪念罗贝尔·巴丹戴尔演讲/巴黎动态, 06/10/11, *Boxun*
- [原创] 美国冤案死囚当事人科迪斯先生赴巴黎谈废除死刑/巴黎动态, 08/10/11, *Boxun*
- 世界废除死刑日暨法国废除死刑30周年活动在即, 08/10/11, *Boxun*
- 美国冤案死囚当事人科迪斯先生赴巴黎谈废除死刑/巴黎动态, 08/10/11, *Boxun*
- 专访法国汉学家玛丽-侯志明女士谈世界废除死刑趋势/巴黎动态, 10/10/11, *Boxun*
- 实拍:世界废除死刑日巴黎市政厅广场展演/巴黎动态, 11/10/11, *Boxun*
- Journée mondiale contre la peine de mort - Déclaration d'Alain Juppé, 11/10/11, *French Embassy in Pekin*
- 世界反死刑日前瞻巴黎放映批判死刑影片《夜车》/巴黎动态, 30/09/11, *Boxun*

COLOMBIE

- 10 de octubre : Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Estrenando Dia*
- Día mundial contra la pena de muerte ; la pena de muerte es inhumana, 10/10/11, *Movimiento Social Colombiano*
- Día internacional contra la pena de muerte, 10/10/11, *Red Grafica Latinoamericana*

CONGO

- L'UE est résolue à lutter pour l'abolition universelle de la peine de mort (11/10/2011), 11/10/11, *EU delegation to the Republic of Congo*
- UE determinada a acelerar abolição da pena de morte no Congo, 11/10/11, *Panapress*
- Union Européenne : Abolir la Peine de Mort au Congo, 12/10/11, *Afrique en Ligne*

COSTA RICA

- "La pena de muerte carece de todo efecto disuasivo", 10/10/11, *Ticovision*

EQUATEUR

- Comisión contra pena de muerte parte de Madrid para instalarse en Ginebra, 10/10/11, *El Comercio*
- 10 de octubre : Día Mundial contra la pena de muerte., 10/10/11, *El Nuevo Empresario*

ESPAGNE

- Pena de muerte : las condenas a periodistas disminuyen, 09/10/11, *Periodistas en Espanol*
- Amnistía Internacional Bilbao en el Día Mundial contra la Pena de Muerte, 10/10/11, *Amnesty International - Spain*
- Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Con voz propia*
- Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Donalia*
- Casi 18.000 sentenciados a muerte aguardan su final en todo el mundo, 10/10/11, *El Mundo*
- EL PSOE afirma que la moratoria de la pena de muerte seguirá siendo central en su política exterior, 10/10/11, *Europa Press*
- 10 de Octubre : Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Insurgente*
- Por un mundo libre de ejecuciones, 10/10/11, *IRC Hispano*
- Al insta a la UE a mantener la presión sobre Minsk (Bielorrusia) para que elimine la pena de muerte, 10/10/11, *La voz libre*
- Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Madre Coraje - Granada*
- Jornada de reflexión por la pena de muerte, 10/10/11, *Madrid 2 Noticias*
- Un día contra la pena de muerte, 10/10/11, *Noticias de Navarra*
- Elena Valenciano : « Es urgente alcanzar un acuerdo para la moratoria de la pena de muerte », 10/10/11, *PSOE*
- RSF recuerda que todavía hay periodistas condenados a la pena de muerte, 10/10/11, *RSF-Espana*
- Día Mundial Contra la Pena de Muerte - Colabora, firma esta petición., 10/10/11, *VIH SIDA - Cuidate en Positivo*

- Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Petreraldía*
- La pena de muerte es la forma mas extrema de tortura, 10/10/11, *Amnesty International - Spain*
- 17.800 personas aguardan su ejecución, 11/10/11, *Deia*
- La comision internacional contra la pena de muerte pide abolir castigo para 2015, 11/10/11, *Diario de Leon*
- Día mundial contra la pena de muerte, 11/10/11, *El Puntazo*
- La pena de muerte no frena la criminalidad, 11/10/11, *Periodismo Humano*
- Amnistía Internacional pedirá en Toledo firmas contra la pena de muerte, 13/10/11, *Castilla-La Mancha*
- Hands Off Cain organiza en África una conferencia contra la pena de muerte, 13/10/11, *El Mercurio Digital*
- Sobre la pena de muerte, la perpetua revisable y otras condenas..., 14/10/11, *Guerra Abogados*
- Natalia Dicenta leerá un manifiesto contra la pena de muerte en Cincoche garay, 14/10/11, *Inzona*
- La aberrante pena de muerte, 15/10/11, *El Correo Gallego*
- Al pide la libertad del preso japonés que lleva 43 años esperando la ejecución, 15/10/11, *La Vanguardia*

ETATS-UNIS

- Taller Abolicionista !!! 10 de octubre Día Mundial Contra la Pena de Muerte ! Ven y participa es gratis !!! 05/10/11, *Causes - Coalicion Puertorriquena Contra la pena de Muerte*
- EU marks European and World Day Against the Death Penalty - 10 October 2011, 06/10/11, *European Union*
- Enough executions already ! 07/10/11, *American Civil Liberties Union of Texas*
- The last public hanging in america, 09/10/11, *The Bloomington Alternative*

- Inhumanity of the Death Penalty : International Jurisprudence and a Morocco Case Study, 10/10/11, *Advocates for Human Rights*
- Peine de mort, 10/10/11, *Amnesty International*
- World day against death penalty, 10/10/11, *California Correction Crisis*
- The United States Tortures Before It Kills : An Examination of the Death Row Experience from a Human Rights Perspective, 10/10/11, *Center for Constitutional Rights*
- Leading the US effort for Worldwide Abolition, 10/10/11, *Death Penalty Focus*
- En debate la pena de muerte, 10/10/11, *Dialogo Digital*
- Oklahoma group pushes for repeal of death penalty, 10/10/11, *Durant Democrat*
- World Day Against The Death Penalty, 10/10/11, *Fair and Unbalanced*
- 10 octobre : 9^e journée mondiale et européenne contre la peine de mort, 10/10/11, *French Consulat in Chicago*
- Statement by the Foreign and European Affairs Ministry Spokesman, 10/10/11, *French Embassy in Washington D.C.*
- Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Impre*
- 2011 Petition against the Death Penalty, 10/10/11, *Ned Hamson*
- 10/10 : World Day Against the Death Penalty, 10/10/11, *No Right Turn*
- 10th october is the 9 th day against the death penalty, 10/10/11, *One Heart for Peace*
- Día mundial contra la Pena de Muerte, 10 de Octubre, 10/10/11, *Starmedia*
- Houston Celebra Día Mundial Contra la Pena de Muerte, 10/10/11, *Univision Houston*
- World day against death penalty, 10/10/11, *World Media*
- El hombre que lleva 43 años esperando la muerte, 11/10/11, *Lola Sabe*
- The death penalty's de facto abolition, 14/10/11, *New York Times*

[100]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[101]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

- Conferencia Internacional sobre la Pena de Muerte en el Gran Caribe, 16/10/11, *Causes - Coalición Puertorriquena Contra la pena de Muerte*
- 2011 World Day Against the Death Penalty, 19/09/11, *Peace Pathways*
- Día Mundial contra la Pena de Muerte - 10 octubre, 10/10/11, *Human Rights Education Associates*
- Día Mundial contra la Pena de Muerte, 10/10/11, *Human Rights Education Associates*

FRANCE

- 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France. Par Johanna Leplanois, 04/10/11, *Village Justice*
- World Day Against the Death Penalty, 06/10/11, *FIDH*
- 9^e Journée mondiale contre la peine de mort, 06/10/11, *News Press*
- Peine de mort : l'abolition en débat au Mémorial, 06/10/11, *Ouest-France*
- Mumia still on death row, but executions of journalists on the wane, 07/10/11, *African Press Organisation*
- 200 ans de combat contre la peine de mort en France, 07/10/11, *La Croix*
- Mumia still on death row, but executions of journalists on the wane, 07/10/11, *Reporters sans Frontières*
- Peine de mort aux Etats-Unis : Curtis McCarty, récit d'un ancien condamné à mort, 08/10/11, *RFI*
- La Chine, pays capitale de la peine de mort, 09/10/11, *LDH*
- Interview Par Florence Poli - Alain Guignard. L'avocat chalonais a plaidé contre la peine de mort, abolie le 9 octobre 1981, 09/10/11, *Le Journal de Saône-et-Loire*
- Roger Souchal, avocat au pied de la guillotine, 09/10/11, *Le Républicain Lorrain*
- Un village contre l'abolition a l'hotel de ville, 09/10/11, *Méto*

- La peine de mort. Abolie il y a 30 ans., 09/10/11, *Télégramme*
- Une journée mondiale ce lundi contre la peine de mort, 10/10/11, *20 Minutes*
- Etat de la peine de mort en Afrique, 10/10/11, *Africa N° 1*
- Journée mondiale contre la peine de mort. Le Bélarus doit mettre un terme aux exécutions, 10/10/11, *Amnesty France*
- World day against death penalty, 10/10/11, *Another Country*
- LUTTE – Journée mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *Big Browser (Le Monde Blog)*
- Journée Mondiale contre la Peine de Mort à Paris, 10/10/11, *Citizen Side*
- 10th October 2011, 9th day against death penalty : the inhumanity of death penalty, 10/10/11, *FIDH*
- 9^e journée mondiale contre la peine de mort : le Vietnam affirme rendre la peine de mort plus humaine, 10/10/11, *FIDH*
- 9th world day against death penalty : Vietnam claims it makes the Death Penalty « more humane ! », 10/10/11, *FIDH*
- We live in hope, 10/10/11, *France 24 Blog*
- Art. 12. Tout condamné à mort aura la tête tranchée, 10/10/11, *Gilles Denizot*
- « Aux Etats-Unis, la peine de mort est une continuation de la ségrégation raciale », 10/10/11, *Le Monde*
- Non à la peine de mort ! 10/10/11, *Le Post*
- Il y a 30 ans, la France abolissait la peine de mort, 10/10/11, *L'Essentiel Online*
- 10 octobre : journée mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *L'Isle-sur-Tarn*
- 9^e Journée mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *Lutte pour la justice populaire*
- Lundi 10 octobre 2011, Journée Mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *Ma Ville - Brest*
- Le 10 octobre, Journée Mondiale contre la Peine de Mort, 10/10/11, *Massiv News*
- Journée mondiale et européenne contre la peine de mort - Déclaration d'Alain Juppé (10

- octobre 2011), 10/10/11, *Ministère des Affaires Etrangères*
- Journée mondiale et européenne contre la peine de mort - Déclaration d'Alain Juppe, 10/10/11, *News Press*
- Journée européenne et 9^e journée mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *Peine de mort*
- La peine de mort, 10/10/11, *Tout sur la prison (Blog du Nouvel Observateur)*
- Journée Mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *Ville de Villejuif*
- 10 October 2011, 9 th World Day Against the Death Penalty : the inhumanity of the Death Penalty, 11/10/11, *FIDH*
- Agen. Peine de mort : pétition de l'acat et d'amnesty international, 11/10/11, *La Dépêche*
- Journée Mondiale contre la Peine de Mort à Toulouse, 11/10/11, *Le Post*
- « 30 ans après l'abolition de la peine de mort en France, quelles perspectives pour le mouvement abolitionniste mondial ? », 12/10/11, *Citizen Side*
- Charles Berling s'engage pour l'abolition de la peine de mort dans le monde, 12/10/11, *Citizen Side*
- Les chrétiens, avocats efficaces de l'abolition de la peine de mort, 12/10/11, *Conférence des Evêques de France*
- World Day Against the Death Penalty : Son of McCarthy-Era Execution Victims Equates Death Sentence with Torture, 12/10/11, *FIDH*
- 9^e journée mondiale contre la peine de mort, 12/10/11, *Marie-Claire*
- HONK : les visages contemporains de la peine de mort aux États-Unis, 12/10/11, *Radio Solidaire*
- Robert Badinter, l'éternel révolté, 13/10/11, *Le Figaro TVMag*
- Abolition de la peine de mort, 13/10/11, *Vidimus dominum*
- Des avocats courent de Paris à Nantes pour la Convention Nationale, 17/10/11, *Lextimes*

- Quimper. Robert Badinter au Chapeau rouge jeudi soir, 18/10/11, *Ouest-France*
- Top-départ de la convention nationale : avocats et experts comptables couraient ensemble contre la peine de mort, 20/10/11, *Conseil National des Barreaux*
- Coalition mondiale contre la peine de de mort - 9^e Journée mondiale contre la peine de mort : la peine de mort est inhumaine, 22/09/11, *Caravan café*
- Agenda des droits humains et de l'action humanitaire – Octobre 2011 - 9^e journée mondiale contre la peine de mort, 25/09/11, *Looking for Some Hope*
- 9^e Journée mondiale contre la peine de mort : la peine de mort est inhumaine, 29/09/11, *Koukouroots*
- Journée mondiale contre la peine de mort, 06/10/11, *1 jour 1 sourire*
- PEINE DE MORT. Le combat pour la vie d'un enfant d'exécutés, 10/10/11, *Nouvel Observateur*
- Peine de mort : la marche vers l'abolition universelle, 05/10/11

GABON

- Journée mondiale contre la peine de mort, 12/10/01, *Croissance Saine*

GHANA

- Eu reaffirms opposition to death penalty, 12/10/11, *Ghana Web*
- World Day Against the Death Penalty : Belarus urged to end executions, 13/10/11, *My Joy Online*

GRÈCE

- 10 Οκτωβρίου: Παγκόσμια Ημέρα κατά της θανατικής ποινής - Οι ελεύθερες και δημοκρατικές κοινωνίες υπερασπίζονται τη ζωή, δεν επιβάλλουν το θάνατο, 10/10/11, *Οικολόγοι Πράσινοι*

GUATEMALA

- Dia mundial y europeo contra la pena de muerte, 10/10/11, *French Embassy to Guatemala*
- Absolute abolition, 10/10/11, *UK Embassy in Guatemala City*
- Guatemala : órgano internacional contra la pena de muerte critica a presidenciables, 11/10/11, *America Economia*
- Órgano internacional contra la pena de muerte critica a presidenciables, 11/10/11, *Prensa Libre*

ITALIE

- Pena di morte in Africa : verso una moratoria totale, 10/10/11, *Nigrizia*
- Pena di morte in Africa : verso una moratoria totale, 10/10/11, *Ritmi Africani*
- Nella giornata contro la pena di morte, Amnesty chiede la fine delle esecuzioni in Bielorussia, 10/10/11, *Volontariat Oggi*
- Morte alla pena di morte, 10/10/11

JAPON

- 10.10 世界死刑廃止デー, 10/10/11, *Mui2005*
- Declaration Calling for Establishment of Measures for Rehabilitation of Convicted Persons and Cross-Society Discussion on Abolition of the Death Penalty, 07/10/11, *JFBA*
- Lawyers' human rights meeting starts with death penalty top of agenda, 07/10/11, *Japan Times*
- 人権問題、国民的議論を / 32年ぶり日弁連高松大会, 07/10/11, *Shikoku News*
- 世界死刑廃止デー記念集会で辺見庸氏 震災後の死刑判決に違和感 東京, 05/11/11.

KAZAKHSTAN

- Бөлімдегі өзге де бейнематериалдар, 10/10/01, *National TV channel Kazakhstan*
- European-day-against-death-penalty, 07/10/11, *PRI*
- Тезисы выступления Посла Норбера Жустена, Главы Представительства Евросоюза в Казахстане, 10/10/11, *EU*

- Сегодня отмечается Всемирный день против смертной казни, 10/10/11, *Spy.kz*
- Сегодня отмечается Всемирный день против смертной казни, 10/10/11, *KazInform*
- Гуманизм в константу возвести, 11/10/11, *Kazakhstan Pravda*

LIBAN

- ضفرت ةلود 58 نم دحاو نانبل :مادعإل ةبوقع إءاءءلإ, 10/10/11, *Assafir*
- ةبوقع ةلود 56 مادعإل ال ةبوقع ةلود 58 نم دحاو نانبل :مادعإل ةبوقع إءاءءلإ, 11/10/11, *As-Safir*
- ةبوقع ةلود 58 نم دحاو نانبل :مادعإل ةبوقع إءاءءلإ, 11/10/11, *As-Safir*
- Workshop calls for abolition of capital punishment in Lebanon, 11/10/11, *The Daily Star*
- À quand l'abolition de la peine de mort ?, 11/10/11, *L'Orient-Le Jour*
- , 10/10/11, *OTV*
- , 10/10/11, *MTV*
- , 12/10/11, *New TV*

LUXEMBOURG

- Pétition from the World Coalition Against the Death penalty, 10/10/11, *ACAT - Luxembourg*
- Journée mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *ACAT Luxembourg*

MALI

- Journée mondiale contre la peine de mort : Al-Mali fait l'état des lieux de l'application de la peine de mort, 13/10/11, *Maliweb*

MAROC

- Une conférence de presse et un sit-in à Rabat, 04/10/11, *Le Maroc Contre la Peine de Mort*
- La Coalition marocaine contre la peine de mort célèbre la 9^e Journée mondiale contre la peine de mort, 10/10/11, *Al Bayane*

- Le Maroc, vers l'abolition législative de la peine de mort, 11/10/11, *Agence Ecofin*
- Abolition de la peine capitale, 11/10/11, *Le Matin*
- Les partis face à l'abolition de la peine de mort : les activistes lancent une campagne de plaidoyer auprès du personnel politique, 11/10/11, *Libération*
- Journée mondiale contre la peine de mort : Le SG du, 12/10/11, *Aufait Maroc*

MEXIQUE

- Buscarán que en 2015 se elimine la pena de muerte en el mundo, 10/10/11, *Publimetro*
- Pena de muerte, negación de los Derechos Humanos, 07/10/11, *Edición Primera*
- Pena de muerte, negación de los Derechos Humanos, 07/10/12, *El Occidental*
- Veinte anos contra la pena de muerte, 08/10/11, *La Jornada*
- Rechaza CNDH la pena de muerte ; debe prevalecer respeto a la vida, señala, 09/10/11, *La Jornada*
- CNDH rechaza el castigo de la pena de muerte, 09/10/11, *La Vanguardia*
- Pena de muerte, castigo injusto e inaceptable : CNDH, 09/10/11, *Milenio*
- Pena de muerte, castigo injusto e inaceptable : CNDH, 09/10/11, *Telediario*
- Dia internacional contra la pena de muerte, 09/10/11, *TV3 Puebla*
- Se conmemora el dia mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Candidman*
- Hoy es el Día Mundial contra la Pena de Muerte, 10/10/11, *Ciudad y Poder*
- 20 años contra la pena de muerte, 10/10/11, *El Mañana*
- Día Internacional Contra la Pena de muerte, con más de 17 mil condenados, 10/10/11, *El Pueblo*
- La CNDH contra la pena de muerte, 10/10/11, *Informador*

- Alberga Ginebra a Comision Internacional contra la Pena de Muerte, 10/10/11, *La Informacion*
- Aboga Al por liberar a 17 mil 800 condenados a muerte en el mundo, 10/10/11, *La Jornada*
- Derechos Humanos rechaza la pena de muerte a pesar del delito cometido, 10/10/11, *Maestro Viejo*
- Rechaza la CNDH la pena de muerte, 10/10/11, *Noticias Megavision*
- Continúa vigente la pena de muerte en 23 países, 10/10/11, *ONCE*
- Más de 500 muertos por pena de muerte en 2010 : Al. Con Ruiz Healy, 10/10/11, *Radio formula*
- Debe prevalecer el respeto a la vida, CNDH, 10/10/11, *RCMultimedios*
- Dia mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Siempre !*
- Ginebra, capital mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Telediario*

MONGOLIE

- Photo News : Today is the world day against the death penalty, 10/10/11, *Infomongolia*

NIGÉRIA

- Nigeria : Abolish death penalty FG urged, 13/10/11, *All Africa*

OUGANDA

- Abolish the death penalty ; it undermines human dignity, 10/10/11, *Daily Monitor*
- Abolish the death penalty ; it undermines human dignity, 10/10/11, *Daily Monitor*
- Quarter of Luzira death row convicts innocent - Rwakasisi, 10/10/11, *New Vision*
- Quarter of Luzira death row convicts innocent - Rwakasisi, 12/10/11, *New Vision*
- Uganda : Work on death-row syndrome, 13/10/12, *All Africa*
- Uganda : Death Sentence - Inmates to Get Free Legal Services, 15/10/11, *All Africa*

[104]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[105]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

- Death sentence : Inmates to get free legal services, 15/10/11, *Daily Monitor*

PARAGUAY

- Diez de octubre : día internacional contra la pena de muerte, 07/10/11, *ABC*

PAYS-BAS

- AI : "Pena de muerte, cruel e inhumana", 10/10/11, *Radio Netherlands International*

PEROU

- RSF recuerda que ser periodista todavía puede exponer a la pena de muerte, 07/10/11, *Terra News Peru*
- Día Mundial contra la Pena de Muerte : Bielorrusia debe poner fin a las ejecuciones, 10/10/11, *Amnesty International - Peru*
- Hay 17800 personas condenadas a muerte en el mundo, 10/10/11, *El Comercio*
- Cinco casos de pena de muerte que llamaron la atención del mundo, 10/10/11, *El Comercio*
- Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *La Mula*
- Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, No apto para adultos

PORTUGAL

- Solidariedade con Sakineh Mohammadi Ashtiani no dia mundial contra a pena de morte, 05/10/11
- Japones espera a 42 anos a ser executado, 10/10/11, *A Bola*
- Mundo : « Día Mundial Contra a Pena de Muerte », 10/10/11, *Alem Mar*
- Día mundial contra a pena de muerte : a Bielorrusia deve por fim as execuções, 10/10/11, *Amnesty International - Portugal*
- The world day against death penalty, 10/10/11, *Bricalu*
- 10 de outubro dia mundial contra a pena de morte, 10/10/11, *CoRe*

- Abolir a pena de morte em todo o mundo, 10/10/11, *Council of Europe*
- Dia Mundial Contra a Pena de Muerte : Bielorrússia deve por fim às execuções, 10/10/11, *Expresso*
- 10 de Outubro, dia mundial contra a pena de morte, 10/10/11, *Gabinete de Documentacao e Direito Comparado*
- Dia mundial contra a pena de morte, 10/10/11, *Helena Zalia*
- Dia Mundial Contra a Pena de Muerte, 10/10/11, *Missionarios Combonianos*
- Abolição mundial da pena de morte é objetivo da UE, 10/10/11, *Portuguese Parliament*
- Amnistia Internacional condena Bielorrússia em Dia Mundial Contra a Pena de Muerte, 10/10/11, *RTP*
- Dia internacional contra a pena de morte, 10/10/11, *Seccao de Defesa dos Direitos Humanos*
- Historia de uma execucao, 10/10/11, *Swissinfo*
- Dia Mundial contra a Pena de Muerte, 10/10/11, *Voz do Seven*
- Contra a pena de morte na Bielorrússia, 11/10/11, *Arca de Noe Pet Shop*
- A pena de morte e a civilizacao, 13/10/11, *Ateismo*

RDC

- RDC : une ONG demande l'abolition de la peine de mort, 10/10/11, *Radio Okapi*
- RDC : La position de l'UE sur la peine de mort, 11/10/11, *Mediaf*
- Le député Mbata Betukumeso soutient l'abolition de la peine de mort en RDC, 11/10/11, *Radio Okapi*
- Présentation à Kinshasa d'un ouvrage sur la peine de mort, 12/10/11, *Agence congolaise de presse*
- Abolition depuis 10 ans de la peine de mort au Congo, 12/10/11, *Digital Congo*

- La peine de mort n'est plus exécutée en 10 ans, 12/10/11, *Le Congo*
- Les défenseurs des droits de l'homme rechauffent le débat sur l'inconstitutionnalité de la peine de mort, 20/10/11, *7 sur 7*
- Interview de M. Liévin Ngonji, 07/10/11, *Télévision Nationale*

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- ACAT-RCA commémore la Journée mondiale et européenne contre la peine de mort, 12/10/11
- Célébration de la Journée mondiale et européenne contre la peine de mort, 13/10/11, *Le Confident*

ROYAUME-UNI

- Document - End the Death Penalty : World Day against the Death Penalty, 10 October 2011, 10/10/11, *Amnesty International*
- October 10 : International day against death penalty, 10/10/11, *Maryam Namazie*
- Tomorrow ! World Day Against the Death Penalty on Monday 10th October : Action on Library Hill 11-3PM, 09/10/11, *Amnesty International Glasgow University*
- Death row : America's torture chamber, 10/10/11, *The Guardian*
- There is no reprieve from the grave : rejecting the DUP's death penalty call, 11/10/11, *Struggler O'Toole*

RWANDA

- Rwanda : UK Envoy Urges Countries to Emulate Rwanda On Death Penalty, 10/10/11, *All Africa*
- Regional conference on the moratorium on the execution of the death penalty, 10/10/11, *Ministère de la Justice du Rwanda*
- Debate to ban capital punishment gains momentum, 14/10/10, *The New Times*
- Death penalty not an effective deterrent to crime - Kagame, 14/10/11, *The New Times*
- En abolissant la peine de mort, l'Afrique donnera un exemple formidable, 15/10/11,

Rwanda News Agency

- Delegates defer on capital punishment for capital offences, 15/10/11, *The New Times*

SAO TOME ET PRINCIPE

- Dia mundial contra a pena de morte junta Repórteres Sem Fronteiras e a ONG Juntos contra a pena de morte, 10/10/11, *Tela Non*

SÉNÉGAL

- Declaration UE et CE : la journée mondiale contre la peine de mort, 10 octobre, 10/10/11, *Manjaku-NGëboflaar/Ucaakinja*
- Communiqué de presse Avocats sans Frontières, 10/10/11, *Manjaku-NGëboflaar/Ucaakinja*
- Journée mondiale contre la peine capitale : Des avancées notables pour les abolitionnistes, 11/10/11, *Le Soleil*

SIERRA LEONE

- AdvocAid's Legal Officer, Simitie Laval, will be discussing the inhumanity of the death penalty, the need to reform the mandatory nature of the death penalty and AdvocAid's legal aid to women on death row, 10/10/11

SLOVÉNIE

- Slovenia Says Death Penalty Inhumane and Cruel, 10/10/11, *Sta*

SUISSE

- Basta pena di morte in Europa ! 10/10/11, *RSI*
- Suisse : le 10 octobre, 9^e Journée mondiale contre la peine de mort, 08/10/11, *Agence de presse Internationale Catholique*
- Journée Mondiale contre la Peine de Mort, 08/10/11, *Humanitaire*
- Pétition en Suisse pour un moratoire universel sur la peine de mort, 10/10/11, *Cath.ch*

- International Commission against Death Penalty - Speech of Ms Isabel Rochat, State Councillor, 10/10/11, *International Cooperation Geneva*
- Tous unis contre la peine de mort - 9e Journée Mondiale contre la Peine de Mort, 10/10/11, *International Cooperation Geneva*
- World Day Against the Death Penalty, 10/10/11, *OMCT*
- Pena capital : "Quería que su historia fuera contada", 10/10/11, *Swissinfo*
- Commission Internationale Contre la Peine de mort s'installe à Genève, 10/10/11, Tribune de Genève
- Ginebra, capital mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Vivelo Hoy*
- Ginebra, capital mundial contra la pena de muerte, 11/10/11, *Terra Migrante*
- Peine de mort : la Suisse, nouveau chantre de l'abolitionnisme, 10/10/10, *Le Temps*
- Peine de mort : la Suisse, nouveau chantre de l'abolitionnisme, 10/10/10, *InfoSud*
- Working towards a world without the death penalty, 10/10/11, *OHCHR*

SYRIE

- ناسن الال قوقح ل ٤١ روس ال ا مطن مل نايب : اروس ةبوق ع ةضهان مل كمل اعل ال موكل ا ةبسان مل ةكيس اوس ا اءال, 11/10/11, *e-Joussour*

TAIWAN

- Groups call for abolishing death penalty, 10/10/11, *Taiwan News*
- 2011年10月10日世界反死刑日：停止死刑執行 (Moratorium) 連署, 23/09/11, TAEDP
- 十月十日 國際反死刑日 (瞿海源), 10/10/11, *Apple Daily*
- Groups call for abolishing death penalty, 10/10/11, *Focus Taiwan*
- Struggle to end death penalty continues, 11/10/11, *Taipei Times*
- 國際反死刑日 巴黎人權組織揭露死刑的不人道性, 11/10/11, *NTD TV*

TOGO

- La peine de mort n'est pas totalement abolie au Togo, selon l'ACAT-Togo, 12/10/11, *Ici Lome*

TURQUIE

- Avrupa Ölüm Cezasına Karşı Mücadele Günü, 10/10/11, *Bianet*

VENEZUELA

- 10 de Octubre - 9º Día Mundial contra la Pena de Muerte : la inhumanidad de la pena de muerte, 10/10/11, *Amnesty International*
- Ginebra promueve la abolición de la pena de muerte, 10/10/11, *El Mundo*
- Día mundial contra la pena de muerte, 10/10/11, *Informe 21*
- Día contra la pena de muerte, 10/10/11, *Obituarios de Venezuela*
- La pena de muerte carece de todo efecto disuasivo, 12/10/11, *Question Digital*

[4] Membres de la Coalition mondiale

La liste des 126 membres, au 1^{er} décembre 2011, est classée par pays, dans l'ordre alphabétique.

Secrétariat exécutif

• ECPM

3, rue Paul Vaillant Couturier
92320 Châtillon, France
Général : contact@abolition.fr

ALLEMAGNE

• ACAT Deutschland

Wolfgang Bentrup
acat.ev@t-online.de

• Alive

Petra Herrmann
info@alive-gegen-todesstrafe.de
www.todesstrafe.usa.de

• Coalition allemande contre la peine de mort (German Coalition against the death penalty)

Susanne Cardona
scardona@gcadp.org
www.gcadp.org

AUSTRALIE

• Victorian Criminal Justice Coalition

Peter Norden
peter.norden@rmit.edu.au

BELARUS

• Belarusian Helsinki Committee

office@belhelcom.org
www.belhelcom.org

BELGIQUE

• Fédération des Etudiants Libéraux (FEL)

info@etudiantsliberaux.be
<http://etudiantsliberaux.blogspot.com>

• Hope & Justice

Annyck Guillard
annyckguillard@hotmail.com
www.hopeandjustice.com

• Ordre des avocats du Barreau de Liège

Patrick Henry
batonnierdeliege@avocat.be

• Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones de Belgique (OFBG)

Christine de Ville de Goyet
cdeville.secrge@avocats.be

• Ville de Braine-l'Alleud

Vincent Scourneau
cftj_europe@yahoo.fr
www.braine-lalleud.be

[108]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

[109]

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10.11

BURUNDI

• Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des Droits de l'Homme

Daniel Mutambala Mazinda
ucpdho@yahoo.fr

• Unis contre la peine de mort

Léonidas Habarugira
ishimwess@yahoo.fr

CAMEROUN

• Droits et Paix

Nestor Toko Monkam
droitsetpaix@yahoo.fr

CANADA

• Iranian Human Rights Activists Groups in EU and North America

Hossein Mahoutiha
hmahoutiha@videotron.ca
www.hriran.org

• Rights and Democracy / Droits et Démocratie

Lloyd Lipsett
llipsett@dd-rd.ca
reseau@dd-rd.ca
http://www.dd-rd.net

• Stop Child Executions

Nazanin Afshin-Jam
info@nazanin.ca

CÔTE D'IVOIRE

• Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

Patrick N'Gouan Konin
lidho@avisoci

ÉTATS-UNIS

• Death Penalty Focus

Elizabeth Zitrin
ezitrin@deathpenalty.org
www.californiamoratorium.org

• Murder Victims' Families for Human Rights (MVFHR)

Renny Cushing
cushing@mvfhr.org
www.mvfhr.org

• National Association of Criminal Defense Lawyers (NACDL)

Sandra Babcock
s-babcock@law.northwestern.edu
Speedy Rice
speedyrice@jcsrlaw.net
www.nacdl.org

• Texas Coalition to Abolish the Death Penalty

David Atwood
dpatwood@igc.org
www.tcadp.org

• Advocates for Human Rights

Rosalyn Park
rpark@advrights.org
www.theadvocatesforhumanrights.org

• American Friends Service Committee

Joyce Miller
JMiller@afsc.org
www.afsc.org

• CURE

Claudia Whitman
claudia@ndran.org
claudia@celldoor.com
www.curenational.org

• Human Rights Watch

www.hrw.org

• Journey of Hope... From Violence to Healing

Bill Pelke
bpelke@yahoo.com
bill@journeyofhope.org
www.journeyofhope.org

• National Coalition to Abolish Death Penalty (NACDP)

Sean Wallace
info@ncadp.org
www.ncadp.org

• People of Faith Against the Death Penalty

Stephan Dear
sdear@pfadp.org
www.pfadp.org

• Stop Child Executions

David Etebari
info@stopchildexecutions.com
dtebari@gmail.com
www.stopchildexecutions.com

• US Human Rights Network

Ajama Baraka
abaraka@ushrnetwork.org

• National Lawyers Guild (NLG)

Robert R. Bryan
RobertRBryan@gmail.com
www.nlg.org

• Campaign to end Death Penalty

Patricia Foley
patconnect@gmail.com
www.nodethpenalty.org

• Michigan Committee Against Capital Punishment

Eugene Wanger
gilcom@comcast.net

• Equal Justice USA

Shari Silberstein
sharis@ejusa.org
www.ejusa.org

• Center for Global nonkilling

Thomas Fee
tfee@nonkilling.org
www.nonkilling.org

• Kids Against the Death Penalty

Gavin Been
kidsagainstthedeathpenalty@hotmail.com
www.freewebs.com/kadp

• California People of Faith working against the death penalty

Terence Maccaffrey
cpf@la-archdiocese.org
www.californiapeopleoffaith.org

FRANCE

• ACAT France

Bernadette Forhan
bernadette.forhan@orange.fr
Cécile Marcel
cecile.marcel@acatfrance.fr
www.acatfrance.fr

• Avocats sans frontières France

François Cantier
direction@avocatsansfrontieres-france.org

• Barreau de Paris

Anne Souléliac
asouleliac@avocatparis.org
www.avocatparis.org

• Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

Jacky Hortaut
cgt-clidf@wanadoo.fr
Claude Guillaumaud Pujol
claudie.guillaumaud@free.fr
www.mumiabujamal.net

• Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

Antoine Bernard
abernard@fidh.org
Florence Bellivier
florence.bellivier@wanadoo.fr
www.fidh.org

• Fédération Syndicale Unitaire SNUipp

Francis Barbe
francis.barbe@snuipp.fr
www.snuipp.fr

• FIACAT

Marie-Jo Cocher
fiacat@fiacat.org
Guillaume Colin
g.colin@fiacat.org
www.fiacat.org

• Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation

Roger Ferrari
csfef@snes.edu

• Conférence Internationale des Barreaux

Mario Stasi
mstasi@stasiparis.com
ww.cib.asso.fr

• Ligue des Droits de l'Homme

Pavlina Novotny
pavlina.novotny@ldh-france.org
www.ldh-france.org

• Lutte pour la Justice

Colette Berthès
BrthsCl@aol.com
www.lpj-france.net

• Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Renée Le Mignot
international@mrp.fr
www.mrap.asso.fr

• Ordre des avocats des Hauts de Seine

Philippe-Henri Dutheil
batonnier@barreau92.com
http://www.barreau92.com

• Ville de Dijon

Philippe Sartori
psartori@ville-dijon.fr
www.dijon.fr

• RAIDH

Fabrice Ferrier
raidh@raidh.org
www.raidh.org

GUINÉE

• Les mêmes droits pour tous (MDT)

Foromo Frédéric Loua
mdtguinee@yahoo.fr

• Avocats sans frontières Guinée (ASF Guinée)

Emmanuel Bamba Kpana
avocatssansfrontieres.guinee@yahoo.fr

ILES FIJI

• Pacific Concerns Resource Center

Tupou Vere
pcrc.secretariat@gmail.com
tupou.prc@gmail.com

INDE

• Lawyers For Human Rights International

Navkiran Singh
nkslawfirm@yahoo.co.in
www.lfhri.org

• Law Student's Forum

Nadeem Qadri
lawstudentsforumjk@yahoo.co.in

INDONÉSIE

• KontraS (Commission for the Dissapeared and Victims of Violence)

Papang Hidayat
thungpapang@yahoo.com
www.kontras.org

IRAN

• Association for the Right to Live

Emmadeddin Baghi
emadbaghi2003@yahoo.com
ebaghi@gmail.com

IRAK

• Iraqi Center for Human Rights and Democracy Studies

Mohammed Abdullah Radhi
ichrs.iraq@gmail.com

• Coalition Iraquienne contre la peine de mort

Nassr Abbood
naserabood@yahoo.com
www.al-rafidain.org

ITALIE

• Comunità di Sant'Egidio

Mario Marazziti
m.marazziti@gmail.com
m.marazziti@fastwebnet.it
www.santegidio.org

• Région Toscane

www.regione.toscana.it

• Città di Reggio Emilia

Barbara Donnici
Barbara.Donnici@municipio.re.it
www.municipio.re.it/retecivica/urp/home.nsf

• Città di Venezia

Andrea Del Mercato
international.relations@comune.venezia.it
www.comune.venezia.it

• Coalizione italiana contro la pena di morte

Arianna Ballotta
arianna@linknet.it
www.coalit.org

• Comitato Paul Rougeau

Grazia Guaschino
guygre@libero.it

• Hands off Cain

Elisabetta Zamparutti
e.zamparutti@radicali.it
www.handsoffcain.info

• Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL)

Vito Monetti
vitomonetti@libero.it
http://www.medelnet.org/pages/89_1.html

• Matera (Ville de)

comune@comune.mt.it
www.comune.matera.it

• Ordine Provinciale dei Medici-Chirurghi e degli Odontoiatri di Firenze

Antonio Panti
direzionale@ordine-medici-firenze.it
http://85.35.144.226/start.asp

JAPON

• Center for Prisoner's Rights (CPR)

Maiko Tagusari
m-tg@mwa.biglobe.ne.jp

• Forum 90

Yoshihiro Yasuda
jyonasan@symphony.plala.or.jp

JORDANIE

• Arab Coalition Against the Death Penalty

Nizam Assaf
achrs@achrs.org
www.achrs.org

• Adaleh Center for Human Rights studies

Miqdad Asem
info@adaleh-center.org
www.adaleh-center.org

LIBÉRIA

• ACAT Liberia

Dale N. Tokpah
acatlberiamail@yahoo.com

• Rescue Alternatives Liberia

Jarwlee Tweh Geegbe
papliberia@yahoo.com

MALTE

• International Organization for Diplomatic Relations

Mara Catello
diplomatic@iodr.org
www.iodr.org

MAROC

• Coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort

Abdellah Mouseddad
amouseddad@yahoo.fr

• Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)

Ben Abdesselam Abdel-Ilah
lilahbena@yahoo.fr

• Centre marocain des droits de l'Homme

Mohammed Ennouhi
youssefennouhi@yahoo.fr
cmdh@cmdh.org
www.cmdh.org

• Forum Marocain pour la Vérité et la Justice

Driss Oumhand
fmvj@menara.ma
drissoumhand@yahoo.fr

• Organisation Marocaine des Droits Humains

Mostafa Znaidi
m.znaidi@gmail.com
znaidi44@gmail.com
contact@omdh.org
www.omdh.org

• Observatoire Marocain des Prisons

Abderrahim Jamai
a.jamai@menara.ma

• Bayt Al Hikma

Khadija Rioussi
a.jamai@menara.ma

MAURITANIE

• Mauritanian Coalition Against Death Penalty

El Hacene Mahmoud Mbareck
abdah67@yahoo.fr
www.adhm.mr

NIGER

• ROTAB

Ali Idrissa
pcqvpniger@yahoo.fr

• SYNAFEN, Syndicat national des agents de la formation et de l'éducation du Niger

Almoustapha Moussa
synafen@yahoo.fr

• Action pour une Education de qualité

Boubacar Inoussa
khadijarouissi@baytalthikma.org.ma

NIGERIA

• HURILAWS

Ja'afaru Adamu
a.jaafaru@hurilaws.org
hurilaws@hurilaws.org
http://www.hurilaws.org

• Nigerian Humanist Movement

Léo Igwe
humanistleo@hotmail.com

NORVÈGE

• Iran Human Rights

Mahmood Amiry-Moghaddam
Iranhr2007@gmail.com
www.iranhr.net

OUGANDA

• Foundation for Human Rights Initiative (FHRI)

Livingstone Sewanyana
fhri@dmail.ug
www.fhri.or.ug

OUZBEKISTAN

• Mothers Against Death Penalty

Tamara Chunikova
tamara4848@mail.ru

PALESTINE (TERRITOIRES AUTONOMES)

• Palestinian Center for Human Rights

Raji Al-Sourani
pchr@pchgaza.org
http://pchgaza.ps

• Leaders Organization

Shadi Atshan
leaders@leaders.ps

PAKISTAN

• Human Rights Commission of Pakistan

Kamran Arif
kamranarif.advocate@gmail.com
www.hcrp-web.org

PORTO RICO

• Puerto Rican Coalition Against Death Penalty

Carmelo Campos Cruz
carmelocampos@yahoo.com

• Puerto Rico Bar Association

Juan Matos-De Juan
matosdejuan@gmail.com

R. D. CONGO

• Culture pour la Paix et la Justice

Liévin Ngondji
cpj_ong@yahoo.fr

• Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa (COJESKI RDC)

Fernandez Murhola
cojeski_rdc@yahoo.com
cojeski.rdc@societecivile.cd
www.cojeski.org

• Comité des Observateurs des Droits de l'Homme

N'Sii Luanda Shandwe
nsiiluanda_codho@yahoo.fr
codho_kinshasa@yahoo.fr

• Congolese Youth Movement

Robert Wangachumo
congyouth@yahoo.fr

• Pax Christi Uvira

Jean-Jacques de Christ Nganya
paxchristiuvira@yahoo.fr
www.paxchristi.net

• RADHOMA/ RD Congo

Baudouin Kipaka Basilimu
radhoma_congo@yahoo.fr

• Ligue pour la Défense et la vulgarisation des droits de l'homme, LDVDH

Christian Mafuila
laldvdh1999@yahoo.fr

• Comité Des Journalistes Congolais Contre La Peine De Mort (Kinshasa, RDC)

Kazadi Désiré-Israël
jpdhcongo@yahoo.fr

ROYAUME DE BAHRAIN

• Bahrain Human Rights Society

Abdulla Alderazi
bhrr@bhrr.com

ROYAUME UNI

• Death Watch International

Simon Shepherd
info@deathpenaltyaction.net
www.antideathpenalty.net/

• Amnesty International Secrétariat International

Chiara Sangiorgio
csangiorgio@amnesty.org
www.amnesty.org

• Penal Reform International (PRI)

Jacqueline Macalesher
jmacalesher@penalreform.org
www.penalreform.org

• Reprieve

David Sellwood
david.sellwood@reprieve.org.uk
www.reprieve.org.uk

• The international Harm Reduction Association

Patrick Gallahue
patrick.gallahue@ihra.net
www.ihra.net

• Anti-Death Penalty Asia Network ADPAN

Louise Vischer
louise.vischer@amnesty.org
www.adpan.net

RWANDA

• Observatoire National des Prisons

Christian Buzigwa
grafkivu@yahoo.fr

SINGAPOUR

• Think Centre

Sinapan Samydorai
thinkcentre@hotmail.com

SUISSE

• Ordre des Avocats de Genève

Jean-François Ducrest
secretariat@odageneve.ch
www.odageneve.ch

• Lifespark

Evelyne Giordani
contactus@lifespark.org
www.lifespark.org

• Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)

Alexandra Kossin
ak@omct.org
www.omct.org

• International Commission of Jurists

Jan Borgen
jan.borgen@icj.org
www.icj.org

TAIWAN

• Taiwan Alliance to End the Death Penalty (TAEDP)

Hsinyi Lin
hsinyi1975@gmail.com
taedp.tw@gmail.com
taedp-wcadp@googlegroups.com
www.taedp.org.tw
www.peopo.org/taedp

TANZANIE

• Legal and Human Rights Center (LHRC)

Helen Kijo-Bisimba
lhrc@humanrights.or.tz

TOGO

• Forum Africain Contre la Peine de Mort

Ganyo Gbeti
ganyo_sam@yahoo.fr
facpm@aol.com
www.desmainesunies.com/FACPM/FACPM.htm

TUNISIE

• Coalition Nationale tunisienne contre la peine de mort

Mohamed Habib Marsit
atunisia@sections.amnesty.org

• Conseil National pour les Libertés en Tunisie

Sihem Bensedrine
contact@cnlt98.org
sbensedrine@yahoo.com
www.cnltunisie.org

UKRAINE

• Women's Information Consultative Center

Olena Suslova
wicc@empedu.org.ua
http://www.empedu.org.ua

[5] Notes

1. Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palau, Panamá, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Samoa, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie (y compris Kosovo), Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vénézuéla
2. Brésil, Chili, Fidji, Israël, Kazakstan, Pérou, Salvador
3. Algérie, Bénin, Brunéi, Burkina Faso, Cameroun, Congo (République du –), Corée du Sud, Érythrée, Gambie, Ghana, Grenade, Kenya, Laos, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Nauru, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Russie, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Tunisie, Zambie
4. Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Autorité palestinienne, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Biélorussie (Biélarus), Botswana, Chine, Comores, Corée du Nord, Cuba, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Éthiopie, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lésoto, Liban, Libye, Malaisie, Mongolie, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, République démocratique du Congo, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Singapour, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Syrie, Taiwan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Viêt-Nam, Yémen, Zimbabwe
5. Arabie saoudite (27+), Autorité palestinienne (5), Bahreïn (1), Bangladesh (9+), Biélarus (2), Botswana (1), Chine (plusieurs milliers), Corée du Nord (60+), Égypte (4), États Unis d'Amérique (46), Guinée équatoriale (4), Irak (1+), Iran (252+), Japon (2), Libye (18+), Malaisie (1+), Singapour (+), Somalie (8+), Soudan (6+), Syrie (17+), Taiwan (4), Viêt-Nam (+), Yémen (53+).
6. « Iran : Amnesty International condamne une nouvelle vague d'exécutions » Iran Press Service, 19 octobre 2007.

7. Amnesty International, *La vidéo d'une nouvelle exécution publique en Iran témoigne de la « brutalité » de la peine de mort*, 21 juillet 2011.
8. Rapport annuel 2010 sur la peine de mort en Iran, Iran Human Rights.
9. Amnesty International, *Fortes augmentations des exécutions publiques en Iran, avec la première exécution de mineurs en 2011*, 27 avril 2011.
10. Amnesty International, *La vidéo d'une nouvelle exécution publique en Iran témoigne de la « brutalité » de la peine de mort*, 21 juillet 2011.
11. *idem*
12. *idem*
13. Amnesty International, Iran : *Les arrestations arbitraires, la torture et les exécutions continuent*, 20 mai 2011.
14. Amnesty International, *Fortes augmentations des exécutions publiques en Iran avec la première exécution de mineurs en 2011*, 27 avril 2011.
15. *idem*
16. *idem*
17. Amnesty International, *Exécutions par lapidation en Iran*, décembre 2010.
18. Fédération internationale des droits de l'homme, Iran : *La peine de mort, une politique étatique de la terreur*, Avril 2009.
19. *idem*
20. *idem*
21. Fédération internationale des droits de l'homme, Iran : *La peine de mort, une politique étatique de la terreur*, Avril 2009 ; Rapport 2011 d'Amnesty International, section Iran ; Amnesty International, *Exécutions par lapidation en Iran*, Décembre 2010 ; Département d'État américain, rapport 2010 sur les droits de l'homme, Iran, Section 1 (a).
22. Rapport 2011 d'Amnesty International, section Iran ; *Fin des exécutions par lapidation en Iran*, 30 avril 2010.
23. Amnesty International, *Exécutions par lapidation en Iran*, décembre 2010.
24. Observations finales du Comité des droits de l'homme : Japon, Document ONU CCPR/CO/79/Add.102, 19 novembre 1998, paragraphe 21.
25. Observations finales du Comité des droits de l'homme : Ouzbékistan, Document ONU CCPR/CO/71/UZB, 26 avril 2001, paragraphe 10.
26. *Safarmo Kurbanova c/ Tadjikistan*, Opinion du Comité des droits de l'homme. Communication n° 1096/2002, Document ONU CCPR/C/79/D/1096/2002, 12 novembre 2003, paragraphes 7 et 8.
27. *Hylton v. Jamaica*, Commc'n No. 407/1990 (1994), paragraphe 9.3.
28. *Hylton v. Jamaica*, Commc'n No. 255/1987 (1992), paragraphe 8.5.

29. *Pratt and Morgan v. Jamaica*, Commc'ns No. 210/1986, 225/1897 (1989), paragraphe 13.7.
30. U.S. Department of State, 2010 Human Rights Report, Iran, Section 1 (c) ; U.S. Department of State, 2009 Human Rights Report, Iran, Section 1 (c).
31. *idem*
32. U.S. Department of State, 2010 Human Rights Report, Iran, Section 1 (a).
33. *idem*
34. *idem*
35. Amnesty International, Iran : *Les arrestations arbitraires, la torture et les exécutions continuent*, 20 mai 2011.
36. *idem*
37. Amnesty International, *Un homme exécuté, sept autres menacés d'exécution*, 5 janvier 2011.
38. Réponses du gouvernement jamaïcain à la liste des points à traiter (CCPR/C/JAM/Q/3) à l'occasion de l'examen du troisième rapport périodique de la Jamaïque (CCPR/C/JAM/3) (16 mai 2011), paragraphe 59.
39. NB : en Jamaïque, les prisons sont dénommées « centres correctionnels » ; dans ce document, le terme « prisons » désigne lesdits centres correctionnels.
40. Comme indiqué *infra*, les détenus condamnés à mort ne sont plus séparés des autres détenus dans le centre correctionnel pour adultes de Sainte Catherine.
41. *Voir le rapport 2006*, Center for Capital Punishment Studies Internship Reports, page 45, sur le site http://www.westminster.ac.uk/__data/assets/pdf_file/0010/43579/internship-report-06.pdf (dernière consultation le 15 septembre 2011).
42. *Voir le rapport 2005*, Center for Capital Punishment Studies Internship Reports, page 32, sur le site http://www.westminster.ac.uk/__data/assets/pdf_file/0003/82362/ccps_internship-report-2005.pdf (dernière consultation le 15 septembre 2011).
43. Rapport sur les conditions de détention en Jamaïque, pp. 22-23.
44. *Id.* p. 23.
45. *Id.*
46. *Id.*
47. *Voir le rapport 2007*, Center for Capital Punishment Studies Internship Reports, pages 34-35, sur le site http://www.westminster.ac.uk/__data/assets/pdf_file/0009/43578/internship-report-07.pdf (dernière consultation le 15 septembre 2011). http://www.westminster.ac.uk/__data/assets/pdf_file/0009/43578/internship-report-07.pdf
48. Rapport sur les conditions de détention en Jamaïque devant être publié fin 2011 ou début 2012.

49. Le projet « The Death Penalty Project » a pour objectif de promouvoir et de protéger les droits humains des condamnés à mort, en particulier dans les pays relevant encore du Privy Council. Voir <http://www.deathpenaltyproject.org/> (dernière consultation le 17 septembre 2011).
50. Rapport sur les conditions de détention en Jamaïque, p. 21.
51. *Investigation into Prison Rapes Launched*, The Jamaica Gleaner, 22 janvier 2006 : <http://jamaica-gleaner.com/gleaner/20060122/news/news3.html> (dernière consultation le 15 septembre 2011).
52. *Sick State : Consultant Forensic Psychiatrist Warns Of Looming Public-Health Crisis*, The Jamaica Gleaner, 23 janvier 2011 : <http://jamaicagleaner.com/gleaner/20110123/news/news1.html> (dernière consultation le 15 septembre 2011).
53. *Voir le rapport 2005*, Center for Capital Punishment Studies Internship Reports, page 97, sur le site http://www.westminster.ac.uk/__data/assets/pdf_file/0003/82362/ccps_internship-report-2005.pdf (dernière consultation le 15 septembre 2011).
54. *Voir le rapport 2009*, Center for Capital Punishment Studies Internship Reports, pp. 102, 112 : http://www.westminster.ac.uk/__data/assets/pdf_file/0009/75258/CCPSInternshipReports20092-Copy.pdf (dernière consultation le 15 septembre 2011).
55. Inter Press Service, « Firing Squads Silent – But Death Hovers », *Africa News* (19 août 2008).
56. *Id.*
57. *Mohamed Tabet, Maroc et peine de mort : première exécution en onze ans*, Amnesty International, 9 août 1993) : <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE29/006/1993/en>.
58. Liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du quatrième rapport périodique du Maroc, 20 juin 2011, Doc. ONU CAT/C/MAR/Q/4, paragraphe 57.
59. Ces conditions constituent un traitement cruel, inhumain et dégradant. Le Comité des droits de l'homme (« HRC ») s'est dit particulièrement préoccupé par la taille trop modeste des cellules, le manque de nourriture adéquate et d'exercice physique, les températures extrêmes et l'absence de ventilation, la présence d'insectes en grand nombre, et les temps de sortie insuffisants. De même, le Comité contre la torture des Nations Unies a considéré qu'en raison de la surpopulation des couloirs de la mort, ce type de détention peut être considéré comme un traitement cruel, inhumain et dégradant.
60. Thijs Bouwknecht, « *Dans les couloirs de la mort marocains, les conditions de détention mettent en danger la vie des détenus* », Radio Netherlands Worldwide, 20 août 2008 : <http://www.rnw.nl/international-justice/article/moroccan-prisoners-death-row-face-life-threatening-conditions>.
61. *Id.*
62. *Id.*

63. *U.S. interrogation tapes from secret prison found*, USA Today, 17 août 2010 : <http://cc.bingj.com/cache.aspx?q=morocco+prison+abuse&d=4707636657915831&mkt=en-US&setlang=en-US&w=8cddf381,bbfcb197>.
64. Scheherezade Faramarzi, *Inmates speaks of life in Morocco prison*, Mail & Guardian, 11 mai 2006 : <http://mg.co.za/article/2006-05-11-inmates-speak-of-life-in-morocco-prison>.
65. *Id.*
66. Thijs Bouwknecht, « *Dans les couloirs de la mort marocains, les conditions de détention mettent en danger la vie des détenus* », Radio Netherlands Worldwide, 20 août 2008 : <http://www.rnw.nl/international-justice/article/moroccan-prisoners-death-row-face-life-threatening-conditions>.
67. Leila Hallaoui, *Davantage de décès dans les prisons (Aujourd'hui le Maroc)*, *Le Maroc contre*, 21 novembre 2006 : <http://peinedemortamaroc.over-blog.com/article-4633799.html>.
68. *Id.*
69. Convertisseur de devise : <http://www.xe.com> (dernière consultation le 11 octobre 2011).
70. Leila Hallaoui, *Davantage de décès dans les prisons (Aujourd'hui le Maroc)*, *Le Maroc contre*, 21 novembre 2006 : <http://peinedemortamaroc.over-blog.com/article-4633799.html>.
71. Thijs Bouwknecht, « *Dans les couloirs de la mort marocains, les conditions de détention mettent en danger la vie des détenus* », Radio Netherlands Worldwide, 20 août 2008 : <http://www.rnw.nl/international-justice/article/moroccan-prisoners-death-row-face-life-threatening-conditions>.
72. *Id.*
73. Rapport 2010 sur les droits de l'homme : Maroc, Office pour la démocratie, les droits humains et le travail, U.S. Department of State, 2010, point 6.
74. *Jeté dans une prison marocaine*, globalpost, 6 août 2009.
75. *Francis v. Jamaica*, Commc'n No. 606/1994, Doc. ONU. CCPR/C/54/D/606/1994 (1995), paragraphe 9.2 (concluant à des violations des articles 7 et 10 (1), la Cour d'appel de Jamaïque ayant manqué de fournir un jugement écrit pendant plus de treize années malgré plusieurs requêtes du détenu, et le détenu ayant été exposé à des traitements humiliants de la part des surveillants, à des conditions de détention inappropriées et à l'absence de suivi psychologique).
76. Inter Press Service, « Firing Squads Silent – But Death Hovers, » *Africa News*, 19 août 2008
77. <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrc/index.htm>
78. <http://www2.ohchr.org/french/law/ccpr.htm>
79. http://www.achpr.org/francais/_info/charter_fr.html
80. <http://www.achpr.org/english/Commissioner's%20Activity/49th%20OS/Commissioner/Kayitesi.pdf> ou <http://www.worldcoalition.org/modules/smartsection/item.php?itemid=487&setlang=french>
81. Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, 4 nov. 1950, 213 U.N.T.S. 221 [ci-après Convention européenne]

82. <http://www.echr.coe.int/>
83. <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/005.htm> - art.3 (47 États européens sont parties à la Convention)
84. Cour européenne des droits de l'Homme, Appel n° 61498/08 (2010)
85. *Id.* paragraphe 13
86. Organisation des États américains, Convention américaine sur les droits humains, 22 novembre 1969, O.A.S.T.S. n° 36, 1144 U.N.T.S. 123 [ci-après la Convention américaine]
87. <http://www.corteidh.or.cr/>
88. <http://www.oas.org/juridico/english/treaties/b-32.html> ou <http://www.cidh.oas.org/Basicos/French/c.convention.htm>
89. <http://www.peinedemort.org/document.php?choix=3266>
90. Comité des droits de l'Homme, *Kindler c. Canada*, 470/1991, 30 juillet 1993, paragraphe 15.3 [Traduction non officielle]
91. Comité des droits de l'Homme, *Ng c. Canada*, 469/1991, 5 novembre 1993 [Traduction non officielle]
92. Comité des droits de l'Homme, Observation générale n° 20, paragraphe 6 [Traduction non officielle]
93. Comité des droits de l'Homme, *Ng c. Canada*, 469/1991, 5 novembre 1993
94. Examen du rapport périodique du Yémen, (CCPR7CO/84/YEM), Commission des droits de l'Homme, Résolutions 2003/67 et 2004/67
95. <http://www2.ohchr.org/french/issues/torture/rapporteur/>
96. Document intitulé « Promotion et protection de tous les droits de l'Homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement », 14 janvier 2009, http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?m=103. (L'URL vers le PDF ne fonctionne pas, il faut rechercher le document par sa date)
97. Cour européenne des droits de l'Homme, Appel n° 61498/08 (2010)
98. *Id.* paragraphe 99
99. *Affaire Al-Saadon et Mufdhi c. Le Royaume-Uni*, Appel n° 61498/08, décision du 4 octobre 2010, paragraphe 115
100. *Dawson c. État de Géorgie*, 554 S.E. 2d 137 [Ga. 2001] [Traduction non officielle]
101. Comité des droits de l'Homme, *Earl Pratt et Ivan Morgan c. Jamaïque*, 210/1986 et 225/1897, 6 avril 1989 [Traduction non officielle]
102. Comité des droits de l'Homme, *Dwayne Hylton c. Jamaïque*, 407/1990, 15 juillet 1994 [Traduction non officielle]
103. Comité des droits de l'Homme, *Linton c. Jamaïque*, 255/1987, 2 novembre 1992 [Traduction non officielle]
104. *Affaire Clement Francis c. Jamaïque*, 606/1994, 25 juillet 1995 (soulignant des violations

des articles 7 et 10 (1), la Cour d'appel de Jamaïque n'ayant pas délivré de jugement écrit pendant plus de 13 ans malgré plusieurs demandes de prisonniers. Le détenu en question était exposé à des traitements humiliants de la part des surveillants, vivait dans des conditions de détentions inappropriées et ne recevait aucun traitement psychologique) [Traduction non officielle]

105. *Nathaniel Williams c. Jamaïque*, 609/1995, 17 novembre 1997 [Traduction non officielle]

106. <http://www2.ohchr.org/french/bodies/cat/index.htm>

107. Comité contre la torture, Observations finales sur la Zambie, CAT/C/ZMB/CO/2, paragraphe 19

108. Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, Manfred Nowak, Document de l'ONU E/CN.4/2006/6/Add.4, 20 décembre 2005, paragraphe 53 [Traduction non officielle]

109. 161 CEDH (ser. A), point 42 (1989) - <http://www.peinedemort.org/document.php?choix=4182>

110. *Id.* paragraphe 100

111. *Id.* paragraphe 104

112. *Id.* paragraphe 100

113. Cour européenne des droits de l'Homme, Appel n° 13284/04 (2005)

114. *Id.* paragraphe 46

115. *Affaire Hilaire, Constantine et Benjamin et al. c. Trinidad et Tobago*, Arrêt de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, (ser. C) n° 94, 21 juin 2002

116. *Id.* paragraphe 168 [Traduction non officielle]

117. *Id.*

118. *Id.*

119. *Raxcacó-Reyes c. Guatemala*, Merits, Reparations and Costs, Cour interaméricaine des droits de l'Homme, (ser. C) n° 133, 15 septembre 2005

120. *Affaire Burns c. États-Unis*, 1 SCR 283 (2001), arrêt du 15 février 2001, paragraphe 123 [Traduction non officielle]

121. *Rajendra Prasad c. État d'Uttar Pradesh* (1979) 3 SRC 78, paragraphe 130 [Traduction non officielle]

122. *Affaire Vatheeswaran c. État de Tamil Nadu*, AIR 1983 SC 361

123. Le comité judiciaire (Judicial Committee) du *Privy Council* fait office de Cour d'appel de dernier ressort pour les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, pour les pays liés à la couronne et pour les anciens pays du Commonwealth qui ont maintenu une possibilité d'appel devant Sa Majesté la Reine. Le comité judiciaire est composé de juges de la Cour suprême et de quelques juges du Commonwealth expérimentés - <http://www.privycouncil.org.uk/output/page2.asp> [Traduction non officielle]

124. *Affaire Pratt et al. c. Procureur général de Jamaïque* [1993] 4 All.E.R. 769

125. *Affaire Kyamanywa c. Ouganda* n° 10/2000, arrêt du 1^{er} décembre 2001 [Traduction non officielle]

126. *Commission catholique pour la justice et la paix au Zimbabwe c. Procureur général et al.*, HRLJ 14 (1993), pp. 323-338 [Traduction non officielle]

127. *Id.*

128. Commc'n No. 887/1999, U.N. Doc. CCPR/C/77/D/887/1999 (2003), para. 9.2

129. http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?m=103

Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Manfred Nowak, Doc. ONU AHRC/13/39/Add.6, 26 février 2010, points 251 (Ouzbékistan) et rapport de Manfred Nowak, Doc. ONU E/CN.4/2006/6/Add.4, 20 décembre 2005, para. 53 (Mongolie) – [Traduction non officielle]

130. <http://www2.ohchr.org/french/issues/executions/index.htm>

131. Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, Document ONU E/CN.4/2006/53/Add.3, 24 mars 2006, paragraphe 32

